



# 1 - RAPPORT DE PRESENTATION

## 1.3 Diagnostic territorial



**DOCUMENT APPROUVE**

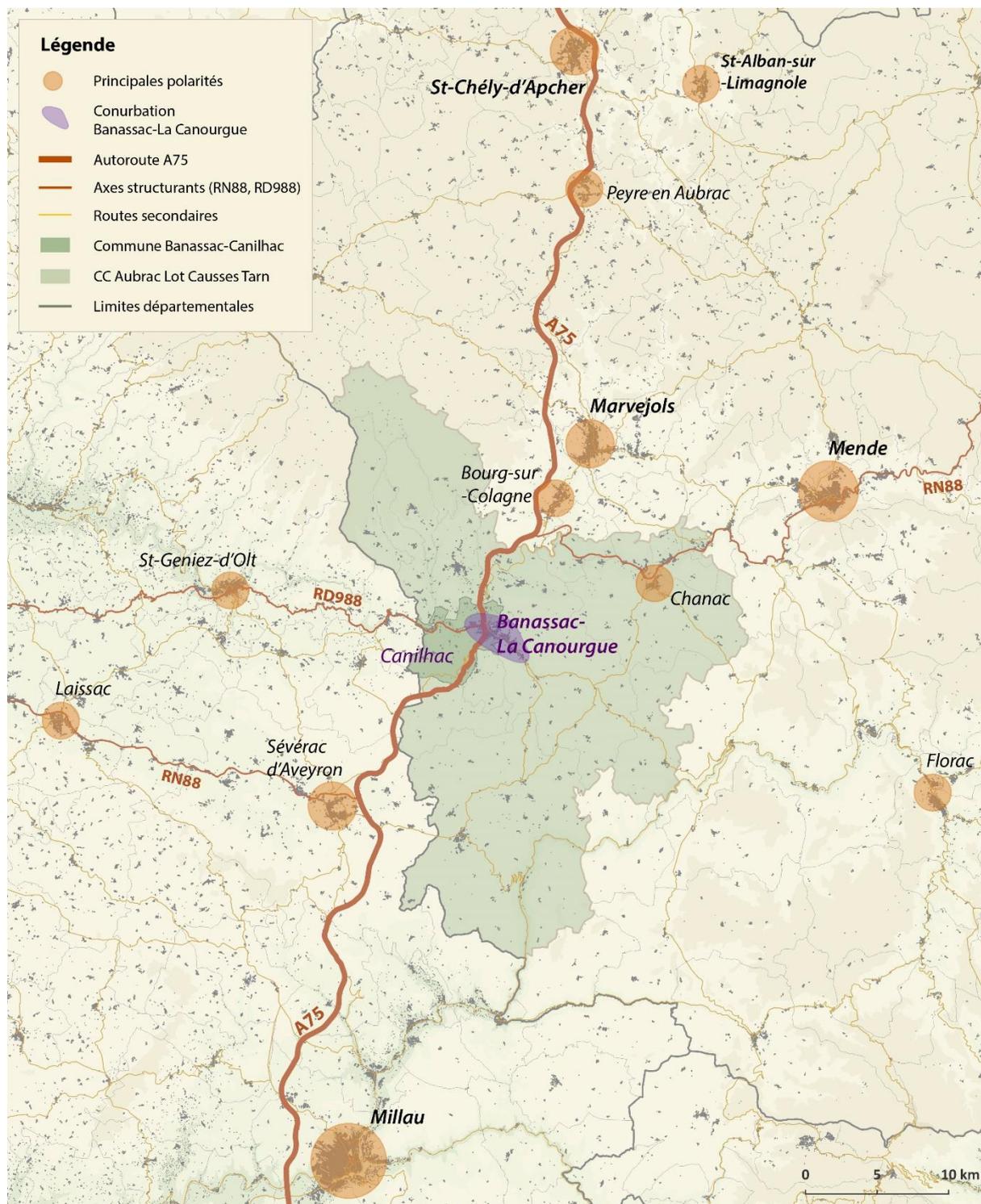
Département de la Lozère  
Date : juillet 2021

# SOMMAIRE

<b>Positionnement et structuration du territoire .....</b>	<b>2</b>
Situation géographique .....	2
Histoire .....	6
<b>Situation socio-démographique et habitat .....</b>	<b>8</b>
Démographie.....	8
Habitat.....	18
Equipements.....	27
<b>Economie.....</b>	<b>33</b>
Structure économique et emploi .....	33
Tourisme.....	38
Agriculture.....	42
<b>Infrastructures et mobilités .....</b>	<b>67</b>
Mobilités.....	67
Réseaux .....	77
<b>Synthèse du diagnostic .....</b>	<b>84</b>

# POSITIONNEMENT ET STRUCTURATION DU TERRITOIRE

## Situation géographique



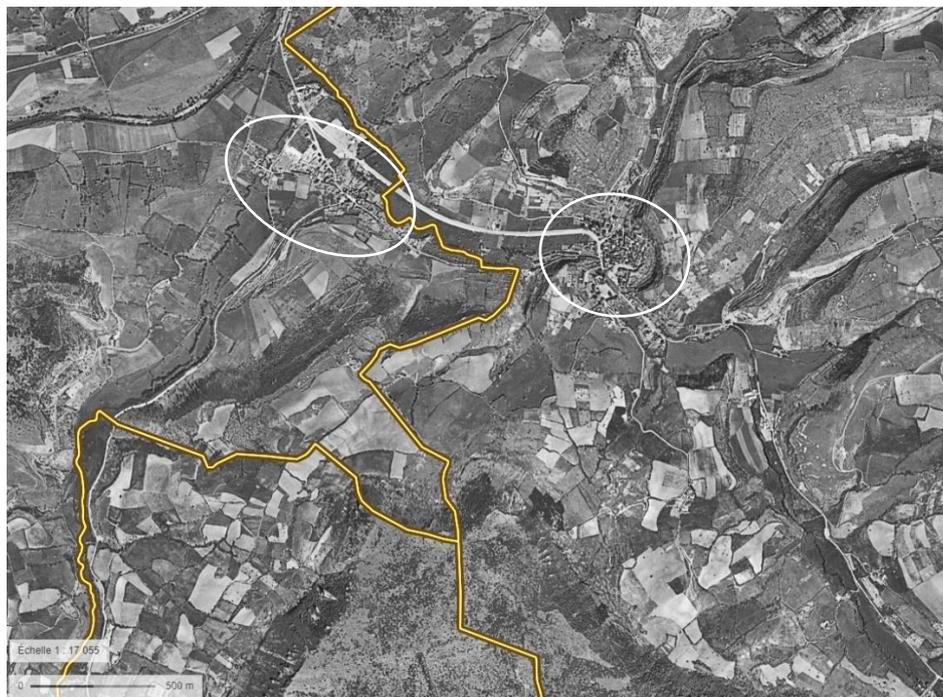
Situation de la commune de Banassac-Canilhac

Banassac-Canilhac se situe dans le département de la Lozère, à la frontière aveyronnaise, sur le passage de l'axe autoroutier de l'A75.

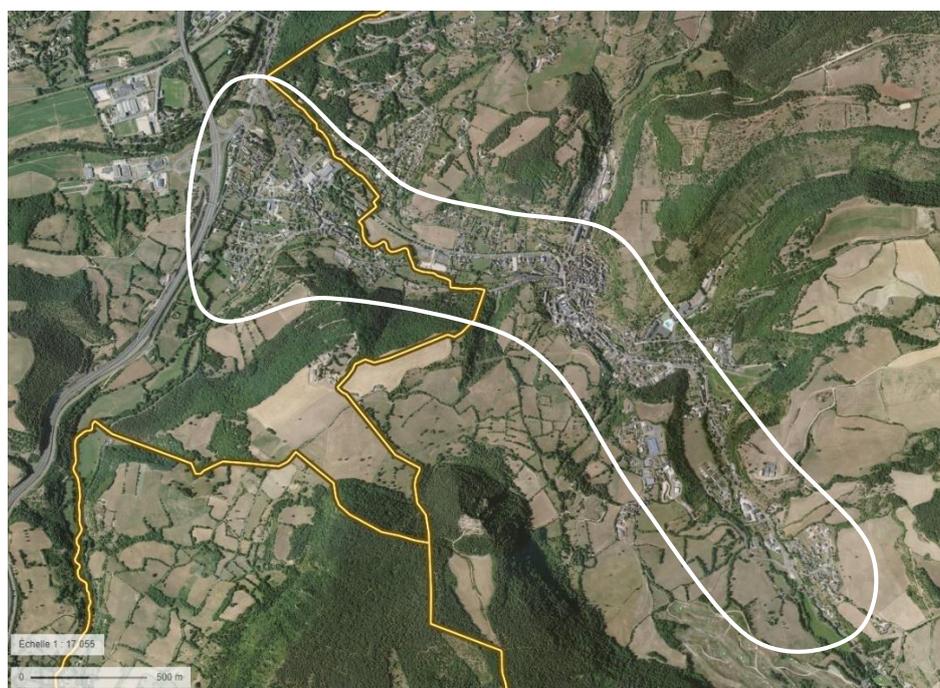
Cette position rapproche la commune de certaines polarités comme Sévérac-le-Château et Millau en Aveyron, Marvejols en Lozère, davantage que du chef-lieu Mende.

Plus localement, le centre-bourg de Banassac est accolé à la polarité locale de La Canourgue avec laquelle il forme une conurbation, la commune de la Canourgue comptant le double d'habitants.

Le développement de Banassac est lié à ce positionnement stratégique.



*Les centre-bourgs de Banassac et de La Canourgue dans les années 1950*

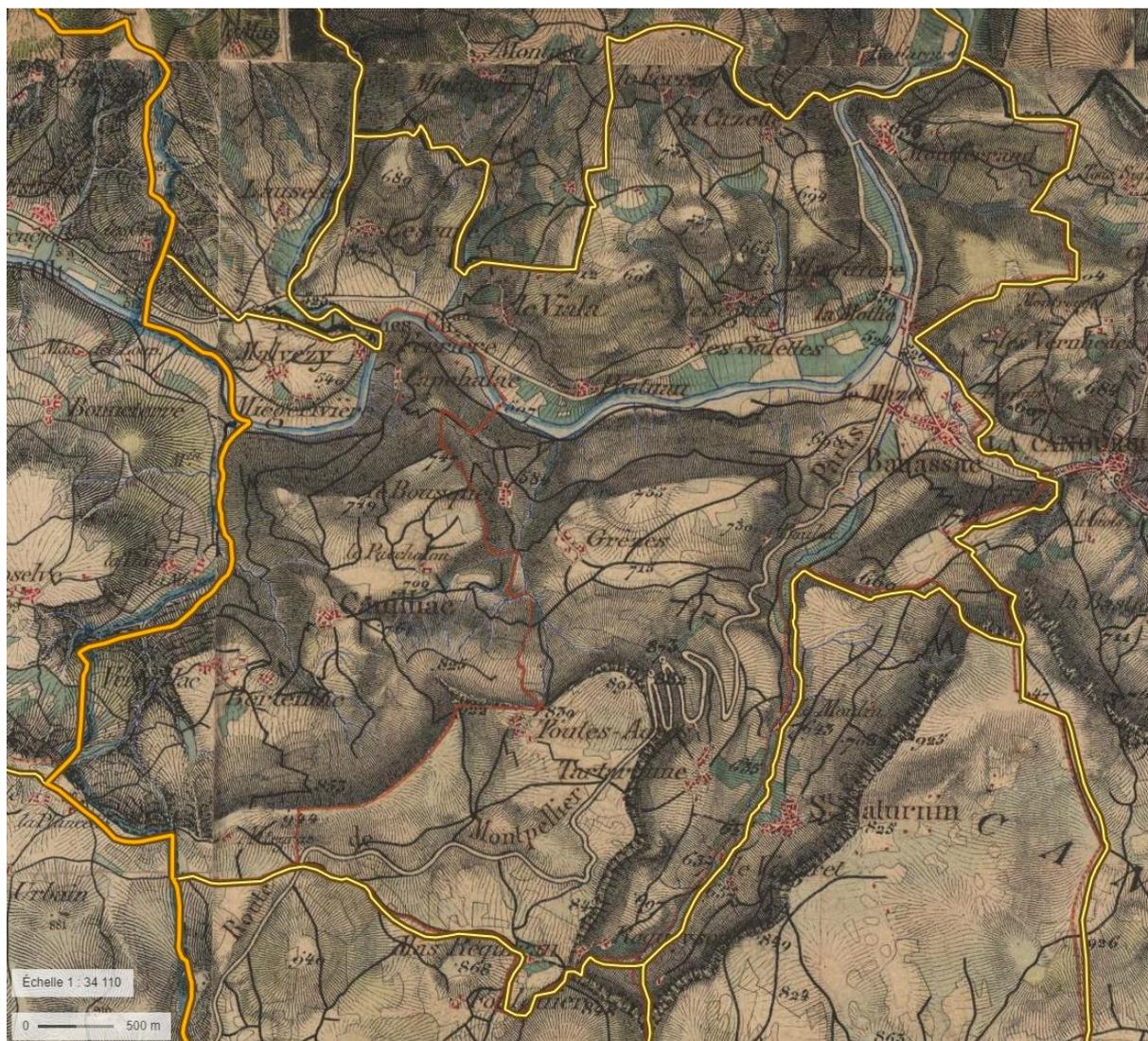


*La conurbation Banassac-La Canourgue aujourd'hui*

Cette formation urbaine traduit également la forte attractivité du lieu dans les années 1990 avec notamment la réalisation de l'autoroute.

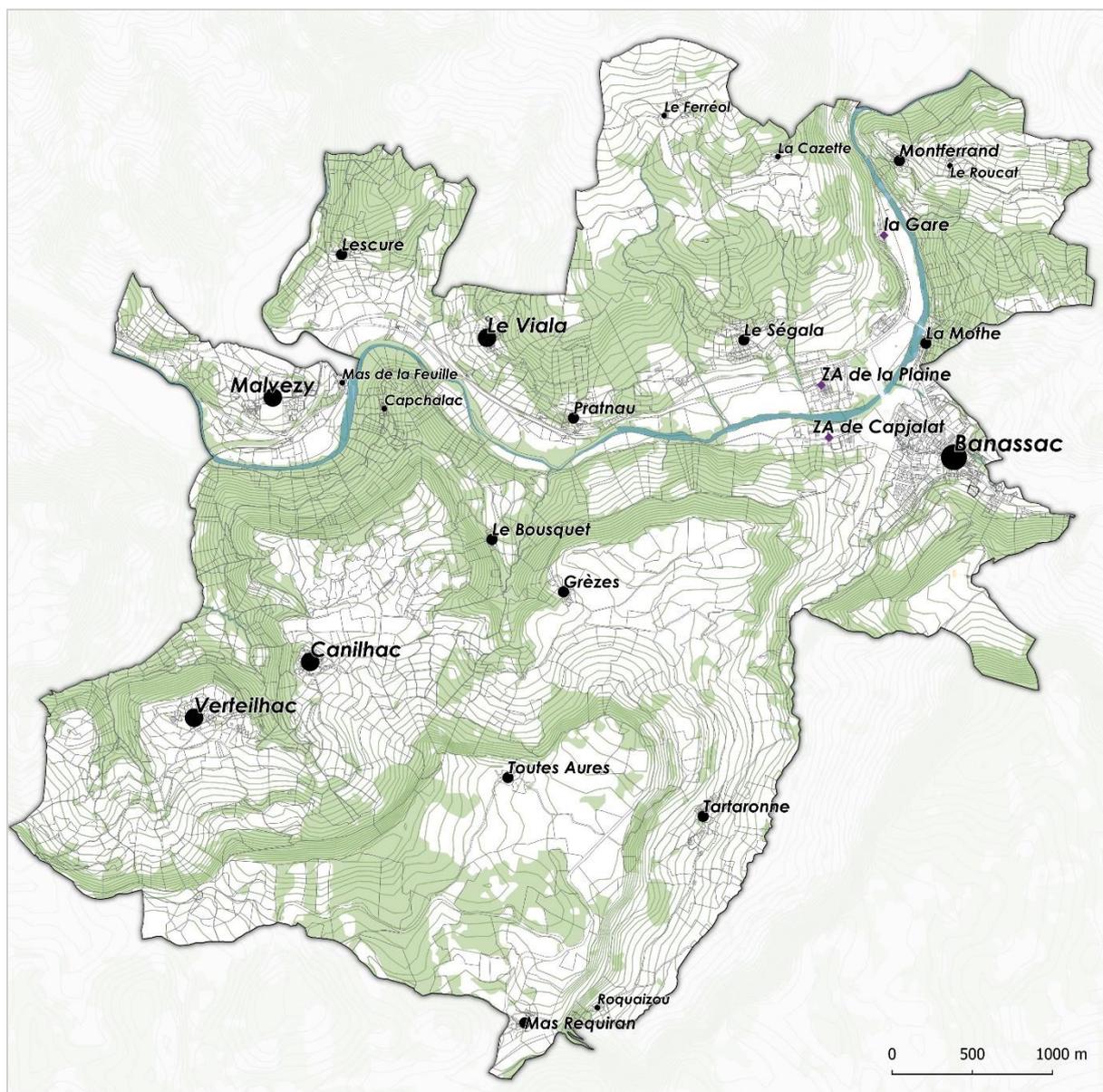
Les autres secteurs de développement se situent dans la vallée du Lot profitant à la fois de son rôle d'axe de circulation et du cadre de vie privilégié.

Le reste du territoire, dont le bourg de Canilhac, plus excentré, est moins concerné par l'urbanisation des dernières années.



*Carte de l'Etat Major (1820-1866)*

L'axe Nord-Sud structurant est la RN9 « route de Montpellier à Paris », désormais RD809. Cet axe traversait déjà Banassac, profitant du Lot, et non La Canourgue.



*Identification des tissus bâtis de la commune*

Les communes de Banassac et Canilhac fusionnent le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Le secteur le plus attractif de Canilhac est Malvézy, hameau situé dans la vallée du Lot et bénéficiant d'un relief relativement plat.

---

## Histoire

---

*Données issues du site de la commune de Banassac-Canilhac et des Archives départementales de la Lozère.*

### **1. Préhistoire et Antiquité**

Banassac est un lieu habité depuis le Néolithique à en juger par les traces découvertes dans et autour du village actuel notamment au Champ del Mas, langue de terre entre les trois cours d'eau : le Lot, l'Urugne et le Saint Saturnin. Il est encore possible d'observer quelques vestiges de cette période (zones empierrées découvertes).

### **2. Période Gallo-Romaine**

La fabrication de la poterie pratiquée par les Gaulois s'est développée après la conquête romaine. Vers 30-40, l'atelier de la Graufesenque (près de Millau) donne naissance à des ateliers satellites à Banassac et au Rozier. La proximité des rivières et des dépôts d'argile favorise une production considérable et de qualité, qui exporte dans tout l'empire Romain le savoir-faire des Gabales. Les ateliers de poteries étaient situés sur les rives de l'Urugne.

Cette production sera effective du 1er siècle jusqu'aux grandes invasions barbares qui ravageront le Gévaudan au IIIe siècle.



*Gourde de Banassac en céramique sigillée (début IIe siècle)*

### **3. Epoque Mérovingienne**

À l'époque mérovingienne, le bourg se tourne vers la production de monnaies, avec la présence d'un atelier important. Elle fut la ville où l'on frappa le plus grand nombre de monnaies d'or, sous et triens ; ce qui en fait un des centres les plus actifs du Gévaudan (VIe-VIIe siècle).

## 4. Moyen-Âge

Au Moyen-Âge, un vassal du vicomte du Gévaudan est à la tête de Canilhac, siège d'une baronnie. Elle était située au Sud du département et possédait tout ou partie de la région de la Canourgue, Banassac, St Germain du Teil, Les Salces, Les Hermaux et St Laurent d'Olt. Elle est transférée à Saint-Alban dans la première moitié du XVIIIe siècle.



**La roue symbolise les 8 baronnies du Gévaudan, égales en droit**

## 5. Autres faits historiques

Puech Banassac était une seigneurie foncière aux mains des Hospitaliers de St Jean de Jérusalem rattachée à St Gilles du Gard durant cinq siècles. Le château était situé à l'emplacement de l'Intermarché actuel et la rue du Coulas était le chemin y conduisant. Le château fût démoli au début du XXème siècle.

## 6. Un rôle de carrefour historique

Le positionnement géographique de Banassac, au Sud du département de la Lozère, à un carrefour naturel formé par les cours d'eau du Lot et de l'Urugne, est historiquement stratégique. Sur ce secteur, l'autoroute A75, qui permet la déviation de La Canourgue est ouvert en 1993.

### **Synthèse :**

- Un positionnement stratégique sur un carrefour important au Sud du territoire Lozérien
- Une relation de proximité entre les centres-bourgs de La Canourgue et de Banassac
- Une histoire riche qui participe à l'identité du territoire

### **Enjeux :**

- Appuyer le rôle de carrefour du territoire communal en travaillant autant l'axe Nord-Sud (A75) que l'axe Est-Ouest (Lot)

# SITUATION SOCIO-DEMOGRAPHIQUE ET HABITAT

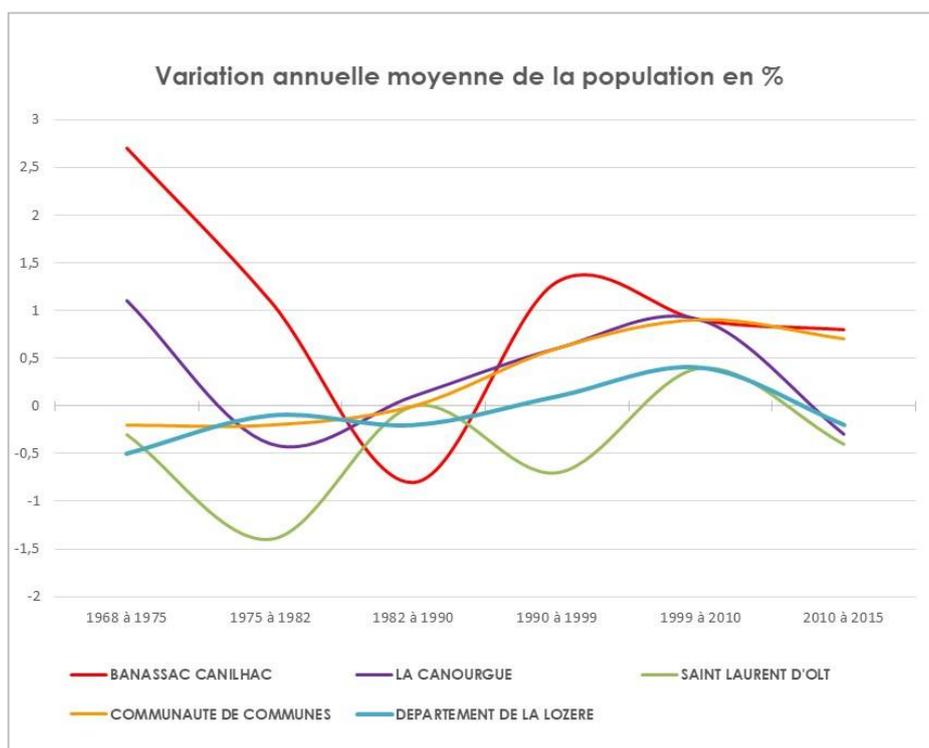
## Démographie

### 1. Contexte général

Le département de la Lozère est un territoire fragile en terme de démographie. Il perdait en effet de la population jusque dans les années 1990. Il connaît alors une période de périurbanisation, de retours de ménages dans les espaces ruraux, et plus spécifiquement sur ce territoire, profite de l'ouverture de l'autoroute A75.

Durant cette période, l'Ouest de la Lozère a globalement bénéficié d'un nouvel essor démographique qui s'est stabilisé par la suite, dans les années 2000.

Durant la dernière période, cette dynamique a été largement ralentie à l'échelle du département, qui connaît à nouveau une décroissance globale de la population, et dans certaines communes, comme La Canourgue, malgré un niveau d'équipements relativement élevé et la proximité de l'échangeur autoroutier.

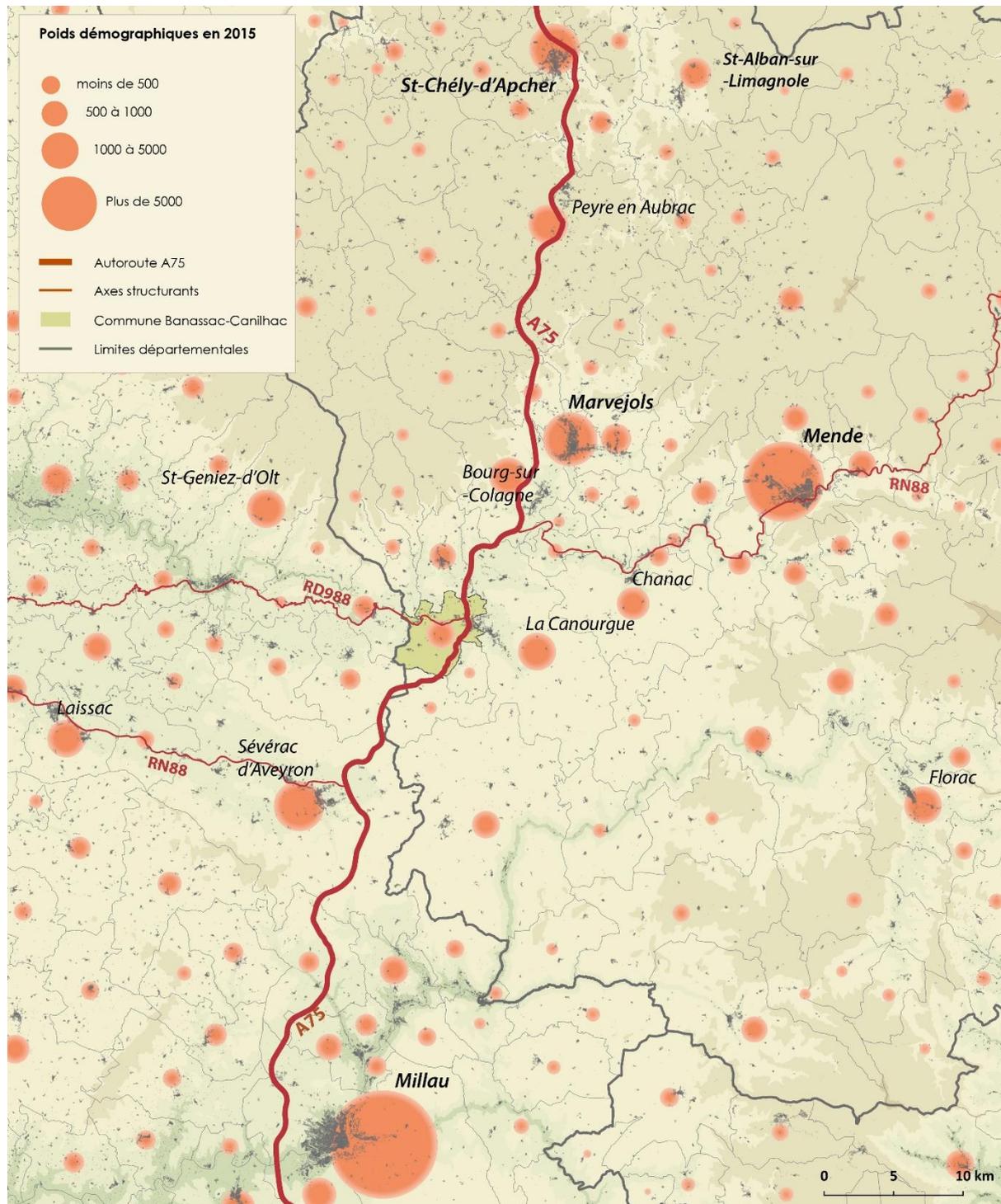


*Comparaison des variations démographiques des territoires environnants (INSEE 2018)*

La dynamique est restée positive à l'échelle de la CC Aubrac Lot Causses Tarn (ALCT) et semble favorisée par deux éléments :

- L'autoroute A75 qui place le territoire à mi-chemin entre Clermont-Ferrand et Montpellier ; les communes bordées par cet axe sont restées dynamiques entre 2010 et 2015 (Saint-Germain-du-Teil et dans une moindre mesure Saint-Pierre-de-Nogaret)

- La proximité de Mende : si la préfecture de la Lozère perd de la population, il continue à s'opérer une périurbanisation dans les territoires alentours. Dans la communauté de communes ALCT, les communes de Chanac, Cultures, Esclanèdes, les Salelles, profitent donc d'une bonne attractivité, notamment parce qu'elles sont traversées par la route N88 qui relie l'autoroute à Mende.



Poids démographique des territoires environnants (INSEE 2018)

## 2. Etude du territoire

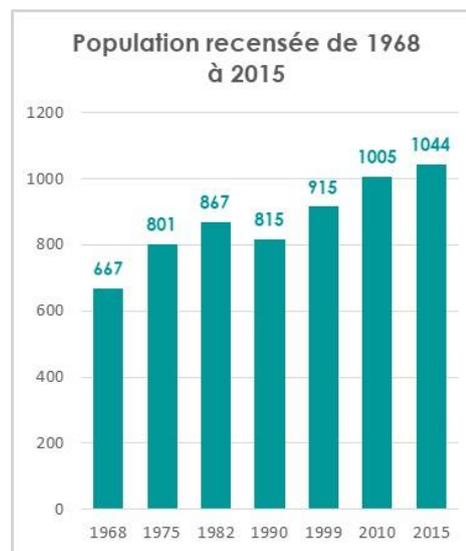
### 2.1. Dynamisme démographique

Le territoire communal compte 1044 habitants en 2015. Dans les dernières décennies, sa population n'a fait que progresser, hormis dans les années 1980 lors d'un épisode plus marqué d'exode rural et de perte d'attractivité.

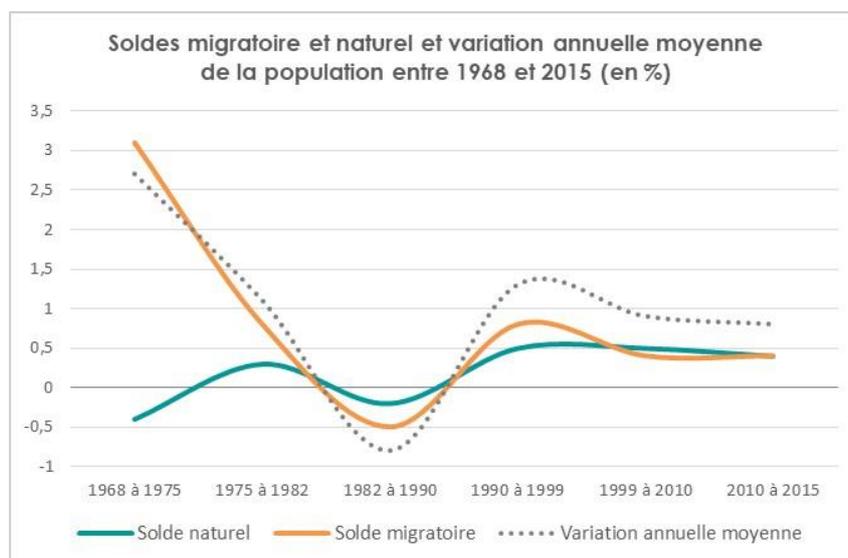
L'ouverture de l'A75 et de l'échangeur au niveau de la commune au début des années 1990 aura influé sur un changement soudain de dynamique démographique avec une croissance nouvelle.

Outre les migrations, cette croissance est renforcée par un solde naturel culminant à +0,5% par an depuis cette période.

Entre 2010 et 2015, les soldes migratoire et naturel se stabilisent autour de 0,4% par an, équivalent à une variation annuelle moyenne de +0,8% par an.

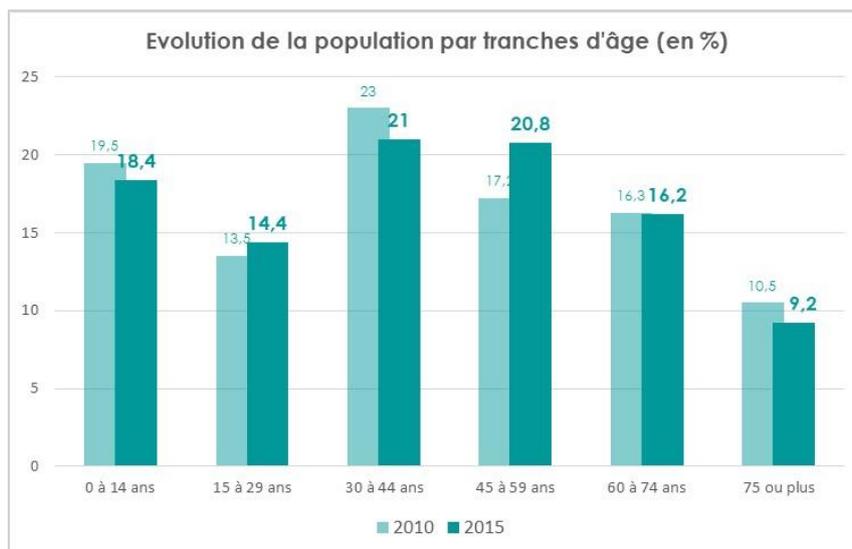


**Recensements de la population des années 1968 à 2015 (INSEE 2018)**



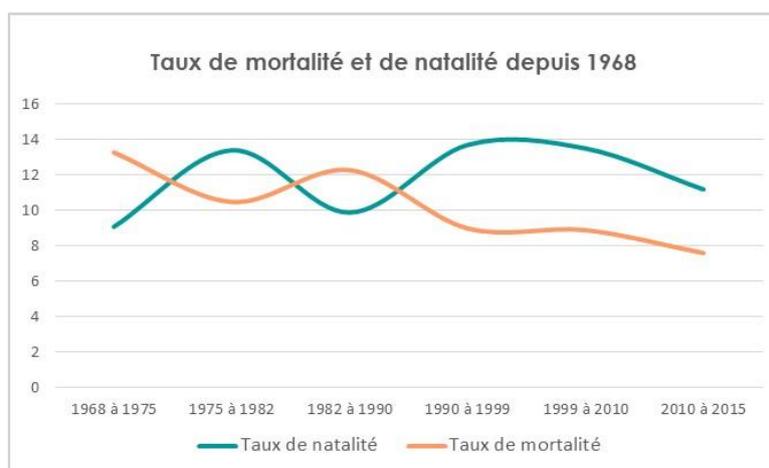
**Comparaison de la variation annuelle moyenne de la population depuis 1968 (INSEE 2018)**

En matière d'âges de la population, la commune présente des caractéristiques hétérogènes, avec une population âgée (+ de 60 ans) représentant 25,4% de la population, et une population jeune (moins de 29 ans) représentant 33% de la population. Ce partage des tranches d'âge correspond à peu près à la moyenne nationale et montre une population sensiblement plus jeune que la moyenne départementale (30% de moins de 29 ans et 30,9% de plus de 60 ans).



**Evolution de la population par tranches d'âge entre 2010 et 2015 (INSEE 2018)**

Par ailleurs, les dynamiques démographiques récentes montrent une tendance moins encline au vieillissement de la population par rapport à ce qu'il est courant de voir dans les territoires ruraux : la part des plus âgés a ainsi diminué du fait de l'apport de jeunes ménages qui ont stimulé la natalité. Toutefois la forte hausse de la tranche des 45-59 ans, et par ailleurs la diminution des 30 à 44 ans augurent un changement de tendance et une élévation de la moyenne d'âge dans les prochaines années.



**Evolution des taux de mortalité et de natalité entre 1968 et 2015 (INSEE 2018)**

L'attrait de la commune dans les années 1990 et 2000 pour des populations actives a conduit le taux de natalité à dépasser le taux de mortalité.

Bien que les deux soient en diminution dans la dernière période, le rapport reste le même et il en résulte un solde naturel toujours positif.

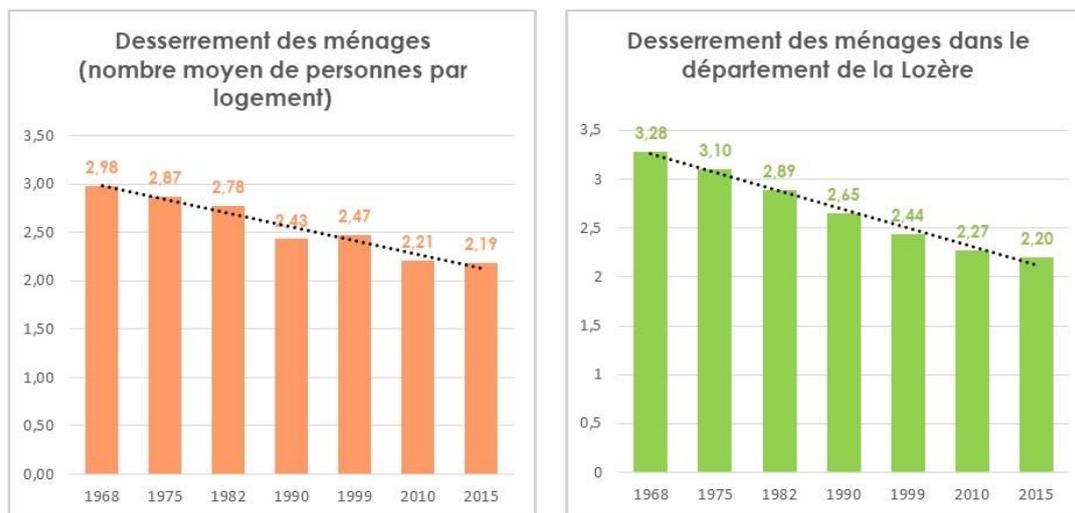
La question de l'accueil de jeunes actifs se pose afin de garantir le maintien d'un solde naturel positif.

## 2.2. Desserrement des ménages

La diminution de la taille des ménages, ou desserrement des ménages, est le résultat de plusieurs facteurs et tendances sociétales tels que le vieillissement de la population, le départ des jeunes des foyers durant les études et la constitution de plus en plus tardive des familles.

En comparaison à la moyenne départementale, la commune a toujours eu une taille moyenne des ménages relativement petite.

Toutefois la décroissance de la taille des ménages sur le territoire communal a été beaucoup moins forte que dans le territoire départemental ; il en résulte aujourd'hui une moyenne similaire.



*Evolution du nombre moyen de personnes par ménages depuis 1968 (commune et département)*

## 2.3. Profils sociaux-professionnels

### 2.3.1. Niveau de formation de la population

<b>Population non scolarisée de 15 ans ou plus</b>	<b>774</b>
<b>Part des titulaires en %</b>	
D'aucun diplôme ou au plus d'un BEPC, brevet des collèges ou DNB	<b>28,5 %</b>
D'un CAP ou d'un BEP	<b>28,2 %</b>
D'un baccalauréat ou d'un brevet professionnel	<b>17,4 %</b>
D'un diplôme de l'enseignement supérieur	<b>25,9 %</b>

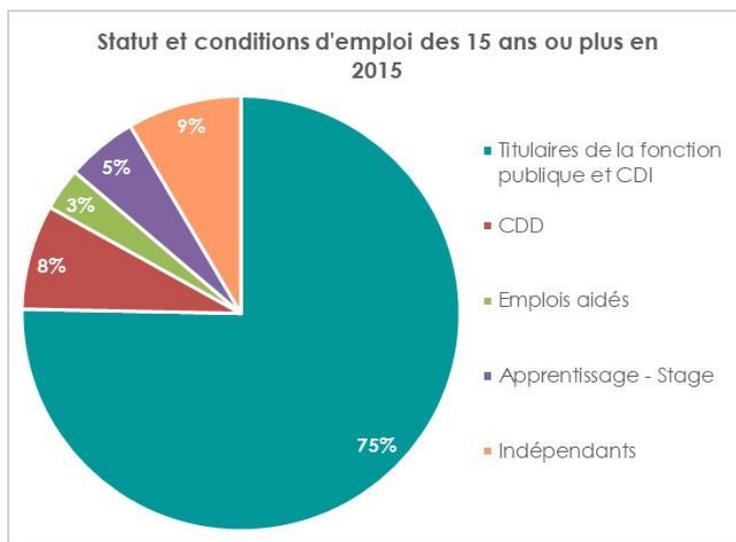
*Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus en 2015 (INSEE 2018)*

Le niveau de formation des habitants de la commune est très hétérogène, avec davantage de part de diplômés de l'enseignement supérieur que le département et moins qu'à l'échelle nationale.

### 2.3.2. Professions et revenus

Les salariés titulaires de la fonction publique ou les personnes ayant un CDI représentent les trois quarts des actifs, ce qui démontre une très bonne sécurité et stabilité professionnelle globale.

En second viennent les professions indépendantes qui représentent 9% des actifs. Il s'agit là encore, dans une moindre mesure, d'une preuve de stabilité : avec de tels profils, les migrations dues à l'emploi sont a priori moins courantes.



*Statut professionnel des personnes de 15 ans ou plus en 2015 (INSEE 2018)*

Par ailleurs, la médiane des revenus montre une population relativement « aisée » (19 780 € en 2015) par rapport à l'ensemble du département (19 346 €) et à l'ensemble de la région (19 672 €).

Avec un taux d'activité supérieur à 60% (57% à l'échelle nationale et 53% à l'échelle départementale), l'emploi semble être un vrai atout pour l'attractivité de la commune même si les valeurs absolues restent faibles.

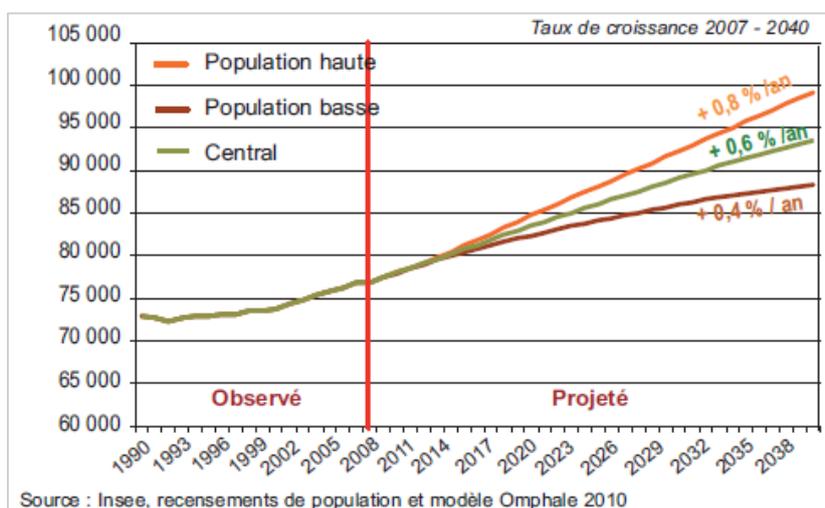
### 3. Perspectives

#### 3.1. Projections démographiques de l'INSEE

D'après les projections démographiques de l'INSEE, le département de la Lozère bénéficierait d'une croissance annuelle moyenne de 0,4% à 0,8% entre 2007 et 2040, pour atteindre à cette échéance plus de 90000 habitants ; cette croissance serait deux fois supérieure à celle connue entre 1999 et 2007.

Elle serait due à une augmentation des échanges migratoires avec les départements du Gard, de l'Hérault et des Bouches du Rhône, particulièrement pendant la période 2007-2020.

Par ailleurs le déficit naturel devrait s'aggraver avec un nombre de naissances stables et une forte augmentation des décès, celle-ci étant due à une poursuite du vieillissement de la population. En effet le solde migratoire serait majoritairement dû à l'arrivée de personnes de plus de 60 ans, venues prendre leur retraite dans un milieu moins urbanisé.



**Projection démographique du département de la Lozère par l'INSEE (décembre 2010)**

Ces deux aspects de l'évolution de la population conduisent à une estimation de la croissance démographique en deux temps :

- Une croissance forte entre 2007 et 2020
- Une baisse de cette croissance, qui demeurerait toutefois positive, à l'horizon 2040

Les faits observés par la suite ont montré une tendance inverse : entre 2007 et 2015, la Lozère a perdu de la population, passant de 76900 habitants à 76309.

Cette décroissance semble particulièrement entraînée par les principales villes du département (Mende, Marvejols, etc) et, d'une manière générale, par le Nord du département. Si le Sud est plus attractif, il semble que cela ne suffise pas à rattraper le différentiel.

Les projections de l'INSEE s'appuient beaucoup sur le caractère naturel du territoire et son attrait pour les personnes retraitées des zones urbanisées du littoral méditerranéen, mais aucunement sur l'intérêt économique de certains secteurs.

On observe en effet une attractivité des communes qui se situent autour des principales villes de Lozère et non loin des réseaux routiers structurants, notamment l'autoroute A75.

### 3.2. Projections à l'échelle communale

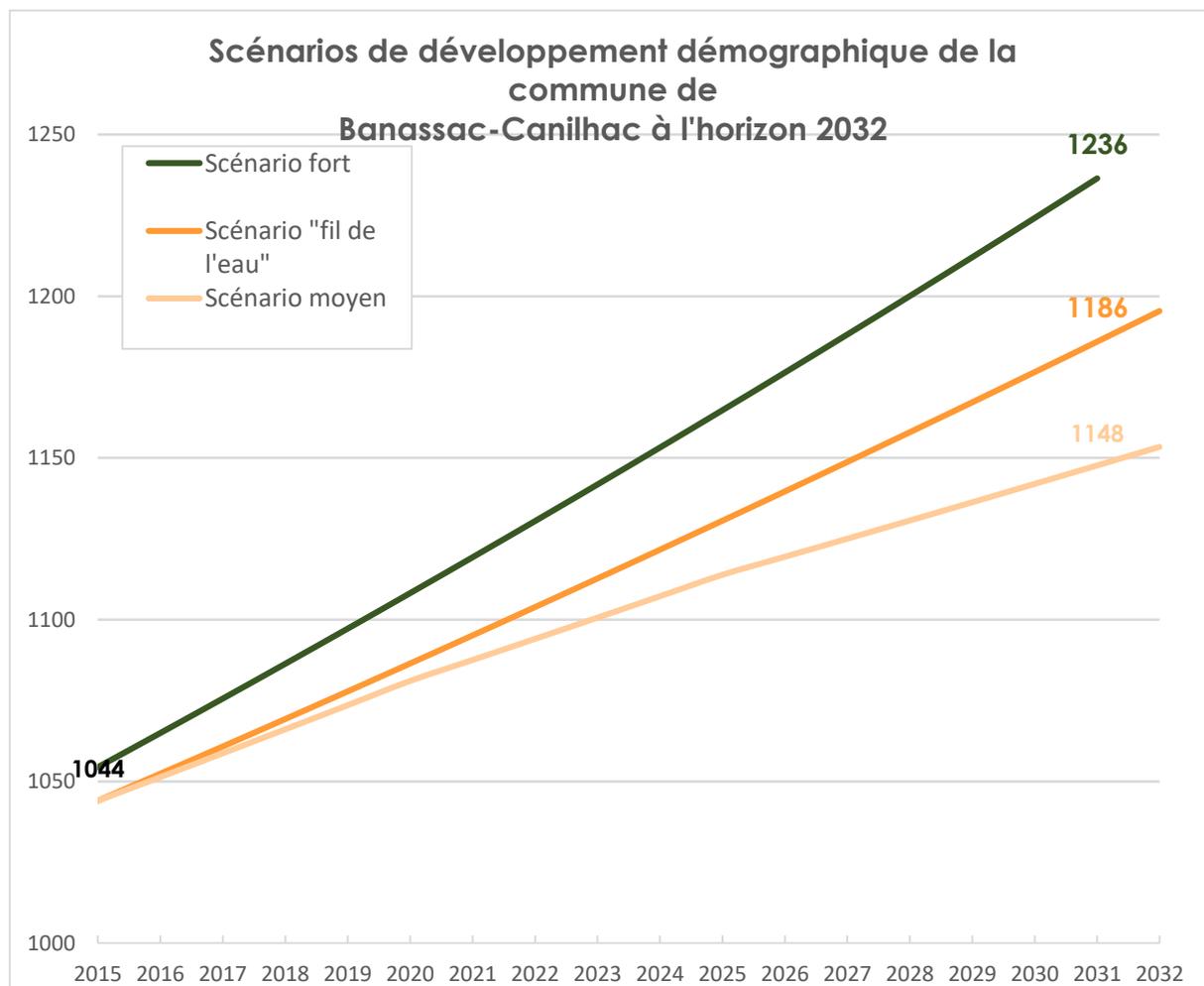
Afin de proposer des scénarios d'accroissement démographique, nous partons du principe que jusqu'à présent, le territoire de Banassac-Canilhac a connu une dynamique très différente du reste du département (cf. Contexte démographique général), avec un accroissement marqué dans les années 1990, coïncidant avec l'ouverture de l'échangeur de l'A75.

La position de carrefour historique appuyé par l'A75 a bénéficié depuis à la commune.

Le développement économique amorcé s'est accompagné par des migrations importantes de populations actives et, de fait, d'un solde naturel positif ; ces deux phénomènes ont contribué à un accroissement démographique de +0,9% par an entre 1999 et 2010, et de +0,8% par an entre 2010 et 2015, ce qui situe la commune au niveau de la courbe haute de la projection INSEE.

#### 3.2.1. Scénarios d'évolution de la population

Plusieurs possibilités d'évolution s'offrent à ce territoire qui, dans tous les cas, possède un atout majeur avec l'échangeur autoroutier.



Le premier scénario correspond à une amélioration de la dynamique démographique actuelle et atteint progressivement une croissance du nombre d'habitants de +1% par an.

Elle est le résultat d'un déploiement des activités économiques autour des axes routiers structurants et de migrations de jeunes actifs, menant à une augmentation du taux de naissances. La part des personnes âgées se maintient voire diminue encore, ainsi que le taux de mortalité.

Le deuxième scénario correspond à une poursuite de la dynamique actuelle, à savoir une croissance de +0,8% d'habitants par an. Elle est le résultat d'une politique de soutien aux activités économiques et d'amélioration du niveau d'équipements qui favorisent l'arrivée continue de ménages actifs. Le maintien d'un taux de naissance positif et d'un taux de mortalité relativement bas, grâce à un vieillissement plus lent de la population, n'entachent pas ce solde migratoire.

Le troisième scénario correspond à une poursuite des migrations sur lesquelles finirait par peser un solde naturel en baisse : le taux de naissances en baisse serait rattrapé par un taux de mortalité constant.

Cela conduit à une croissance démographique en baisse progressive jusqu'à +0,5% par an entre 2025 et 2030.

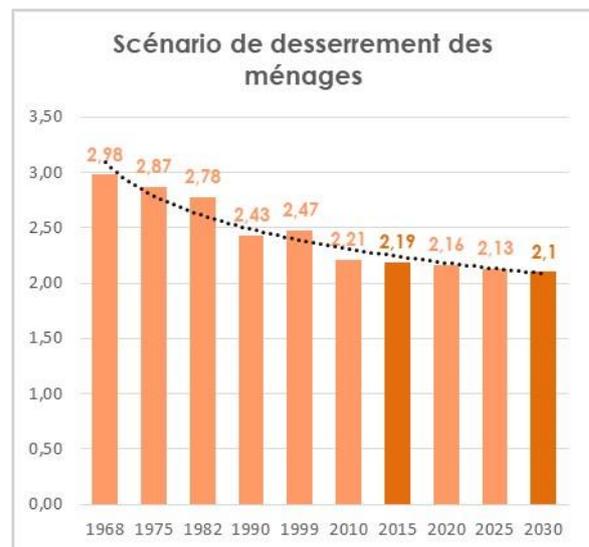
### 3.2.2. Desserrement des ménages

Le desserrement des ménages est un phénomène en progression constante depuis les premiers recensements de l'INSEE, indépendant du dynamisme démographique d'un territoire.

Sur la base du deuxième scénario, il se poursuivra de manière lente car le territoire continuera à attirer de jeunes ménages et ne subira pas un vieillissement notable de la population.

Une telle progression du desserrement des ménages conduirait à une **moyenne de 2,1 personnes par ménage**.

Un second scénario pourrait être envisagé avec un vieillissement plus notable de la population, menant à une moyenne de **2 personnes par ménage**.



#### **Point mort ou logements nécessaires au maintien du niveau de population**

A nombre constant d'habitants, le desserrement des ménages induit une quantité nécessaire de nouveaux logements :

- En 2015, 1044 habitants et 2,19 personnes par ménage = 477 logements occupés
- En 2032, 1044 habitants et **2,1 personnes par ménage = 497 logements occupés OU 2 personnes par ménage = 522 logements occupés**

A l'horizon 2030, seront alors nécessaires pour le seul maintien de la population actuelle **20 logements dans le cas du scénario 1 OU 45 logements dans le cas du scénario 2.**

S'ajoutent à cette prévision les logements à effet démographique :

- Scénario 1 : +156 habitants, soit 74 logements supplémentaires
- Scénario 2 : +135 habitants, soit 64 logements supplémentaires
- Scénario 3 : +101 habitants, 48 logements supplémentaires

**Synthèse :**

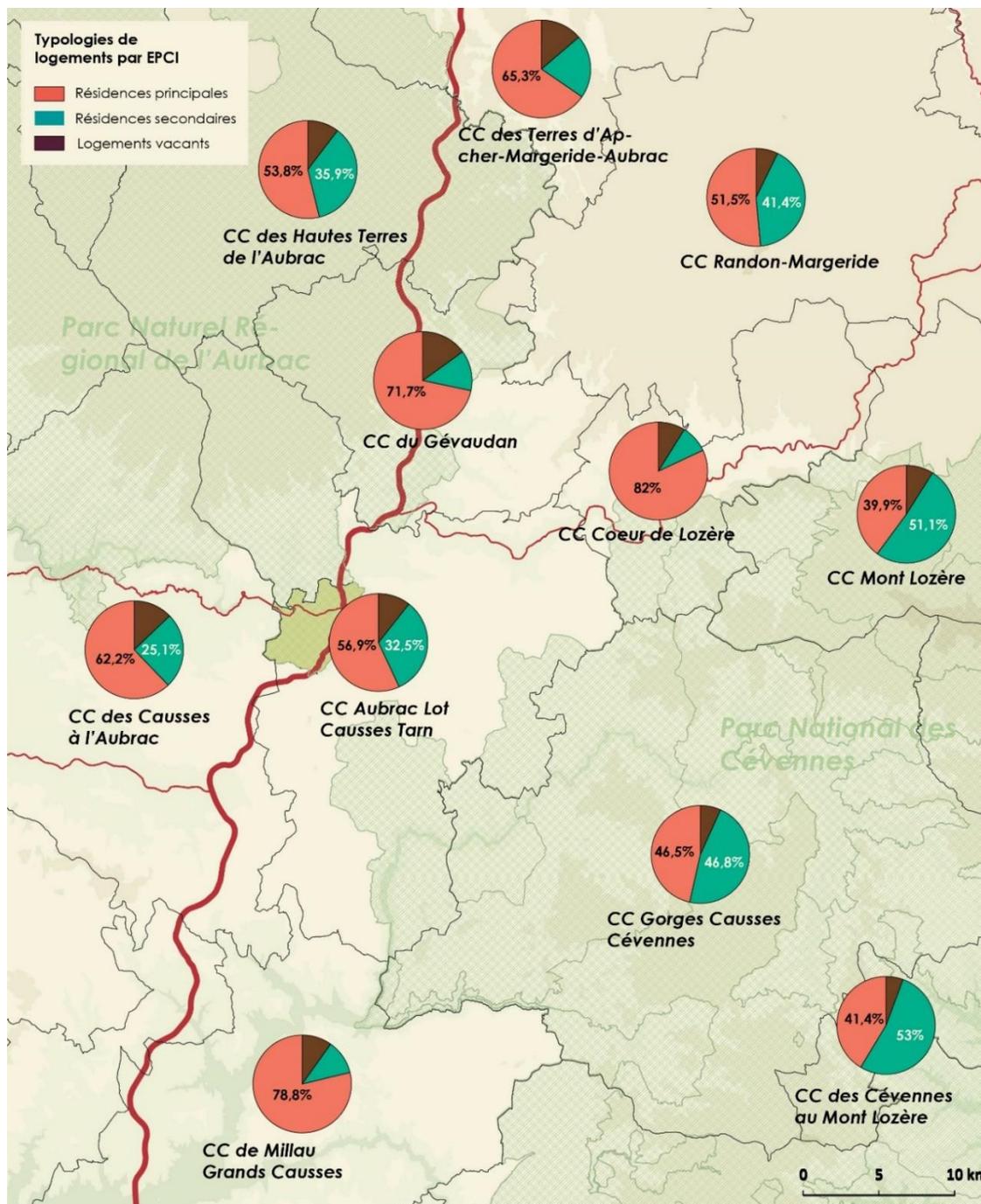
- 1044 habitants en 2015 dont la grande majorité vit à Banassac, dans le centre-bourg, puis répartis essentiellement le long de la vallée du Lot.
- Une forte croissance démographique dans les années 1990 (plus de 1% par an) et une stabilisation de cette dynamique dans les années 2000 montrent la corrélation avec l'ouverture de l'autoroute et de l'échangeur. Cette dynamique s'est stabilisée dans les années 2000 mais reste élevée : +0,9%/an entre 2000 et 2010, +0,8%/an entre 2010 et 2015, même si elle se tasse dans les dernières années.
- Le territoire a une dynamique supérieure aux territoires intercommunal et départemental, ce dernier étant, à l'inverse, en déclin.
- Les soldes naturels et migratoires sont égaux en tant que facteurs de croissance (autour de +0,5%/an)
- Une population mixte en matière de classes d'âge, sans vieillissement notable lors de la dernière période de recensement (baisse du nombre de personnes de plus de 60 ans). La hausse du nombre de personnes de 45 à 59 ans laisse toutefois présager un vieillissement de la population dans la prochaine décennie.

**Enjeux :**

- Renforcement de l'attractivité grâce à un soutien au développement économique
- Accueil de ménages jeunes et actifs afin de renforcer le solde naturel et de ralentir le vieillissement de la population

## Habitat

### 1. Contexte général



Les typologies de logements par EPCI (INSEE 2018)

L'axe A75 est un axe majeur du secteur d'étude. Le long de cet axe, tout comme dans le secteur de Mende (CC Cœur de Lozère), la proportion de résidences principales est plus importante. Cela s'explique par la concentration de l'emploi dans ces zones. A l'inverse, dans les secteurs plus reculés les résidences secondaires ont une part plus importante. L'intérêt touristique limite le poids de la vacance, maintenue à un niveau significatif mais stable.

## 2. Etude du territoire

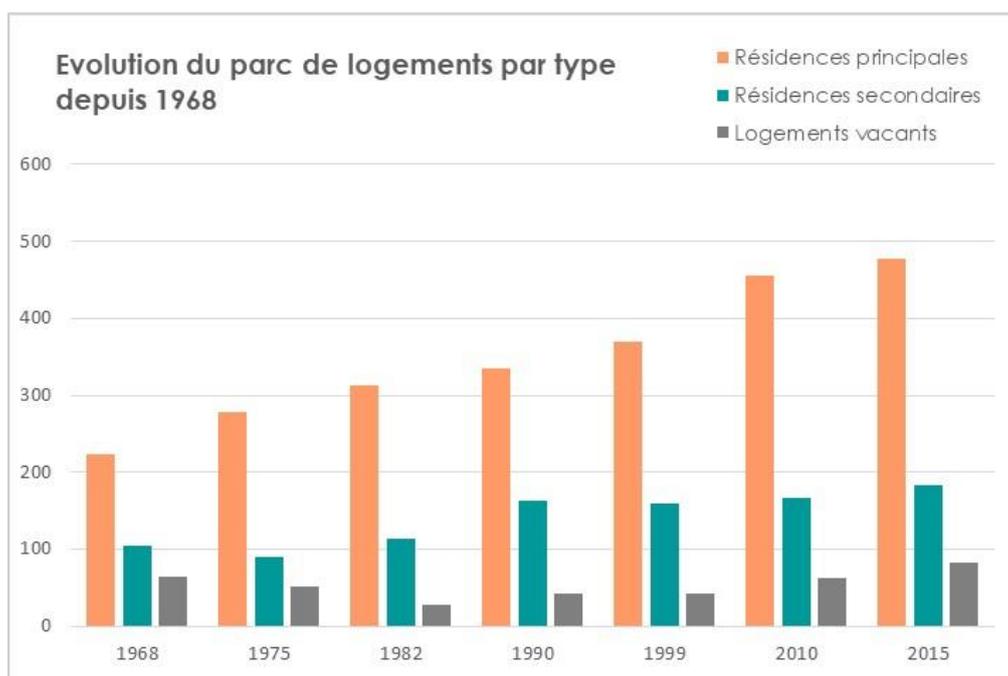
### 2.1. Composition et évolution du parc de logements

La position de la commune de Banassac-Canilhac sur un axe autoroutier en fait un territoire porteur de dynamiques, notamment résidentielles, car il est accessible relativement rapidement depuis certaines polarités.

La région touristique dans laquelle elle est implantée lui donne également un attrait touristique.

Son parc de résidences secondaires est ainsi relativement important, représentant 24,6% du parc total de logements. Cette part est de 32,4% à l'échelle du département.

Par ailleurs, le parc de logements se caractérise par un taux de vacance de 11%, qui se trouve élevé par rapport au département (9,9%) et à la moyenne nationale (7,9%). Cette vacance apparaît surprenante au regard de la dynamique démographique ; elle se concentre surtout dans les tissus anciens.



*Le parc de logements de 1968 à 2015 (INSEE 2018)*

#### 2.1.1. Résidences principales

Le nombre de résidences principales n'a cessé d'augmenter à l'instar de la population communale, notamment à partir du début des années 2000.

L'accélération des créations de logements dans cette dernière période montre toutefois un déséquilibre avec la croissance démographique qui, de son côté, a ralenti. Le desserrement des ménages, évoqué dans la partie « démographie », influe largement sur ce phénomène, puisqu'il induit un besoin de plus de logements pour autant de population.

### 2.1.2. Résidences secondaires

Les résidences secondaires sont de plus en plus nombreuses, mais dans une moindre mesure que les résidences principales. Leur taux reste stable : 24,4% en 2010 et 24,7% en 2015.

Leur part importante suffit néanmoins à considérer une demande dans ce secteur ou qu'il existe une rétention de biens restant dans les familles au décès/départ des parents.

### 2.1.3. Logements vacants

Le taux de vacance ne cesse d'augmenter depuis la fin des années 1990 : il était alors de 7,5% contre 11,1% en 2015.

Cette hausse de la vacance concomitante à la hausse du nombre de résidences principales montre une tendance à l'abandon de certains tissus bâtis pour la construction de nouveaux logements.

## 2.2. Etat du parc de résidences principales

### 2.2.1. Types et tailles de logements

Le parc de logements est relativement homogène en matière de typologie ; il se compose en effet de 84,6% de maisons individuelles. On tend même vers une plus grande homogénéité du parc, le nombre de maison individuelle ayant beaucoup évolué par rapport aux logements collectifs.

En termes de taille des logements, le parc est par ailleurs plus varié avec toutefois une faible quantité de petits logements (moins de 10% de logements de 1 à 2 pièces).

Cette donnée cumulée avec la part des propriétaires/locataires montre une potentielle fluidité des parcours résidentiels : presque le tiers du parc résidentiel est en effet en location. Une ancienneté d'installation des ménages variée vient appuyer cette hypothèse : moins de la moitié des individus sont installés depuis 10 ans ou plus, 19% depuis 5 à 9 ans, 19% depuis 2 à 4 ans et 12,2% depuis moins de 2 ans.

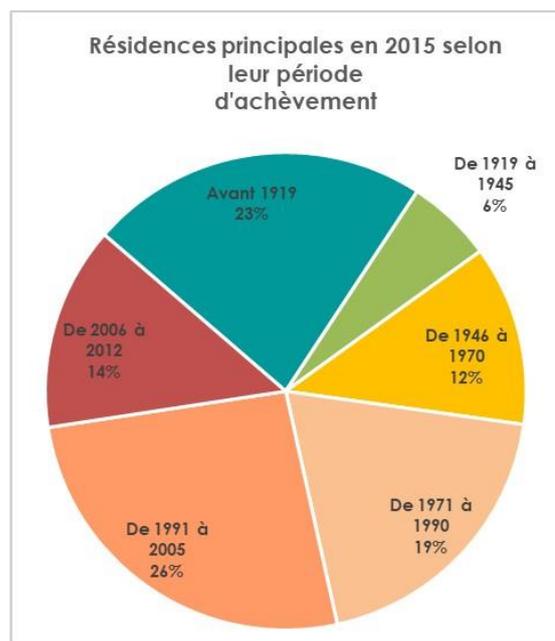
	2010	%	2015	%
<b>Ensemble</b>	<b>340</b>	<b>100</b>	<b>477</b>	<b>100</b>
<b>1 pièce</b>	3	0,9	8	1,7
<b>2 pièces</b>	16	4,6	36	7,5
<b>3 pièces</b>	44	13,0	100	21,0
<b>4 pièces</b>	85	25,1	147	30,9
<b>5 pièces et plus</b>	192	56,5	186	38,9

*Résidences principales selon le nombre de pièces en 2010 et 2015 (Source : INSEE)*

### 2.2.2. Ancienneté des logements

La commune ayant connu une forte dynamique avec l'arrivée de l'autoroute, son principal développement urbain s'est fait tardivement.

Son parc ancien, construit avant 1919, représente ainsi moins du quart du parc total de logements. C'est dans les périodes 1970 à 2000 que le développement résidentiel a été le plus important.



*Parts des résidences principales selon l'ancienneté de construction (Source : INSEE 2018)*

### 2.3. Production de logements

Entre 2008 et 2019, 70 logements ont été créés sur la commune, notamment par de nouvelles constructions qui sont au nombre de 61.

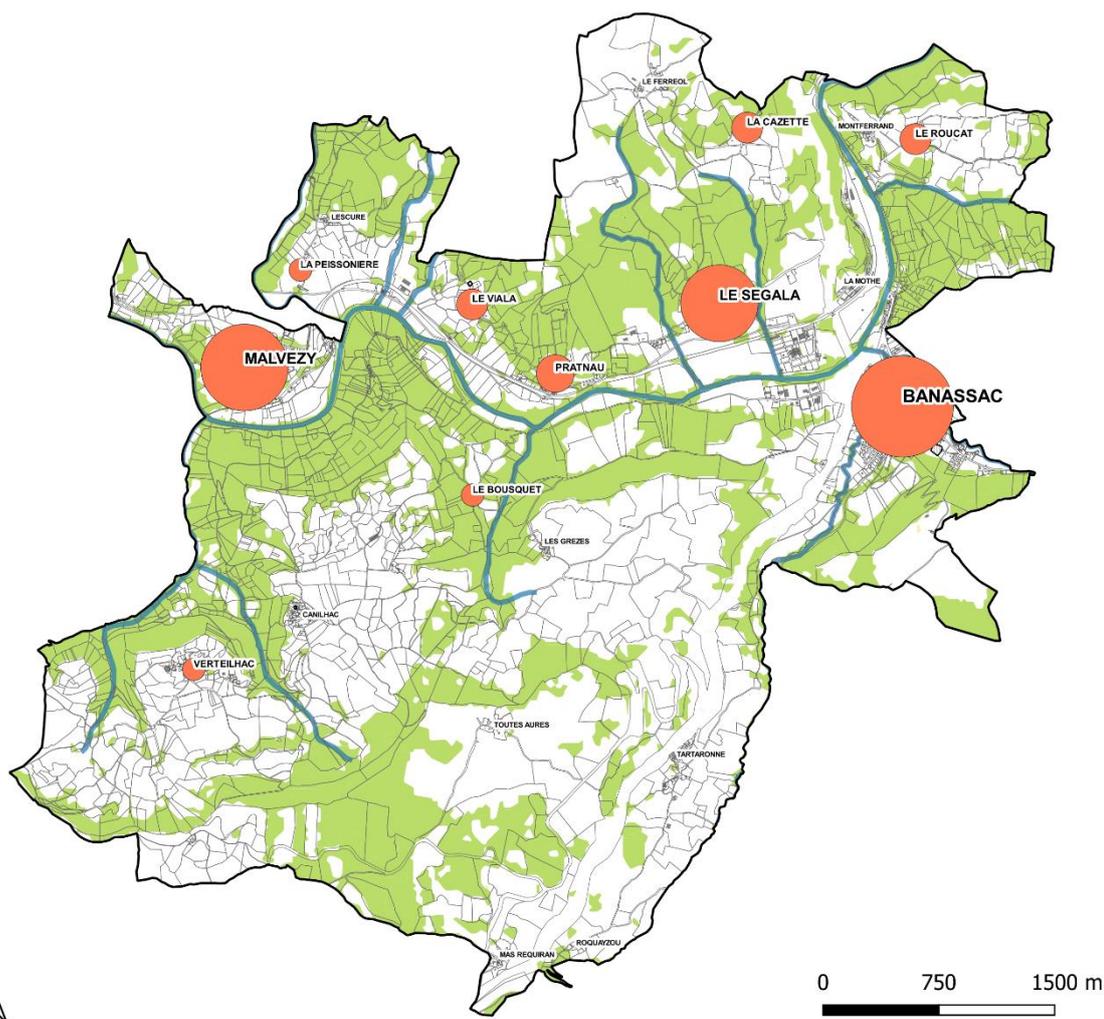
La majorité de ces nouveaux logements ont été construits sur le territoire de Banassac, soit 75% d'entre eux, essentiellement dans le centre-bourg et en second lieu dans le hameau du Ségala qui peut être considéré comme un « hameau nouveau », car l'ensemble de son tissu a été bâti dans la seconde moitié du XX<sup>ème</sup> siècle.

Sur le territoire de Canilhac, le hameau de Malvezy a été privilégié pour les constructions récentes, celui-ci étant plus accessible car desservi par la RD988.

Globalement, la partie Nord du territoire semble plus attractive, pour des raisons évidentes d'accessibilité mais aussi pour le cadre de vie qu'il propose avec la proximité du Lot.

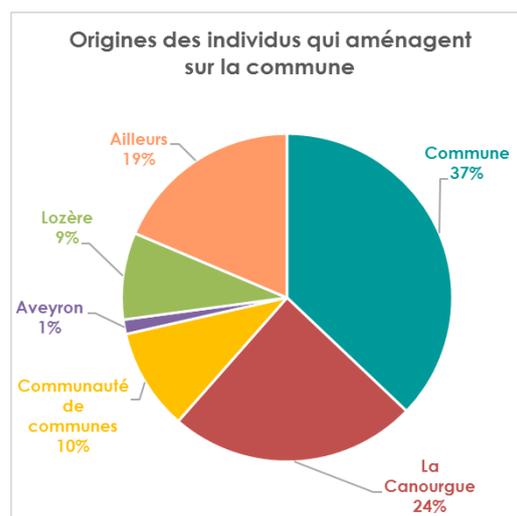
	Constructions neuves	Réhabilitations / Transformations
2008	5	1
2009	6	1
2010	11	
2011	9	2
2012	7	
2013	2	
2014		
2015	1	
2016	6	1
2017	8	
2018	2	
2019	4	4
<b>TOTAL</b>	<b>61</b>	<b>9</b>
<b>Moyenne par an</b>	<b>5,1</b>	<b>0,8</b>

*Données issues des permis de construire instruits depuis 2008*



*Répartition des permis de construction de logements accordés depuis 2008 (Source : registres communaux)*

Les individus qui créent ces nouveaux logements sont, pour plus de la moitié, originaires du secteur – Banassac ou La Canourgue – ou viennent d'une région plus éloignée pour presque un quart d'entre eux.



*Origine des individus aménageant sur la commune  
(Source: registres des permis de construire)*

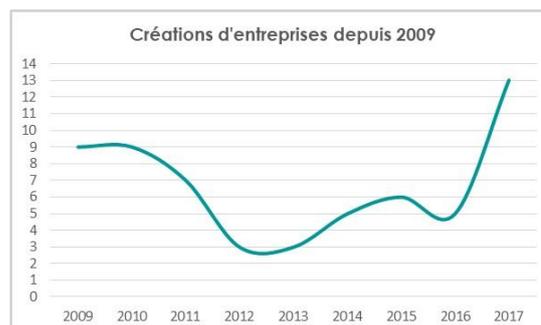
### 2.3.1. Dynamisme économique

Les créations d'entreprises depuis 2009, hors activités agricoles, montrent un certain dynamisme économique du territoire.

En effet 60 entreprises ont été créées jusqu'en 2017. Ces créations ont fluctué d'une année à l'autre, avec une accalmie au début des années 2010 puis un pic important d'activité en 2017, avec 13 nouvelles entreprises.

Ces données ne tiennent pas compte des potentielles fermetures d'entreprises.

Au regard des permis de construire, ce développement économique n'a pas tellement influé sur le développement urbain. On comptabilise en effet 12 constructions liées à des activités depuis 2008.



## 3. Le diagnostic OPAH de la CC Aubrac Lot Causse Tarn

Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) est un programme opérationnel d'actions régi par une convention partenariale d'objectifs et assortie d'engagements financiers. Elle agit sur un territoire limité et concerne des quartiers ou zones présentant un bâti dégradé voire indigne.

Les tableaux suivants sont issus de l'étude pré-opérationnelle d'OPAH de la CC Aubrac Lot Causse Tarn réalisé sur les anciennes communes de Banassac et de Canilhac. Ces études ont été réalisées en Mars 2010 et les données sont issues du fichier de la DGI.

Banassac		
<b>Total logements</b>	<b>566</b>	
		%
<b>Résidences principales</b>	<b>385</b>	<b>68,02</b>
Propriétaires occupants	240	62,34
Locatifs privés	127	32,99
Locatifs HLM	17	4,42
Logés gratuitement	18	4,68
<b>Résidences secondaires</b>	<b>141</b>	<b>24,91</b>
<b>Vacants</b>	<b>40</b>	<b>7,07</b>
RP en maisons individuelles	282	73,25
RP en immeubles collectifs	88	22,86
RP avant 1948	140	36,36
RP plus de 20 ans	291	75,58

Diagnostic sur l'ancienne commune de Banassac

Le parc de logement		
<b>Total logements</b>	<b>90</b>	
		%
<b>Résidences principales</b>	<b>48</b>	<b>53,33</b>
Propriétaires occupants	41	85,42
Locatifs privés	8	16,67
Locatifs HLM	0	0
Logés gratuitement	0	0
<b>Résidences secondaires</b>	<b>42</b>	<b>46,67</b>
<b>Vacants</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
RP en maisons individuelles	48	100
RP en immeubles collectifs	0	0
RP avant 1948	14	29,17
RP plus de 20 ans	27	56,25

Diagnostic sur l'ancienne commune de Banassac

## 4. Le PIG Habiter Mieux

Source : Dossier de presse / PIG 2018-2021

Le Conseil départemental de la Lozère, l'État et l'Anah ont décidé de réaliser un programme d'intérêt général de lutte contre la précarité énergétique en Lozère, prenant la suite du programme d'intérêt général labellisé Habiter Mieux mis en œuvre entre 2013 et 2017.

Le périmètre d'intervention concerne l'ensemble des communes lozériennes à l'exception des territoires déjà couverts par des OPAH ou qui pourraient le devenir.

La Communauté de Communes Aubrac Lot Causse Tarn et la commune de Banassac-Canilhac sont donc intégrées dans le PIG Habiter Mieux.

Les champs d'intervention sont les suivants :

- aider à la rénovation thermique des logements chez les propriétaires occupants,
- aider en complément à une intervention au titre du dispositif "Habiter mieux" à la rénovation et au traitement de l'habitat indigne et très dégradé et/ou de l'adaptation des logements aux situations de perte d'autonomie.

Les objectifs globaux sont évalués à 370 logements de ménages propriétaires occupants aux ressources modestes ou très modestes sur la période 2018-2021

Durant la période du PIG 2013-2017, 68 logements ont été subventionnés par la CC Aubrac Lot Causse Tarn.

A ce jour, la CC Aubrac Lot Causse Tarn s'est engagée pour abonder la prime Habiter Mieux versée par l'Anah (agence nationale de l'habitat) de 250 € par dossier pour les ménages propriétaires occupants aux ressources modestes et de 500 € par dossier pour les ménages propriétaires occupants aux ressources très modestes.

## **5. Perspectives**

### **5.1. Hétérogénéisation du parc de logements**

L'attractivité du territoire est en partie due à son dynamisme économique et à sa proximité avec d'autres pôles économiques grâce à l'autoroute ; elle a donc vocation à accueillir de jeunes ménages pour lesquels l'accès au logement doit être facilité par une offre hétérogène. Or le territoire propose essentiellement de grands logements, parmi lesquels 85% de maisons individuelles. Bien qu'il y ait une fluidité des parcours résidentiels permise par un tiers de résidences principales en location, cette typologie de logements n'est pas nécessairement adaptée à tous types de populations.

Le desserrement des ménages se poursuivant, l'hétérogénéisation du parc de résidences principales et l'offre de petits logements sont nécessaires pour tenter de répondre à tous les besoins.

### **5.2. Résorption de la vacance**

La croissance du taux de vacance qui traduit l'abandon de tissus anciens est amenée à se poursuivre en l'absence d'une politique menée contre elle.

En effet les tissus bâtis abandonnés sont ainsi car ils ne répondent pas aux exigences d'habitat actuelles en matière de dépenses énergétiques, d'accès, etc. Ils perdent par ailleurs de l'attractivité à mesure de leur abandon et de leur délitement.

S'agissant d'un potentiel d'offre en logements, des mesures de réhabilitation des tissus concernés sont nécessaires.

La vacance s'observe particulièrement dans les tissus bâtis anciens, notamment le centre bourg de Banassac. Elle s'explique notamment par des problématiques d'accès et d'insalubrité. A l'inverse, les hameaux se développent et l'activité agricole et touristique permet le maintien et la réhabilitation du bâti ancien (part plus importante de résidences secondaires dans certains hameaux).

**Synthèse :**

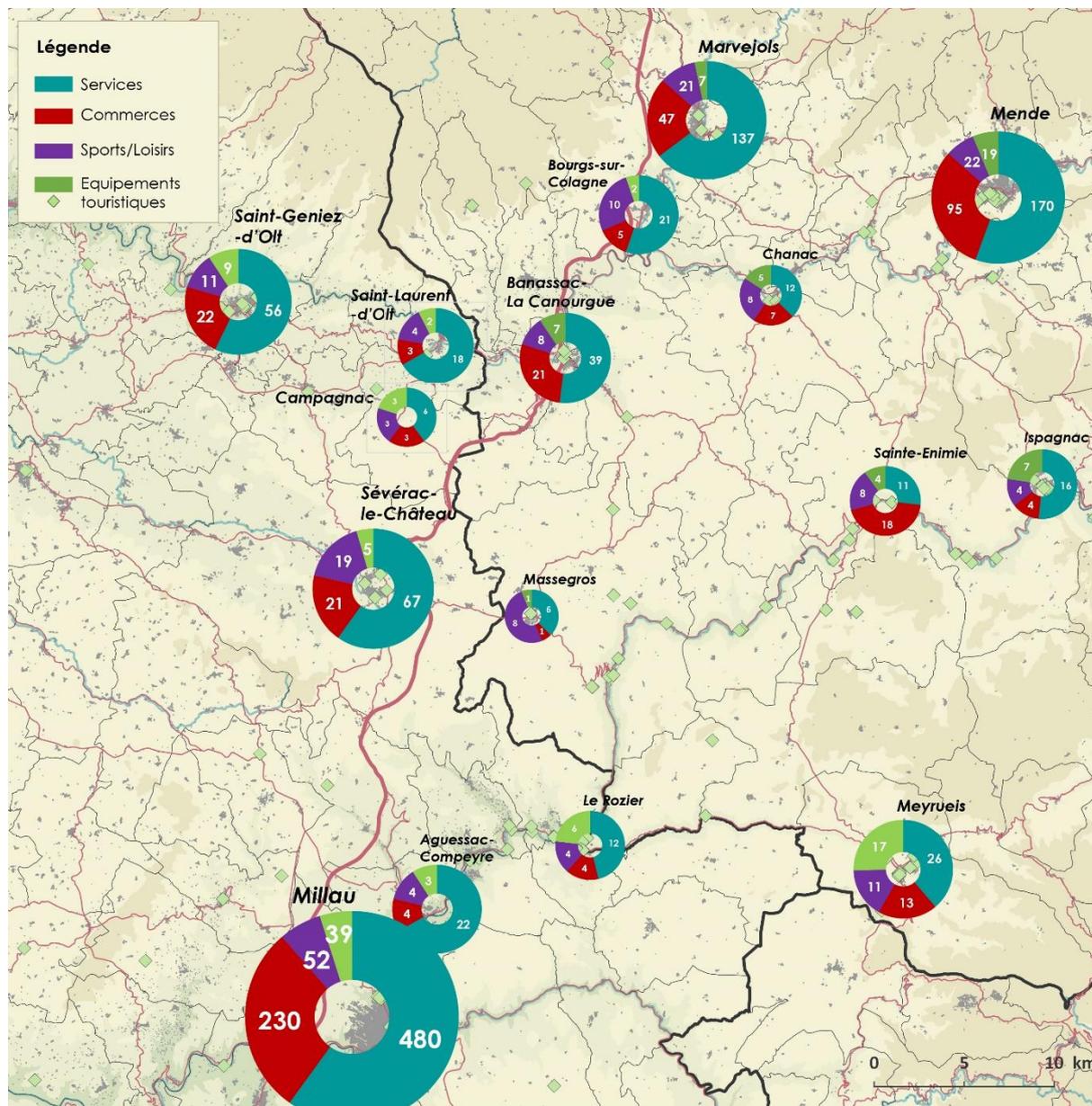
- Une commune à vocation résidentielle (et économique) par rapport au reste du département, avec une large majorité de résidences principales (64%)
- Un parc de résidences secondaires stable
- Un taux de vacance en croissance constante, de 11,1% en 2015, et qui touche particulièrement les tissus anciens au profit de la construction de nouveaux logements en périphérie
- Un rythme de construction de 5,7 logements en moyenne par an entre 2008 et 2018.
- Très peu de réhabilitations de logements : seulement 5 en dix ans
- Un tiers du parc est en location, ce qui reste positif pour les possibilités de parcours résidentiels ; en revanche les typologies de logements sont peu variées : 84,6% de maisons individuelles et souvent de grande taille.
- Un PIG Habiter Mieux qui permet l'aide à la rénovation thermique des bâtiments, le traitement de l'habitat indigne et l'adaptation aux situations de perte d'autonomie.

**Enjeux :**

- Résorption du taux de vacance
- Amélioration de l'attractivité des tissus anciens, notamment du centre-bourg de Banassac
- Création d'un parc de logements mixte en matière de typologies et de taille, et correspondant au projet de croissance démographique

## Equipements

### 1. Cadre général



Proportion des équipements par type – Source : INSEE

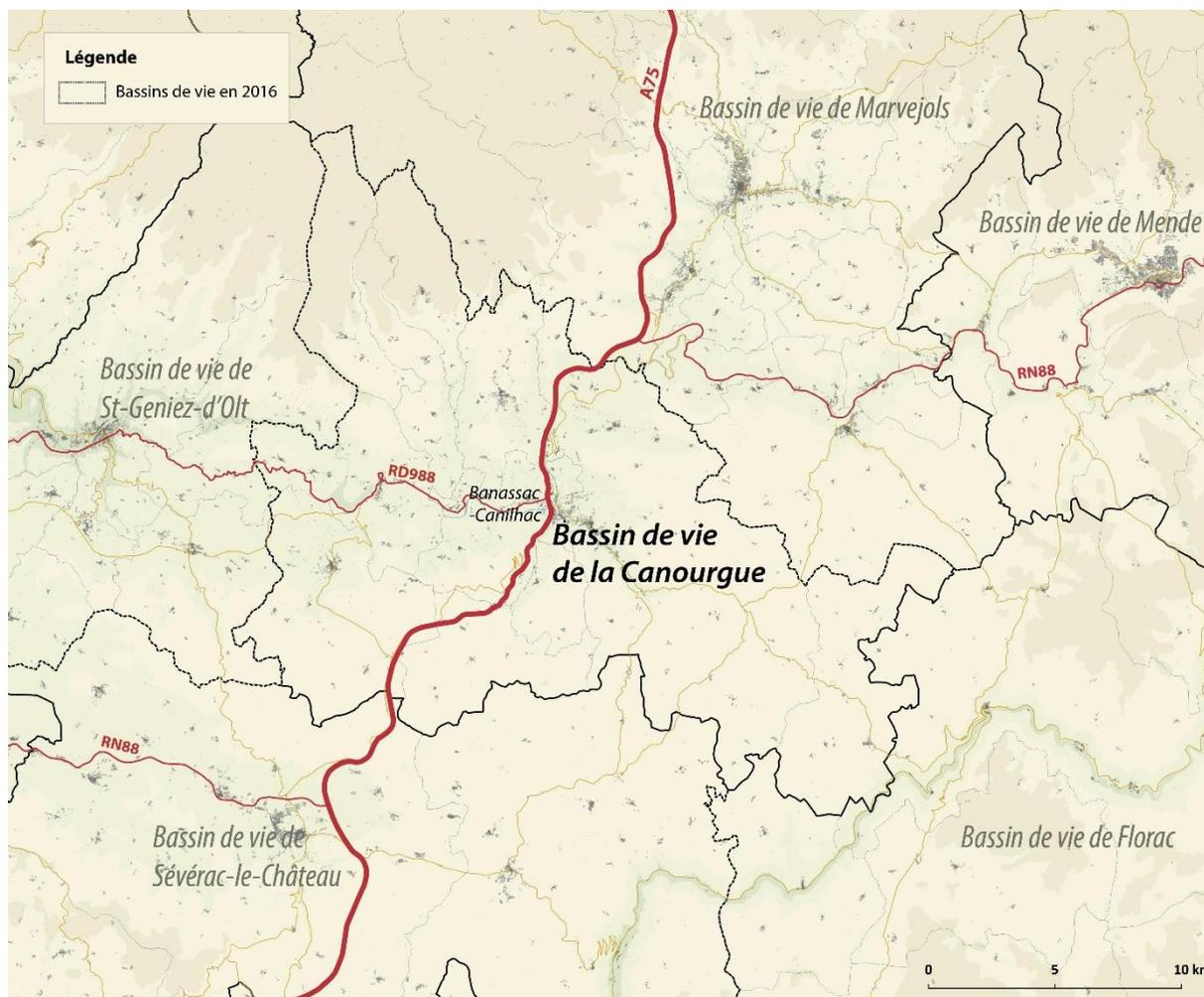
A l'Ouest de la Lozère, les principales polarités sont Mende et Marvejols. Au Sud, dans le département de l'Aveyron, Séverac-le-Château et Millau, le long de l'A75, restent des polarités essentielles.

L'ensemble formé par Banassac-La Canourgue constitue une polarité secondaire aux portes de la Lozère.

## 2. Etude du territoire

### 2.1. L'accessibilité aux équipements

#### 2.1.1. Bassins de vie<sup>1</sup>



**Bassins de vies autour de Banassac-Canilhac (Source: INSEE)**

La commune de Banassac-Canilhac fait partie du bassin de vie de la Canourgue, dont on peut dire qu'elle complète le niveau d'équipements. Elle y a donc une position centrale.

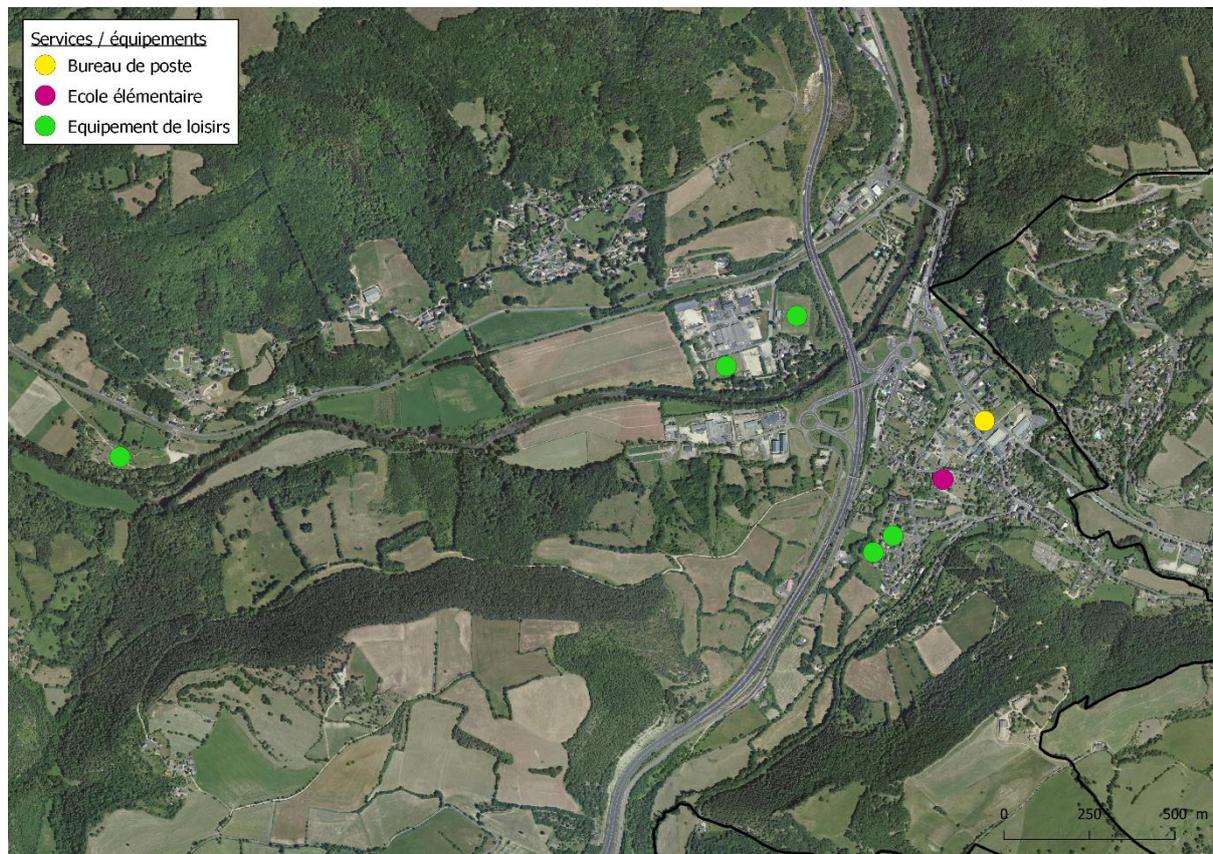
Cela signifie par ailleurs que cette bipolarité fonctionne de façon autonome concernant certaines gammes d'équipements, les plus spécifiques étant situées dans les principaux pôles urbains locaux, à savoir Mende et Millau.

<sup>1</sup> Le bassin de vie constitue le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants. On délimite ses contours en plusieurs étapes. On définit tout d'abord un pôle de services comme une commune ou unité urbaine disposant d'au moins 16 des 31 équipements intermédiaires. Les zones d'influence de chaque pôle de services sont ensuite délimitées en regroupant les communes les plus proches, la proximité se mesurant en temps de trajet, par la route à heure creuse. Ainsi, pour chaque commune et pour chaque équipement non présent sur la commune, on détermine la commune la plus proche proposant cet équipement. Les équipements intermédiaires mais aussi les équipements de proximité sont pris en compte. (Définition de l'INSEE)



## 2.2. Le maillage du territoire

La carte suivante localise les équipements et services identifiés sur le territoire communal de Banassac-Canilhac.



Principaux services et équipements recensés sur le territoire communal de Banassac-Canilhac

### 2.2.1. Equipements scolaires

La commune dispose d'une école élémentaire publique localisée au cœur du développement résidentiel de Banassac-Canilhac. Il s'agit de l'école primaire Le Sycomore située rue Magdeleine Quarante. Selon le ministère de l'éducation nationale, cette école compte 95 élèves en 2019/2020.



A titre indicatif, sur la commune limitrophe de La Canourgue sont identifiés :

- Une école maternelle et primaire privée ;
- Une école maternelle et primaire publique ;
- Un collège public ;
- Un lycée général, professionnel et technologique agricole.

### **2.2.2. Services de proximité**

Concernant les services de proximité, Banassac-Canilhac ne compte qu'un service postal le long de la RD 998.

Un centre de secours et une gendarmerie sont situés sur la commune limitrophe de La Canourgue.

### **2.2.3. Services de santé**

Deux médecins généralistes sont implantés à Banassac.

La maison de retraite la plus proche est celle de La Canourgue.

### **2.2.4. Equipements sportifs**

Parmi les équipements sportifs, la commune de Banassac-Canilhac compte :

- 2 terrains de football dans le secteur de la zone artisanale de la Plaine ;
- 1 terrain multisport au Sud-Ouest du village de Banassac ;
- 1 parcours sportif à proximité de la RD988 au lieu-dit La Gravière ;
- 1 ensemble boulodrome/jeux d'enfants au Sud-Ouest du village de Banassac.



*Equipements sportifs présents sur le territoire communal*

Un terrain de sport identifié au Nord-Ouest du village appartient à la commune de La Canourgue.

## **3. Perspectives**

Le déploiement des équipements et services est à mutualiser avec la commune de La Canourgue, à l'image des terrains de sports et campings existants.

Un projet de salle polyvalente est en cours d'étude à proximité de l'école.

Ce nouvel équipement renforce ce secteur en terme de pôle d'équipements, véritable centre de gravité entre centre ancien du bourg et tissus pavillonnaires. Des terrains limitrophes sont encore libres et peuvent constituer à terme une réserve foncière pour de nouvelles installations publiques.

**Synthèse :**

- Une commune qui occupe une position centrale dans le bassin de vie de La Canourgue
- Le pôle Banassac-La Canourgue constitue un pôle de proximité
- A l'échelle communale, la grande majorité des équipements se concentrent dans le centre-bourg de Banassac.

**Enjeux :**

- Renforcer le pôle d'équipements de Banassac

# ECONOMIE

## Structure économique et emploi

### 1. Cadre général

Le positionnement de Banassac-Canilhac à proximité de l'autoroute A75 lui confère un rôle économique plus important que des communes équivalentes du département. Les zones d'activités existantes à proximité de l'échangeur 40 permettent d'accueillir des entreprises fonctionnant à l'échelle nationale voire internationale (ex : Chocolat Malakoff 1855).

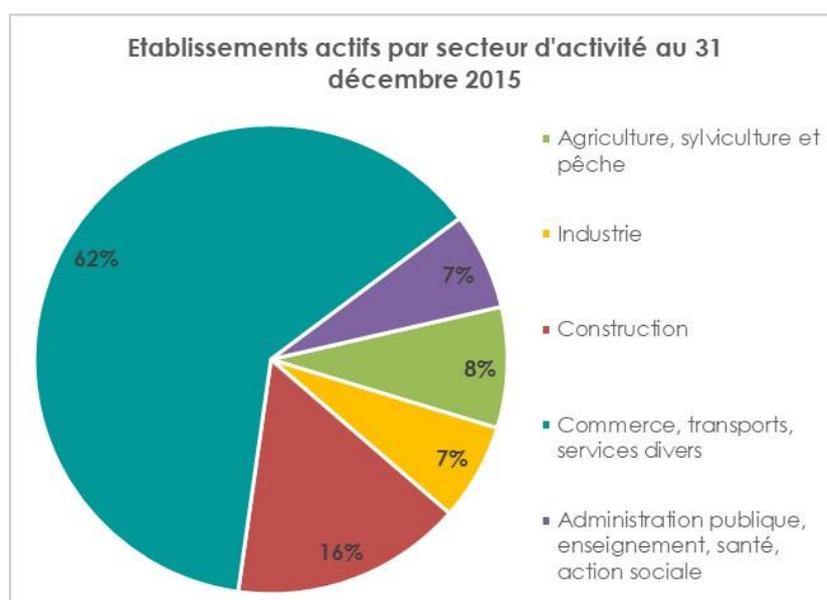
### 2. Etude du territoire

#### 2.1. Activités économiques

##### 2.1.1. Répartition des secteurs d'activités

Les activités de commerce et de service sont très majoritaires parmi les établissements actifs du territoire, dont ils représentent une part de 62%, soit 75 établissements.

Par ailleurs la faible part d'activités industrielles, et donc d'activités visant potentiellement des besoins exogènes, soulève le caractère résidentiel de l'économie locale.



*Part des établissements actifs par secteur d'activités en 2015 (INSEE 2018)*

Parmi les activités les moins représentées se trouvent les domaines de l'administration et de la santé, et l'agriculture. Ne s'agissant pas d'une polarité à l'échelle locale, rôle porté par La Canourgue, la seule institution présente est l'école.

Enfin le faible nombre d'activités agricole est corrélé à la petite superficie de la commune.

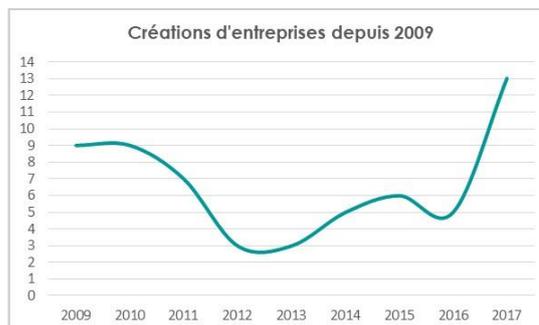
### 2.1.2. Dynamisme économique

Les créations d'entreprises depuis 2009, hors activités agricoles, montrent un certain dynamisme économique du territoire.

En effet 60 entreprises ont été créées jusqu'en 2017. Ces créations ont fluctué d'une année à l'autre, avec une accalmie au début des années 2010 puis un pic important d'activité en 2017, avec 13 nouvelles entreprises.

Ces données ne tiennent pas compte des potentielles fermetures d'entreprises.

Au regard des permis de construire, ce développement économique n'a pas tellement influé sur le développement urbain. On comptabilise en effet 11 constructions liées à des activités depuis 2008.



## 2.2. Emploi

### 2.2.1. Activité des résidents sur la commune

Les actifs ayant un emploi sont 72,5%, soit 483 personnes.

329 emplois sont présents dans la commune, soit un indicateur de concentration d'emploi de 68,2 en 2015 (emplois pour 100 actifs).

68% des actifs de la commune travaillent à l'extérieur du territoire.

Le taux de chômage est faible avec un chiffre de 6,2% en 2015.

### 2.2.2. Offre des établissements locaux

Les établissements présents sur le territoire peuvent être considérés comme créateurs d'emploi avec une moyenne de 1,8 postes par établissement, sachant que l'agriculture ne crée aucun poste.

Ce sont les commerces qui en crée le plus, avec 73% des postes salariés, ce qui s'explique par la présence de grosses enseignes.

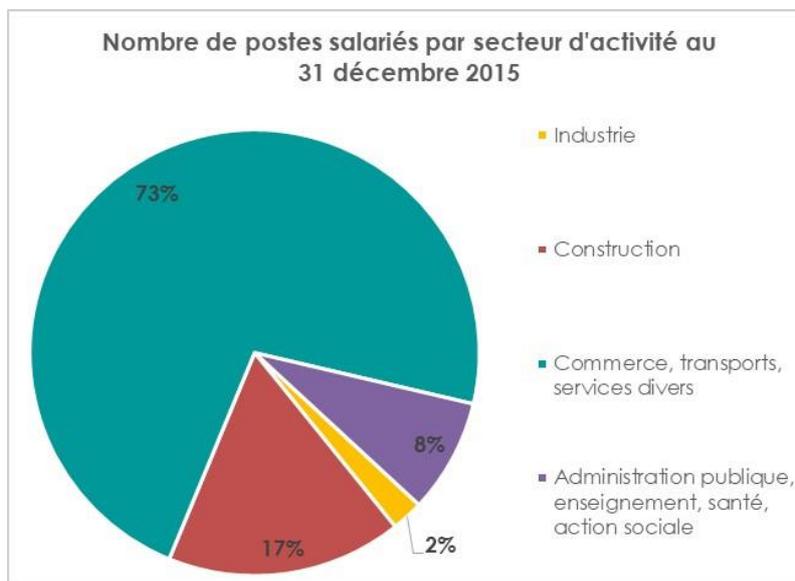
Les principales enseignes sont (source site Internet de la commune) :

- Unicolor / Point Vert ;
- Intermarché ;
- Chausson Matériaux ;
- Garage Renault.

Les entreprises de constructions et travaux publics sont (source site Internet de la commune) :

- SARL Fages-Tichit (maçonnerie, rénovation immobilière) ;
- SARL Vidal (travaux publics, transport routier) ;
- Tradibat (constructeur de maisons individuelles, rénovation bâtiment, maisons clés en main) ;
- Entreprise multiservice « Mutch » (entreprise du bâtiment, Qualibat RGE) ;
- Atelier AM Architecture (construction de maison individuelle traditionnelle ou contemporaine, offre globale de rénovation énergétique, aménagement intérieur, conseil avant achat immobilier).

La commune compte une seule industrie, UNICOR, spécialisée dans le commerce de gros de céréales, de semences et d'aliments pour le bétail.



Part des postes salariés créés par secteur d'activités en 2015 (INSEE 2018)

### 2.3. Analyse des questionnaires économiques

L'enquête a été réalisée durant l'année 2018 auprès des différents acteurs économiques de la commune.

#### 2.3.1. Projets identifiés

*Les projets énoncés doivent être considérés comme hypothétiques au vu du caractère incomplet de certaines réponses.*

Parmi les 22 entreprises, 10 n'ont pas de projet spécifique et envisagent simplement la poursuite de leur activité.

Les 12 autres possèdent des projets de développement, aussi bien en embauchant qu'en cherchant à agrandir leur capacité. Pour ce faire 6 d'entre eux envisagent un déplacement, soit dans soit en dehors de la commune. Parmi les projets les plus avancés, trois disent se réinstaller sur la commune et l'un se déplace à Saint-Geniez-d'Olt.

Certains projets de déplacement mettent malheureusement en exergue des inconvénients liés à la qualité des réseaux de télécommunication.

#### 2.3.2. Besoins des entreprises interrogées

*Les entreprises interrogées ont soulevé des avantages et des inconvénients de la qualité et de la capacité d'accueil des entreprises sur la commune. Ceux-ci permettent d'identifier clairement les principaux besoins des entreprises présentes ou futures.*

### **2.3.2.1 Avantages liés à l'implantation**

---

Le choix d'implantation des entreprises dont l'activité correspond à de l'artisanat, au stockage, au commerce de gros, au transport, ou toute entreprise ayant besoin d'accessibilité, est principalement lié à l'autoroute A75 et à l'échangeur. Cet élément ressort alors comme le principal avantage.

### **2.3.2.2 Inconvénients liés à l'implantation**

---

Deux inconvénients sont mis en avant : dans une moindre mesure celui de l'isolement et de l'éloignement des grandes villes, signalé par deux entreprises, et plus unanimement la qualité des réseaux de télécommunication.

Le premier peut être lié à la recherche d'accessibilité et de visibilité de certaines entreprises dont la zone d'expansion est régionale (3), nationale (4), voire internationale (4).

Le second semble particulièrement important, pour tout type d'activité, et devient une réelle contrainte pour les entreprises d'envergure citées plus tôt, et pour lesquelles il pourrait être un argument de déplacement vers un autre territoire.

### **2.3.2.3 Besoins divers**

---

En dehors de la nécessité d'améliorer les réseaux de communication, trois besoins ont été relevés par les entreprises :

- Un espace de télétravail/coworking avec un réseau de qualité pour permettre le travail à distance et à certains entrepreneurs de se rencontrer ou de débiter leur activité
- L'aménagement d'une aire dédiée aux poids lourds sur la zone de Capjalat, où des problèmes de circulation sont signalés
- Une amélioration de la signalisation des zones d'activités depuis l'autoroute

## **3. Perspectives**

Les zones d'activités étant pratiquement pleines, la commune, compte tenu de son positionnement, pourrait se doter de nouveaux terrains constructibles destinés à de l'activité.

Une extension limitée de la zone de Capjalat est possible et la zone de la gare est à réorganiser pour produire une nouvelle offre en foncier et/ou en bâtiments. Mais les zones existantes sont globalement contraintes par les risques, le relief ou la présence de l'autoroute.

Les possibilités d'implantation d'une nouvelle zone à proximité du centre bourg et de l'échangeur sont elles aussi limitées.

La collectivité projette de travailler au renouvellement urbain et donc des activités économiques sur le site de la Gare.

**Synthèse :**

- Les activités de commerce et de service sont largement majoritaires
- Parmi les 22 entreprises interrogées, 12 ont des projets, montrant un dynamisme certain
- Les zones d'activités sont pleines et contraintes par différents risques, en particulier le PPRI

**Enjeux :**

- Accroissement de l'offre en terrains constructibles pour les activités économiques et / ou renouvellement urbain sur les zones existantes, en particulier la Gare

## Tourisme

### 1. Cadre général

La Lozère concentre un grand nombre de sites naturels et aménagés, propres à satisfaire des demandes et besoins variés. Tous ces domaines bénéficient d'une politique d'aides équilibrée du Conseil départemental.

Le tourisme représente environ 4 100 emplois en haute saison. En terme de fréquentation, le département recense plus de 5,6 millions de nuitées commerciales annuelles et 32 000 lits touristiques.

Les sites touristiques les plus fréquentés sont l'Aven Armand, la grotte de Dargilan, le Vallon du Villaret et les bateliers de la Malène.



*Sites touristiques de Lozère (CDT Lozère)*

Le Conseil départemental a bâti une nouvelle **stratégie touristique**, au regard des nouvelles tendances du tourisme mais aussi autour d'un projet global d'attractivité territoriale. D'une durée de 5 ans (2017-2021), la « Stratégie touristique Lozère 2021 » marque une forte volonté politique et partenariale d'évoluer dans ce sens.

Cette stratégie permet au Conseil départemental et à l'ensemble des acteurs publics et privés de répondre à des enjeux forts autour de trois axes prioritaires, 9 enjeux et 37 actions.

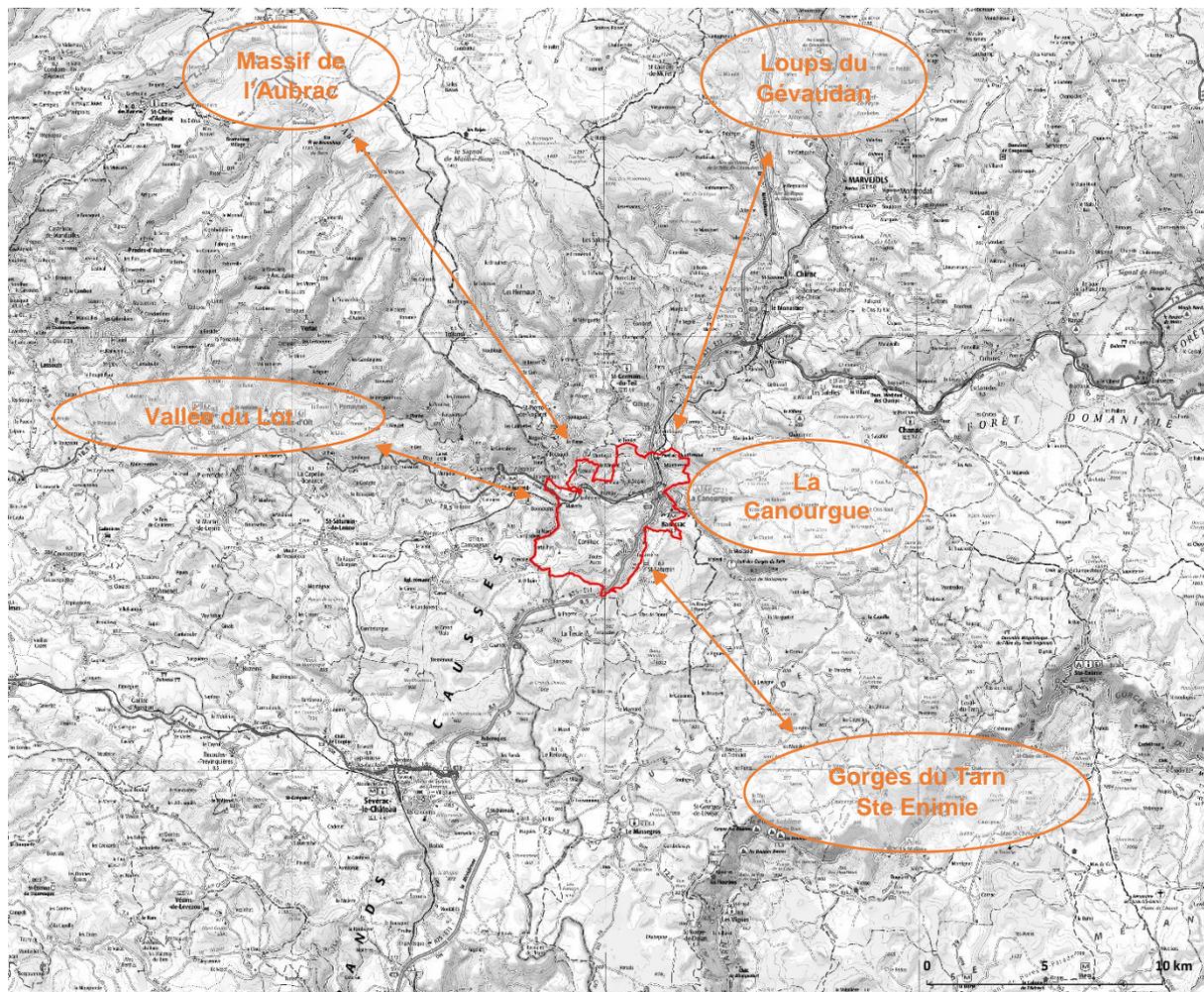
- Axe 1 : développer l'attractivité du territoire
- Axe 2 : développer l'innovation et l'ingénierie touristique
- Axe 3 : améliorer les partenariats et l'organisation touristique territoriale

Cette stratégie est un document d'orientation de la politique départementale en matière de tourisme, qui pourra notamment alimenter la réflexion régionale en cours dans le cadre de la définition de la stratégie touristique de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée.

## 2. Etude du territoire

### 2.1. L'offre touristique

La commune de Banassac-Canilhac s'implante à un carrefour structurant au Sud du département de la Lozère. La carte suivante les principaux attraits touristiques des environs.



Intérêt touristique	Distance/temps depuis le village de Banassac
La Canourgue	1 km / 3 min
Loups du Gévaudan	30 km / 25 min
Vallée du Lot	25 km / 35 min
Gorges du Tarn – Ste Enimie	25 km / 35 min
Massif de l'Aubrac	55 km / 1h

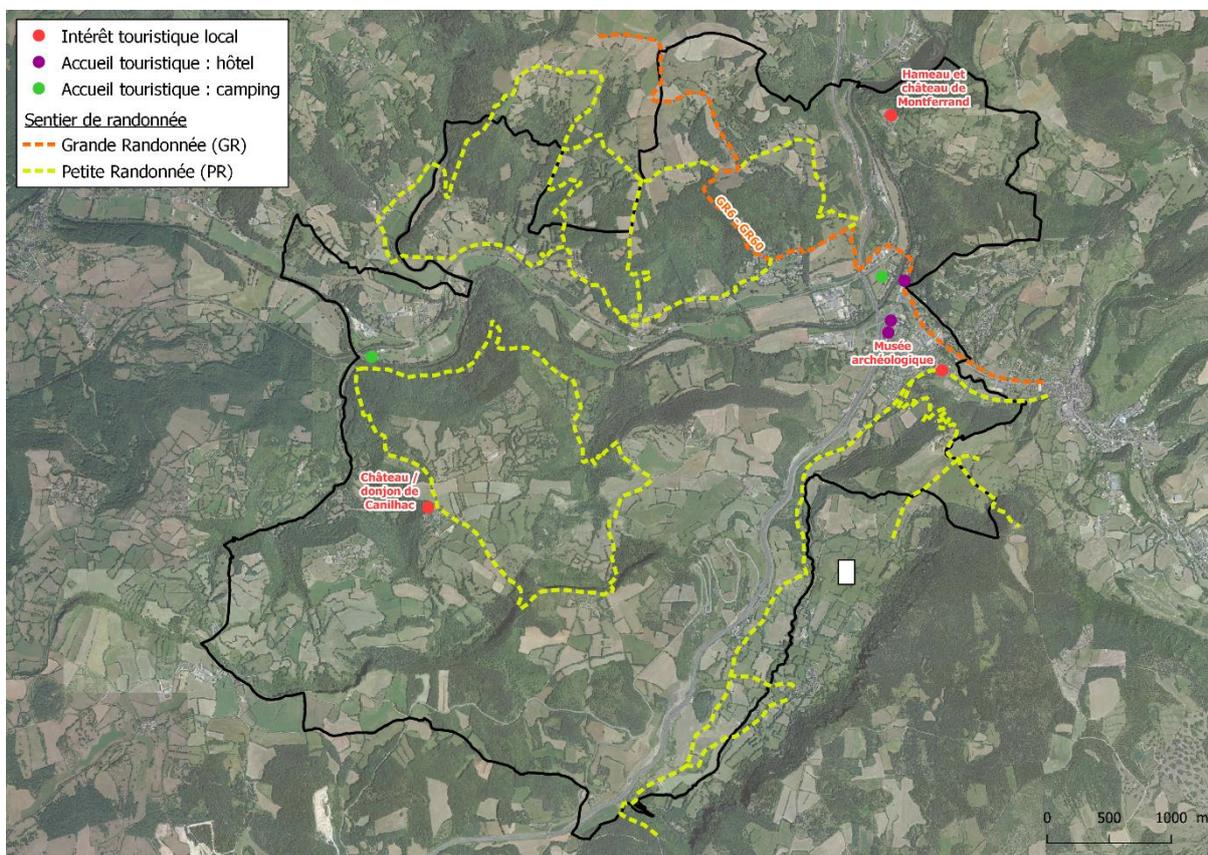
## 2.2. Capacité d'accueil

Le tableau suivant présente la capacité d'accueil des infrastructures touristiques de la commune de Banassac-Canilhac (données INSEE 2018). Un des campings identifiés appartient à la commune de La Canourgue.

Type d'hébergement	Nombre	Capacité
Hôtels	2	57 chambres
Campings	2	100 emplacements

*Capacité des hébergements touristiques recensés sur le territoire (INSEE 2018)*

La carte suivante identifie les principaux attraits touristiques de la commune ainsi que les infrastructures d'accueil touristique présentes. L'intérêt touristique de la commune de Banassac-Canilhac elle-même est relativement réduit en-dehors de son musée archéologique. De nombreux sentiers de randonnée sillonnent cependant la commune qui est par ailleurs traversée par un sentier de grande randonnée (GR6-GR60).



Carte de synthèse de l'activité touristique à l'échelle communale

### **3. Perspectives**

Le positionnement stratégique de la commune conduit à affirmer un potentiel certain pour le développement de l'accueil touristique.

Celui-ci se traduit aujourd'hui par des installations hôtelières en capacité de muter en vue d'une meilleure adéquation avec la demande et la valorisation de l'entrée de ville de Banassac.

**Synthèse :**

- Positionnement stratégique à proximité de nombreux pôles touristiques
- Peu d'intérêt touristique à l'échelle communale mais une capacité d'accueil relativement importante

**Enjeux :**

- Développement et requalification de l'accueil touristique avec l'augmentation de la capacité hôtelière
- Valorisation de l'entrée de ville de Banassac

## Agriculture

### 1. Généralités sur l'agriculture

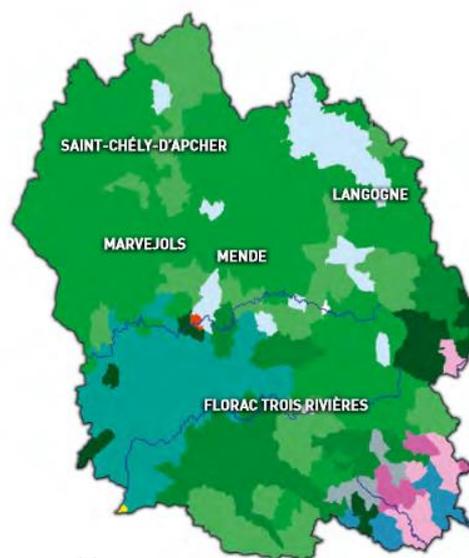
#### 1.1. La Lozère

Source : *L'Agriculture Lozère en bref – édition 2017*

L'agriculture représente le deuxième secteur de l'économie lozérienne. 2 600 exploitations sont recensées, soit 10 % de la population active (emploi salarié et non salarié confondu) alors qu'au niveau national, l'agriculture ne représente que 2,4 % de la population active. L'économie liée à l'agriculture représente 214 millions d'euros de chiffre d'affaires (3% d'Occitanie).

La Lozère est un pays **d'élevage en lait et viande**.

- L'élevage de **bovins viande** est prédominant avec 925 exploitations spécialisées. La production de viande bovin (broutard principalement) est en hausse ;
- La production de **lait de vache** a été affectée par les crises successives (-5 % de producteurs par an) et les volumes se sont difficilement maintenus ;
- La production de **lait de brebis** se maintient avec un développement d'un bassin de production hors Roquefort même si la production Roquefort reste prépondérante (3/4 des élevages) ;
- L'élevage **d'ovins viande** diminue moins qu'auparavant et a retrouvé des résultats économiques positifs ;
- La filière **lait de chèvre** est à dominante fermière avec un regain d'intérêt pour cette production et la présence de nouvelles entreprises.



Système majoritaire en SAU par canton

Autres élevages (équins, apiculture, microélevage...)	Polyélevage
Arboriculture	Ovins lait
Bovin lait	Ovins viande
Bovin viande	Polyculture
Caprins lait	Polyculture élevage
Grandes cultures	Porcins

**Orientation agricole des communes de Lozère en 2010 (CA48)**

Parmi les productions importantes, notons également la présence de 655 ha de châtaigniers en culture. 217 exploitations sont identifiées en Agriculture Biologique, ce qui correspond à une surface de plus de 24 000 ha. La filière laitière étant particulièrement dynamique (ovin lait, caprin lait, bovin lait). A ce jour, 27 % des exploitations en Lozère n'ont pas de repreneur connu.

## 1.2. La commune de Banassac-Canilhac

Selon les données de la Chambre d'Agriculture de la Lozère, la commune de Banassac-Canilhac est identifiée au sein du territoire agricole « Causse et vallées ». Ce secteur est caractérisé par :

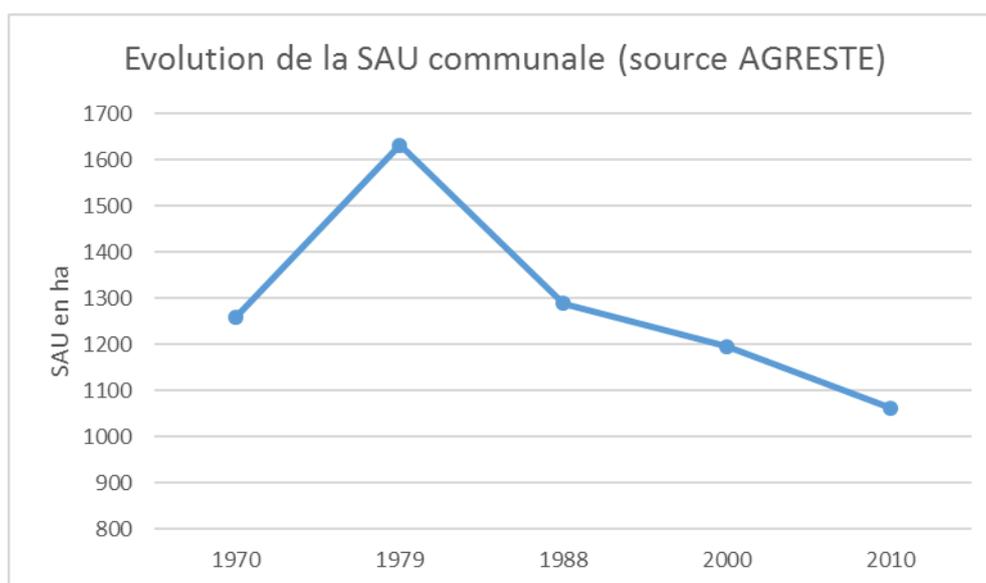
- Des sols calcaires ;
- Environ 600 exploitations ;
- Surface Agricole Utile (SAU) moyenne : 115 ha ;
- De grandes exploitations d'élevage ovins lait/ ovins viande ;
- Un taux de boisement variable : causse boisé : 50 % et causse non boisé : 38 %.

Selon le dernier recensement agricole (données Agreste 2010) l'orientation technico-économique de la commune de Banassac-Canilhac en 2010 est « **bovin mixte** ».

## 2. L'occupation de l'espace de l'activité agricole

### 2.1. La Surface Agricole Utile

Selon le dernier recensement agricole (AGRESTE 2010), la commune de Banassac-Canilhac dispose d'une superficie agricole utilisée (SAU) de **1 063 ha**. Entre 1988 et 2010, la SAU a diminué de plus de 17 %.



La diminution de la SAU depuis 1979 peut s'expliquer par un relief accidenté de certaines parcelles qui sont peu à peu délaissées aux dépens de parcelles plus accessibles.

Une qualité agronomique plus faible peut également expliquer l'abandon de certaines parcelles. Les secteurs où les sols sont particulièrement calcaires, peu profonds et/ou parsemés de roches affleurantes (causse au Sud-Ouest du territoire communal) sont moins propice à la mise en culture que les sols plus argileux, plus riches et plus profonds (fonds de vallées telle que la vallée du Lot).

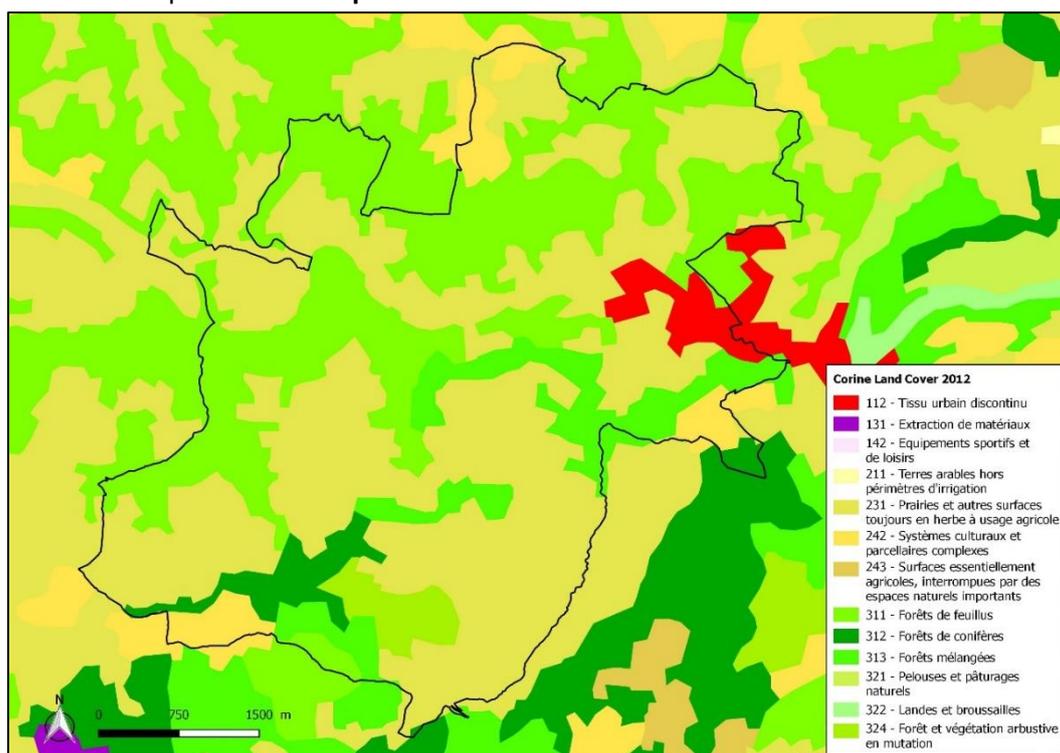
## 2.2. L'occupation du sol

### 2.2.1. Corine Land Cover (CLC)

Corine Land Cover est une base de données européenne d'occupation biophysique des sols. Ce projet est piloté par l'Agence européenne de l'environnement et couvre 39 Etats. Cette base de données est l'une des composantes du projet européen GMES et fait partie du champ de la directive européenne INSPIRE. Quatre versions ont été produites : 1990, 2000, 2006 et 2012.

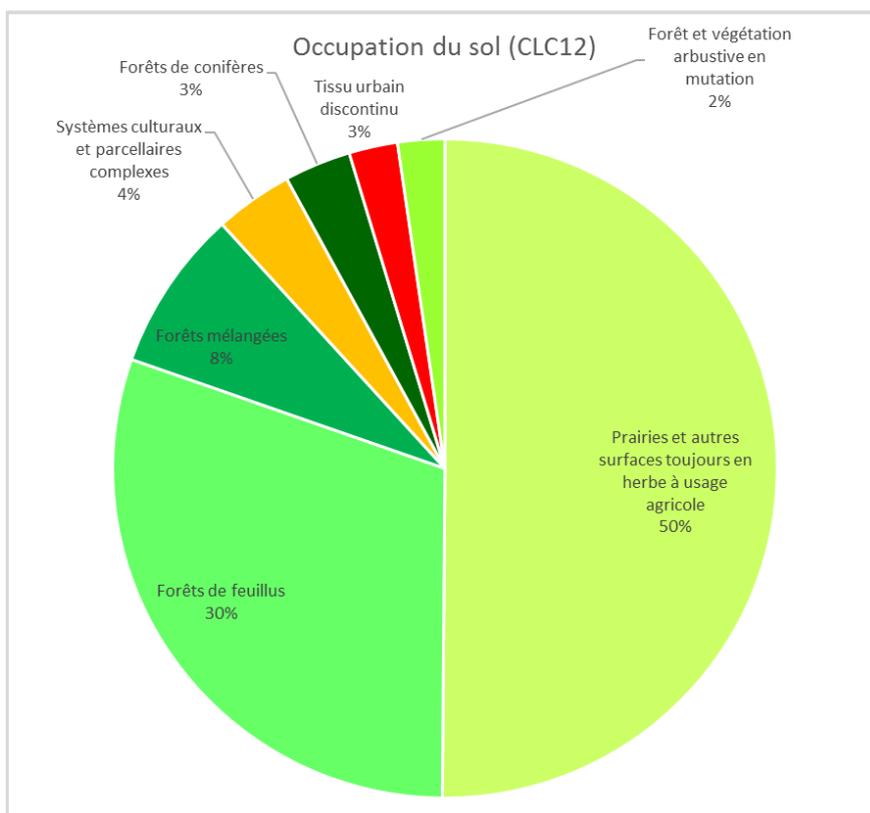
Cette base vectorielle est produite par photo-interprétation humaine d'images satellites (Landsat, SPOT, IRS,...) d'une précision de 20 à 25 mètres issues des projets IMAGE2000 et IMAGE2006.

La carte suivante représente l'**occupation du sol** à l'échelle du territoire communal :

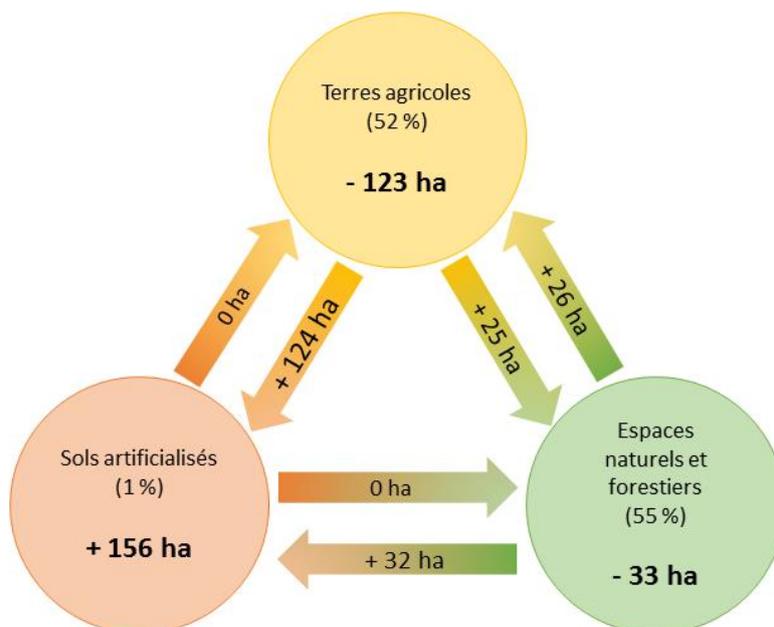


*Occupation du sol sur la commune de Banassac-Canilhac (CLC12)*

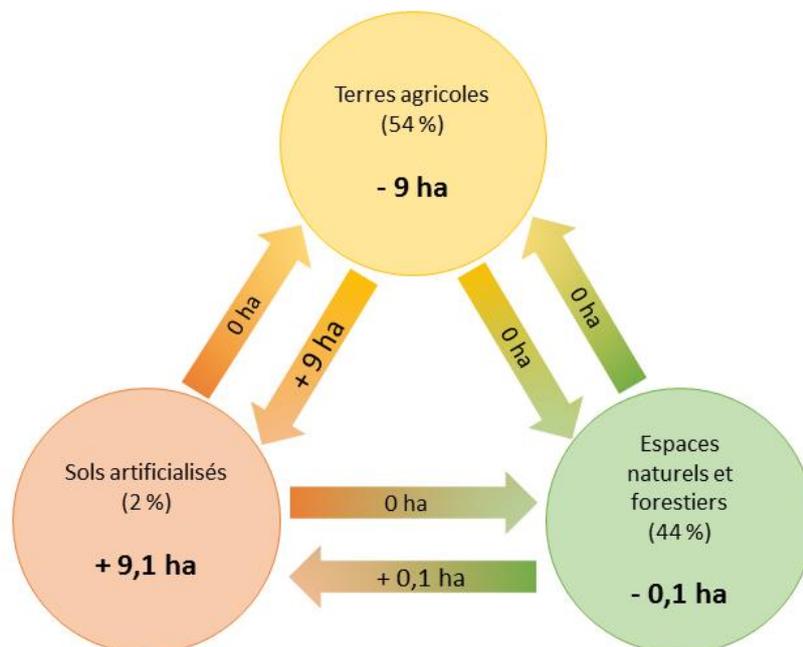
L'occupation du sol à l'échelle communale, selon la base Corine Land Cover 2012, se répartit de la façon suivante :



Concernant l'évolution de l'occupation des sols, selon les bases de données EIDER du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (base Corine Land Cover), dans le département de la Lozère, entre 2006 et 2012, l'évolution de l'occupation du sol peut être représentée de la façon suivante :



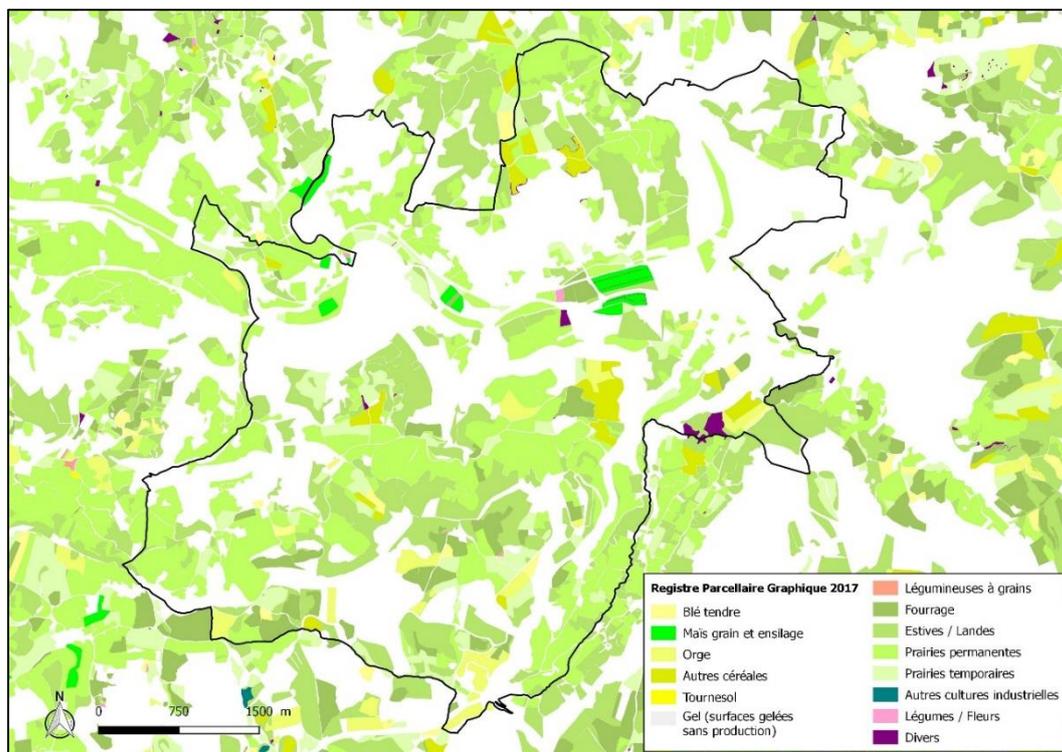
De la même façon, sur la commune de Banassac-Canilhac, entre 2006 et 2012 :



### 2.2.2. Registre Parcellaire Graphique

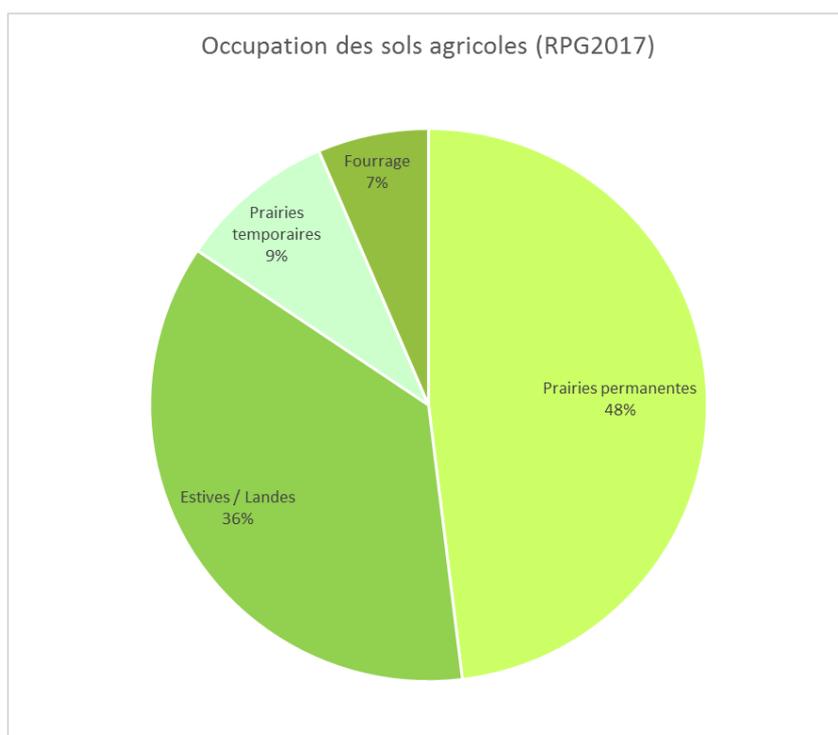
Selon l'Institut National de l'Information Géographique et Forestière, le registre parcellaire graphique est une base de données géographiques servant de référence à l'instruction des aides de la politique agricole commune (PAC). Les données anonymes du RPG sont millésimées et contiennent des îlots correspondant à ceux déclarés pour la campagne N dans leur situation connue et arrêtée par l'administration, en général au 1er janvier de l'année N+1.

Ainsi, pour avoir une idée plus précise de l'occupation agricole des sols, nous nous référons au Registre Parcellaire Graphique en date de 2017. Les secteurs en blanc sur la carte correspondent aux zones urbanisées, boisées ou enfrichées (non déclarées).

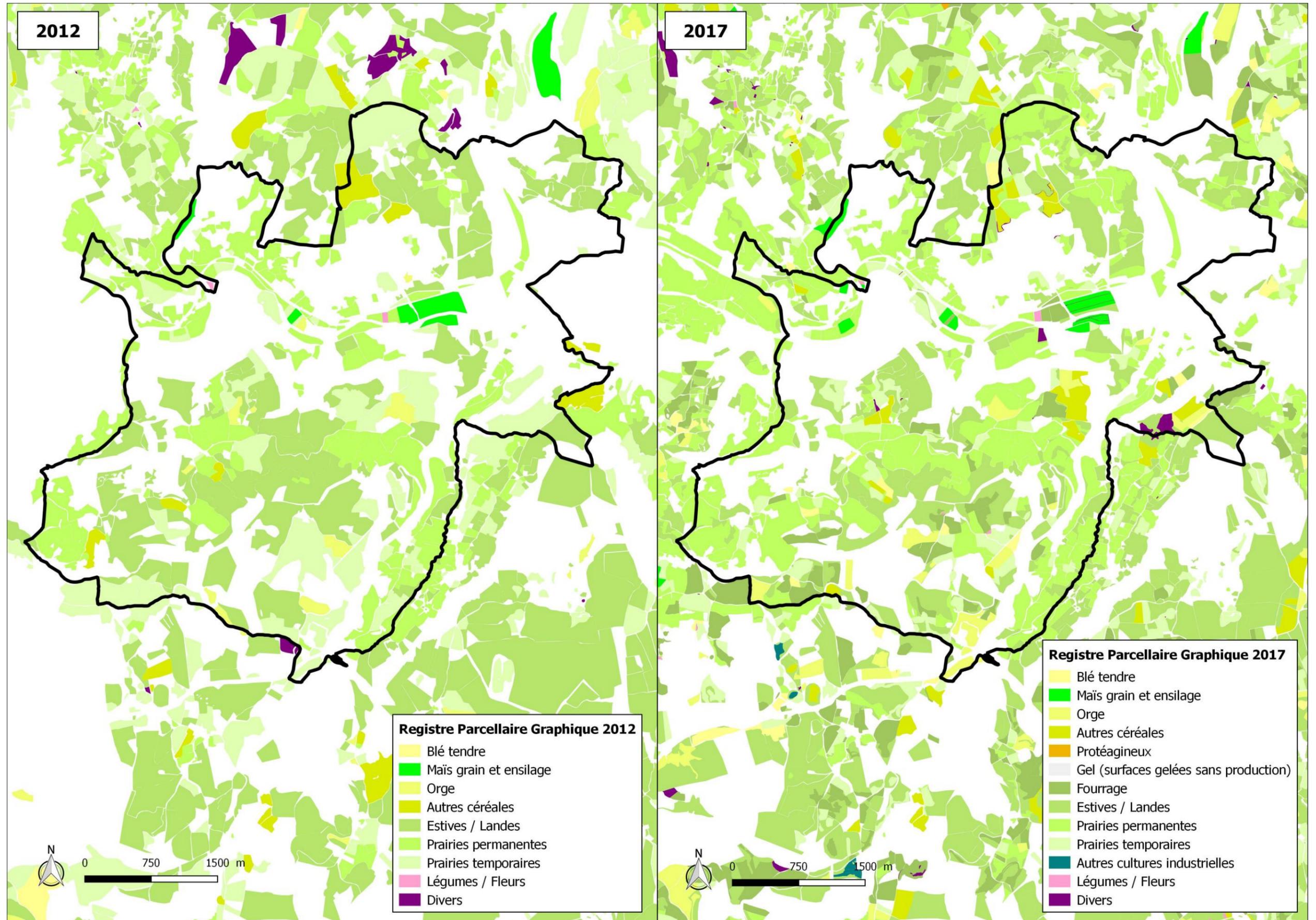


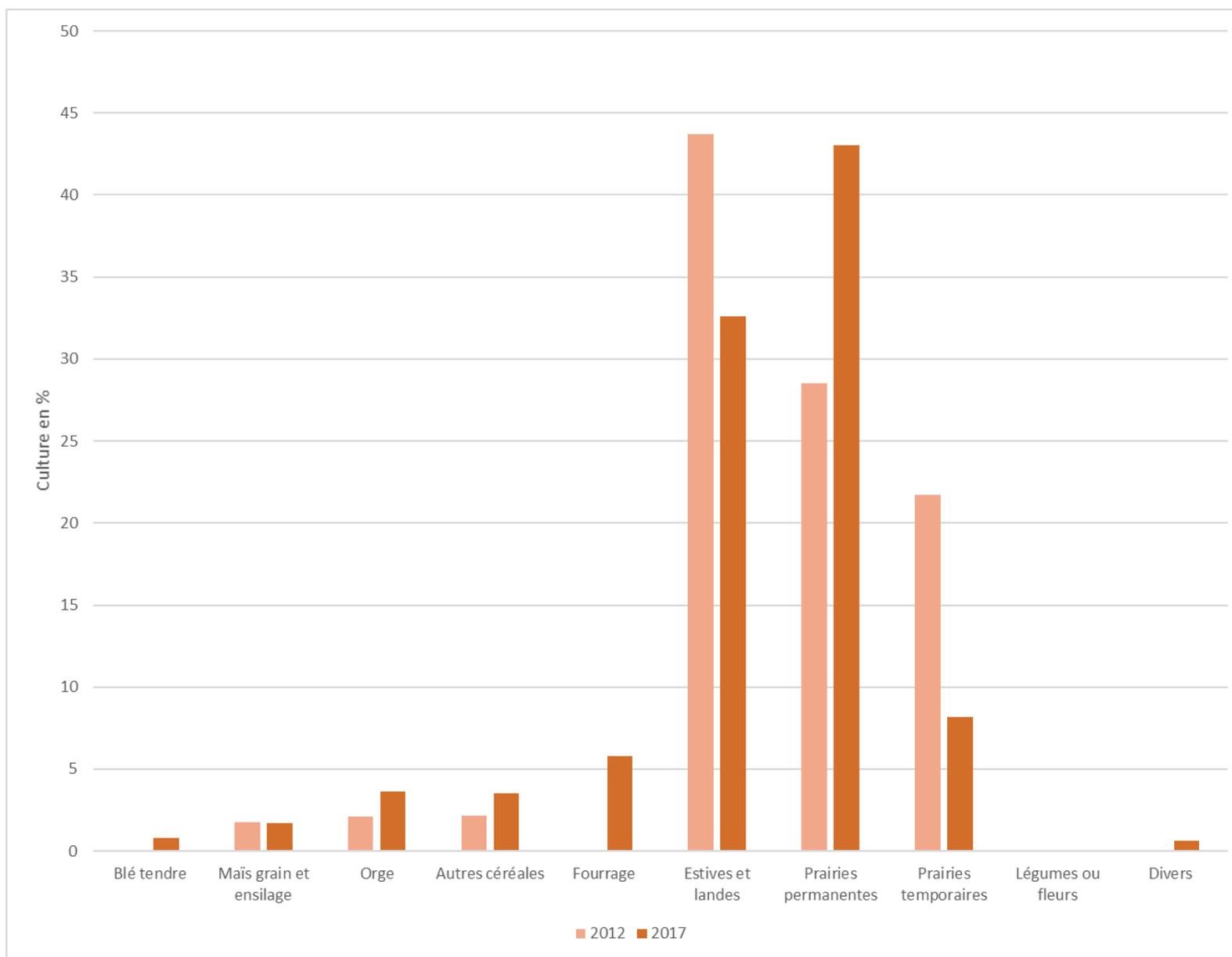
**Occupation des sols agricoles sur la commune de Banassac-Canilhac (RPG2017)**

L'occupation agricoles des sols à l'échelle communale, selon la base Registre Parcellaire Graphique 2017, se répartit de la façon suivante :



Parmi les cultures déclarées sur le RPG en 2017, l'orge, les autres céréales, le maïs grain et ensilage, le blé tendre, divers et légumes / fleurs représentent moins de 5 % l'occupation des sols agricoles de la commune.





### 2.3. L'abandon des terres agricoles

Les secteurs les plus pentus (1 et 2) sont les plus sensibles à l'abandon de l'activité agricole. La déprise agricole sur ces secteurs entraîne une fermeture des milieux causée par l'abandon du pastoralisme et des cultures en terrasses. La modification des pratiques agricoles induit une modification des paysages. Comparaison de vues aériennes actuelles (gauche) et historiques (droite), en date de 1956 :

#### (1) Secteur de Malvezy



#### (2) Secteur Banassac Sud



#### (3) Secteur du Ségala / zones d'activité / autoroute



Les terres abandonnées sur les périodes les plus anciennes sont celles qui sont le plus difficilement mobilisables de nos jours. Ces terrains ont atteint des états d'enfrichement avancés, avec une strate arborée développée.

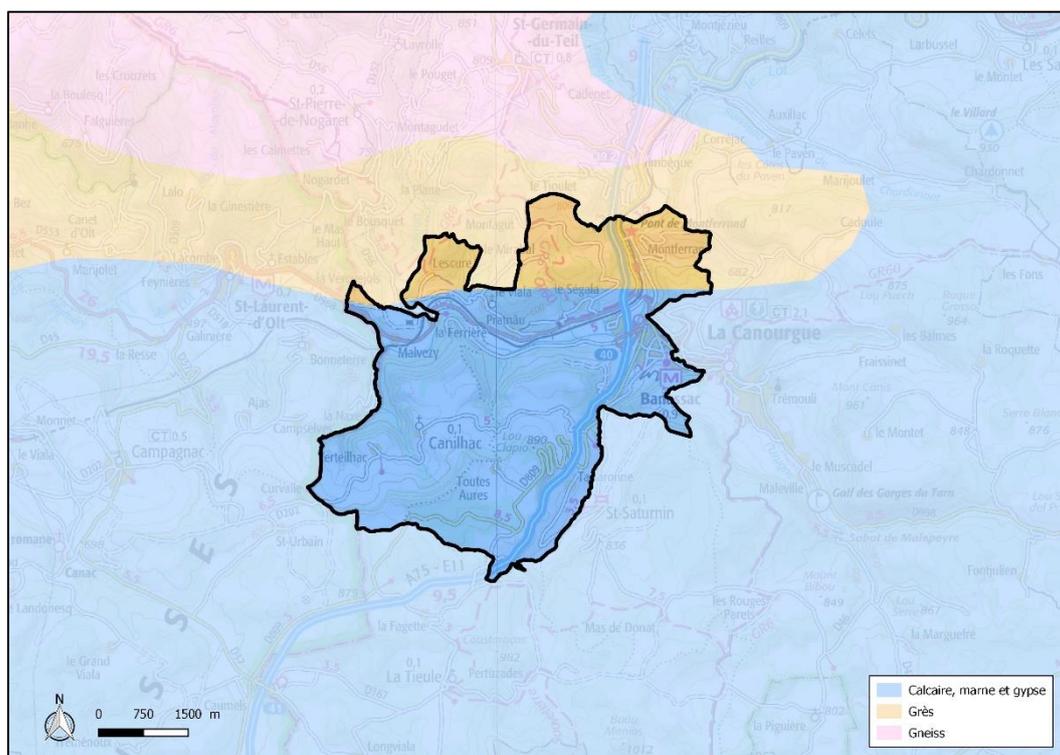
Le développement des bourgs/hameaux, zones d'activités et voiries (A75 notamment) peut également être un facteur de déprise agricole dans certains secteurs (2 et 3), notamment à l'Ouest du village historique de Banassac.

Pour résumer, les principales raisons de l'abandon des terres sont les suivantes :

- Un relief marqué, nécessitant un travail en terrasses ;
- Un accès difficile, pouvant être lié à un éloignement de la parcelle ou de l'ilot ;
- Une parcelle exposée au Nord, aux rendements limités ;
- Des contraintes environnementales importantes, telles que des zones humides, captages AEP ... ;
- Des risques naturels, glissements de terrains ou inondation récurrente des parcelles ;
- Des parcelles aux qualités agronomiques faibles (secteurs de cause par exemple, où les terrains sont trop calcaires et peu profonds).

## 2.4. Type de sol et potentiel agronomique

La carte lithologique produite par le BRGM permet d'identifier les différents types de sols sur la commune.



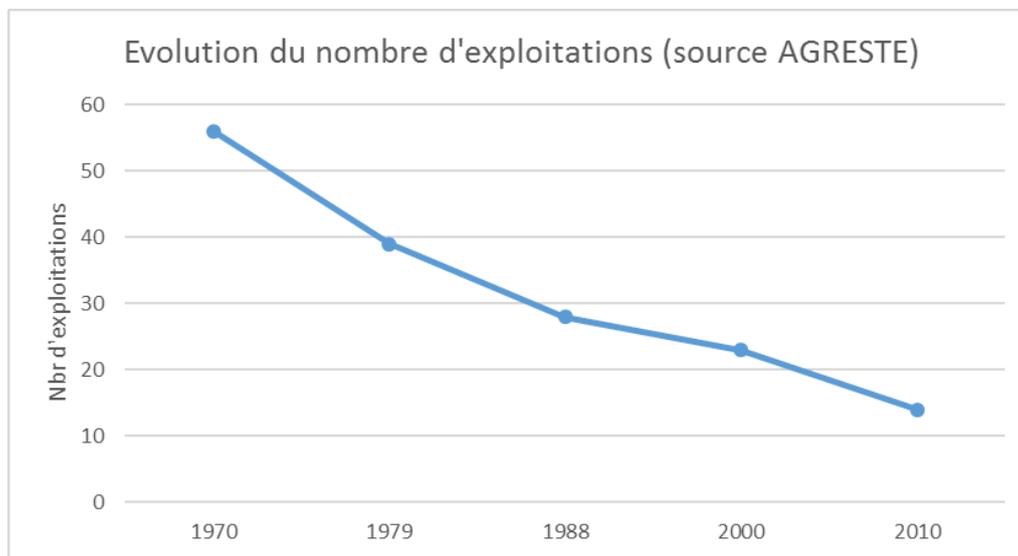
*Lithologie sur la commune de Banassac-Canilhac (BRGM)*

- Les sols calcaires qui couvrent une partie importante du territoire communal : ce sont des sols filtrants, fertiles si profond, mais alcalins (certains éléments nutritifs peu disponibles) et secs si peu profonds.
- Les sols composés essentiellement de grès, qui couvrent le Nord du territoire communal (Nord de la vallée du Lot) : les grès sont des roches riches en silice, qui, en s'altérant donnent naissance à des sols naturellement acides (pH compris entre 4 et 6). Les sols acides sont faibles en activité biologique. Des amendements basiques permettent de réduire l'acidité des sols.

### 3. Les caractéristiques agricoles du territoire communal

#### 3.1. Les caractéristiques des exploitations agricoles

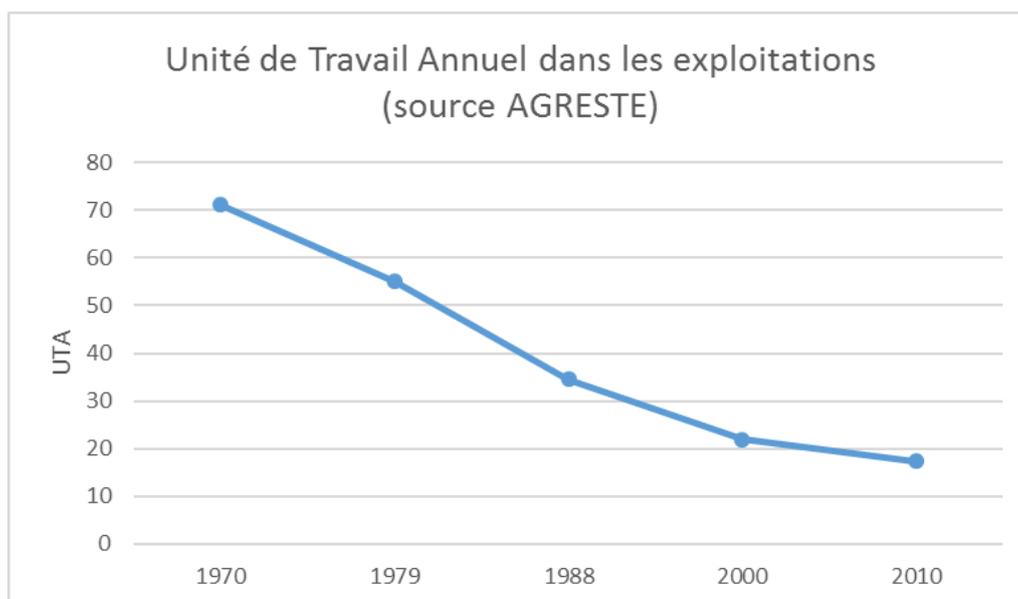
Selon le dernier recensement agricole (AGRESTE 2010), la commune de Banassac-Canilhac compte **14 exploitations agricoles**. Entre 1988 et 2010, le nombre d'exploitations a diminué de 50 %.



En 2010, le nombre de chefs d'exploitation et coexploitants, sur la commune est de 15, soit **1,5 % de la population communale**.

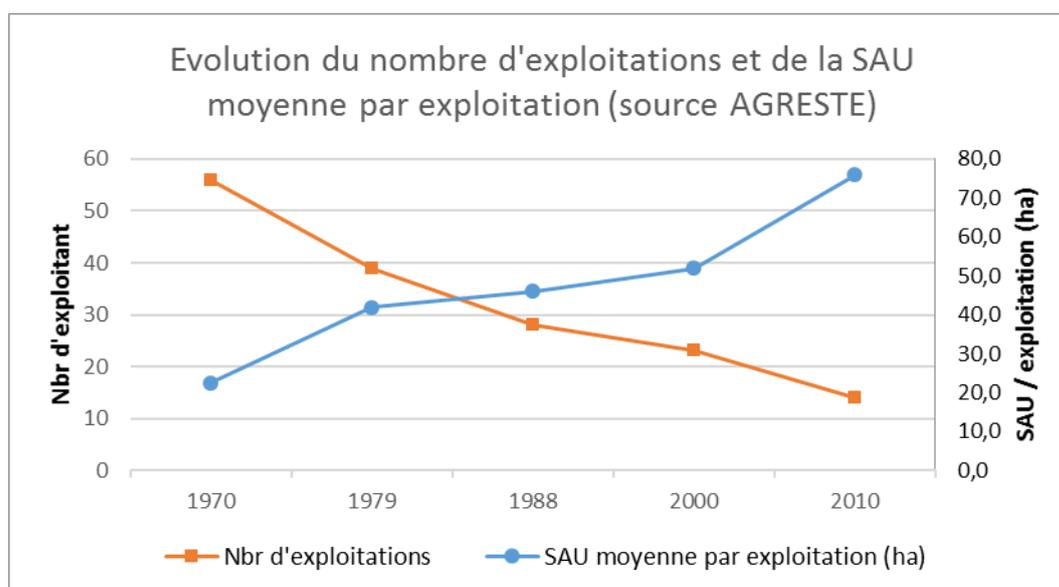
La part de l'emploi agricole sur les exploitations peut être considérée à partir des Unités de Travail Annuel (UTA). Selon l'INSEE, l'unité de travail annuel (UTA) est l'unité de mesure de la quantité de travail humain fourni sur chaque exploitation agricole. Cette unité équivaut au travail d'une personne travaillant à temps plein pendant une année.

En 2010, le travail dans les exploitations représente **18 unité de travail annuel (UTA)**. Entre 2000 et 2010, le nombre d'UTA a diminué de 4 unités.



En 2010, le cheptel communal atteint **582 unité gros bétail (UGB)**. Entre 1988 et 2010, le cheptel en UGB a diminué de plus de 19 %.

La SAU moyenne par exploitation est passée de 52 ha en 2000 à 76 ha en 2010.



Cette hausse s'explique en partie par le regroupement des exploitations sous forme de GAEC ainsi que par l'augmentation des surfaces (induites par l'augmentation du cheptel moyen par exploitation). Les exploitations exploitent des surfaces toujours plus importantes avec des moyens technologiques et techniques toujours plus performants.

La commune est cependant toujours principalement composée majoritairement d'exploitations individuelles. En 2010, les anciennes communes de Banassac et de Canilhac comptaient respectivement 90 et 75 % d'exploitation individuelles.



### 3.2.2. Actions portées par la Chambre d'Agriculture de Lozère

- **Agrifaune** (Source : Chambre d'Agriculture 48)

Le réseau Agrifaune rassemble les acteurs des mondes agricoles et cynégétique. Il contribue depuis 2006 au développement de pratiques agricoles qui concilient économie, agronomie, environnement et faune sauvage.

Dans plus de 60 départements, de nombreuses actions sont mises en œuvre pour favoriser la faune sauvage sans compromettre les résultats économiques des exploitations agricoles.

Planter le bon mélange d'intercultures, mieux gérer ses bordures de champs, adapter son matériel agricole sont autant de solutions concrètes pour favoriser la faune sauvage sur son exploitation.

- **Adaptations des Pratiques Culturelles au Changement Climatique** (Source : Chambre d'Agriculture 48)

Avec 85 % de surface en herbe, les prairies du Massif central stockent plus de 2 millions de tonnes de carbone par an ! En tant que principaux puits de carbone au même titre que les forêts, les systèmes agricoles jouent un rôle bénéfique dans la lutte contre le changement climatique tout en préservant les milieux ouverts herbacés. De nombreux projets sur l'atténuation sont en cours auxquels participent les acteurs du Massif central : Beef Carbon, Carbon Dairy ...

En parallèle, pour maintenir les systèmes d'élevage et de polyculture élevage dans les zones de massif, des travaux sur l'adaptation des systèmes au changement climatique sont nécessaires. C'est sur cette problématique de l'adaptation que se positionne le projet AP3C, né de la volonté des acteurs du monde agricole de ne plus seulement subir les évolutions climatiques mais de pouvoir les anticiper.

Le projet de Recherche et Développement « AP3C » a été lancé en septembre 2015 avec pour ambition d'obtenir des informations localisées permettant une analyse fine des impacts du changement climatique sur le territoire, en vue d'adapter les systèmes de production du Massif central et de sensibiliser l'ensemble des acteurs. Ce projet est animé par le SIDAM avec les compétences des ingénieurs de 11 Chambres Départementales d'Agriculture (Allier, Aveyron, Cantal, Corrèze, Creuse, Haute-Loire, Haute-Vienne, Loire, Lot, Lozère et Puy-de-Dôme) et de l'Institut de l'Élevage.

Le projet AP3C s'étend sur 4 ans, de septembre 2015 à décembre 2019, et se décline en 3 objectifs opérationnels.



- **Mesures agro-environnementales et climatiques** (Source : *agriculture.gouv.fr*)

Il s'agit de mesures permettant d'accompagner les exploitations agricoles qui s'engagent dans le développement de pratiques combinant performance économique et performance environnementale ou dans le maintien de telles pratiques lorsqu'elles sont menacées de disparition. C'est un outil clé pour la mise en œuvre du projet agro-écologique pour la France. Par rapport à ce qui existait précédemment, sont mises en place dès 2015 des MAEC d'un nouveau type : les MAEC « systèmes ». Elles consistent à proposer un engagement global d'une exploitation, plutôt que l'engagement des seules parcelles sur lesquelles existe un enjeu environnemental singulier.

Ainsi, les MAEC à partir de 2015 sont de trois types :

- Des MAEC nouvelles répondant à une logique de système ;
- Des MAEC répondant à des enjeux localisés, construites à partir de la combinaison d'engagements unitaires, suivant les bases de ce qui existait ;
- Des MAEC répondant à l'objectif de préservation des ressources génétiques : dispositifs pour les races menacées animales et végétales et dispositif apiculture.

Le montant total des aides publiques consacrées aux MAEC sur la période 2014/2020 est doublé par rapport à la période 2007/2013.

Les aides pour la conversion et le maintien en agriculture biologique seront progressivement doublées sur la période, pour atteindre 180M€ annuels (FEADER + crédits Ministère de l'agriculture) en fin de période, de façon à accompagner les objectifs du plan « Ambition bio » qui prévoit le doublement des surfaces en agriculture biologique. En 2012, le montant versé (1er pilier + FEADER + crédits Ministère de l'agriculture) pour les aides à la conversion et au maintien en agriculture biologique avait été de 90M€.

- **HVN : Haute Valeur Naturelle**

La certification environnementale des exploitations agricoles répond au besoin clairement exprimé dans les travaux du Grenelle de l'environnement de reconnaître les exploitations engagées dans des démarches particulièrement respectueuses de l'environnement.

La Commission nationale de certification environnementale (CNCE), a été créée le 25 octobre 2011 pour suivre la mise en œuvre du dispositif. Elle est composée de représentants de l'Etat, des syndicats agricoles, d'associations agréées pour la protection de l'environnement, de l'industrie agro-alimentaire, de la distribution et d'organisations de consommateurs.

La CNCE a notamment défini les plans de contrôle définissant le cadre précis permettant la certification des exploitations agricoles pour chacun des niveaux du dispositif.

Les niveaux de certification environnementale :

- Niveau 1 : respect des exigences environnementales de la conditionnalité et réalisation par l'agriculteur d'une évaluation de l'exploitation au regard du référentiel du niveau 2 ou des indicateurs du niveau 3.
- Niveau 2 : respect d'un référentiel comportant 16 exigences, efficaces pour l'environnement.
- Niveau 3 : qualifié de « Haute Valeur Environnementale », est fondé sur des indicateurs de résultats relatifs à la biodiversité, la stratégie phytosanitaire, la gestion de la fertilisation et de l'irrigation.

### 3.3. Les signes officiels de la qualité et de l'origine, SIQO

Selon le site de l'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO), la commune de Banassac-Canilhac est concernée par 5 signes officiels de la qualité et de l'origine (SIQO). Il s'agit des appellations suivantes :

- AOC Roquefort ;
- AOC Bleu des Causses ;
- IGP Agneau de Lozère ;
- IGP Génisse Fleur d'Aubrac ;
- IGP Volailles du Languedoc.

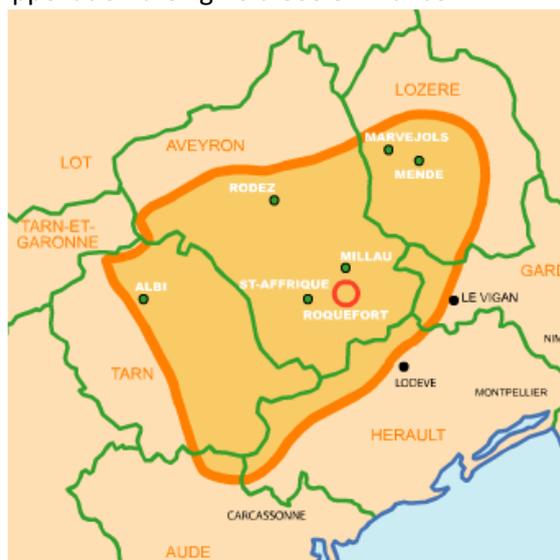
#### 3.3.1. AOC Roquefort

Le Roquefort est un fromage à pâte persillée élaboré exclusivement avec du lait cru de brebis. Principale activité économique du Sud de l'Aveyron et des zones difficiles limitrophes, le Roquefort rassemble 1954 exploitations agricoles (producteurs de lait), soit 4500 actifs dans le Rayon. L'INAO (Institut National de l'Origine et de la Qualité) exerce un contrôle sur l'Appellation d'Origine Contrôlée. L'AOC garantit un lien étroit entre un terroir, un produit spécifique et le savoir-faire des hommes. Le Roquefort est une Appellation d'Origine depuis 1925 et une Appellation d'Origine Protégée depuis 1996. Le Roquefort est la première Appellation d'Origine créée en France.

Les conditions de production de lait de brebis sont, comme pour la fabrication du fromage, définies par le décret du 22 janvier 2001 relatif à l'Appellation d'Origine Contrôlée Roquefort, le règlement d'application du 14 mai 2001, et le décret du 17 mai 2005.

Pendant des siècles, la production de lait destinée à la fabrication du Roquefort s'est limitée aux causses environnants.

Actuellement, la collecte de lait s'étend aux autres régions du Rouergue ainsi qu'aux régions limitrophes de la Lozère, du Gard, de l'Hérault, du Tarn et de l'Aude. Depuis plus de trente ans, seul le lait issu du Rayon de Roquefort est utilisé pour la fabrication du fromage.



*Aire de production du Roquefort*

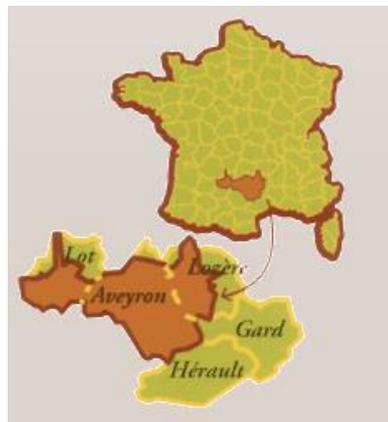
### 3.3.2. AOC-AOP Bleu des Causses

Le Bleu des Causses est un fromage au lait de vache entier, à pâte persillée, se présentant sous la forme d'un cylindre plat d'un poids de 2 à 3 kg. Il obtient l'AOC en 1953 et l'AOP en 1996.

Il a la particularité d'être affiné dans des caves d'affinage naturelles creusées dans des éboulis calcaires, exposées au Nord et parcourues de courants d'air frais et humides via des fleurines permettant le développement du Bleu. Il a ainsi une longue histoire commune avec le Roquefort avant que l'instauration des AOC ne les sépare.

L'aire de production du lait et de fabrication du fromage recouvre la région des Causses, c'est-à-dire le département de l'Aveyron, à l'exception des cantons de Mur-de-Barrez et de Sainte-Geneviève-sur-Argence, la partie Ouest du département de la Lozère ainsi que le Sud du département du Lot.

L'aire géographique d'affinage, beaucoup plus restreinte, est limitée à quelques cantons du département de l'Aveyron : Campagnac, Cornus, Millau, Peyreleau et Saint-Affrique.

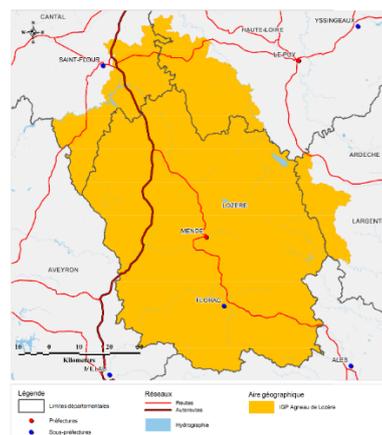


*Aire de production du Bleu des Causses*

### 3.3.3. IGP Agneau de Lozère

L'Agneau de Lozère est né, élevé et abattu dans le pays de Lozère. Il est issu d'une race préservée, la Blanche du Massif Central, adaptée au parcours difficile du secteur géographique.

Les agneaux se situent à la frange de l'agneau de lait et de l'agneau d'herbe. Ils ne sont pas séparés de leurs mères avant leur départ de l'exploitation : ils tètent leurs mères jusqu'au sevrage naturel et ne reçoivent en aucun cas un allaitement artificiel.



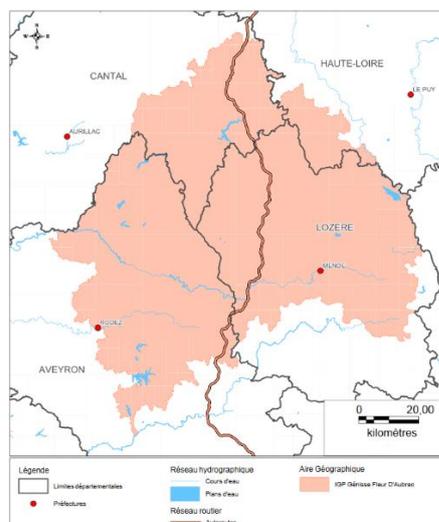
*Aire de production de l'Agneau de Lozère*

### 3.3.4. IGP Génisse Fleur d'Aubrac

Les génisses « Fleur d'Aubrac » sont nées, élevées et abattues dans une zone bien définie, qui présente des caractéristiques communes :

- Un milieu physique typé essentiellement composé de massifs primaires et volcaniques ayant une altitude élevée, moyenne de 700 à 1 000 mètres ;
- La présence ancienne, forte et continue de la race Aubrac ;
- Des pratiques d'élevage particulières basées sur l'utilisation de l'herbe.

La zone couvre 313 communes de la Lozère, de l'Aveyron, du Cantal et de la Haute-Loire.

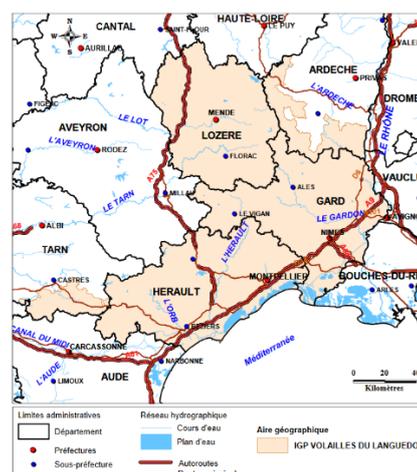


*Aire de production de la Génisse Fleur d'Aubrac*

### 3.3.5. IGP Volailles du Languedoc

Les volailles du Languedoc sont des carcasses de volailles à chair ferme et présentant des qualités organoleptiques supérieures. Elles sont abattues à un âge proche de la maturité sexuelle.

La diminution de la culture de la vigne, des châtaigneraies et de l'élevage du vers à soie a amené les producteurs de la région à développer un élevage de volailles en plein air depuis 1952. L'obtention du Label Rouge en 1984, a confirmé la qualité des volailles du Languedoc.



*Aire de production des Volailles du Languedoc*

### **3.4. Transformation et commercialisation**

#### **3.4.1. « De Lozère »**

*Source : Conseil Départemental 48*

Des démarches de valorisation sont encouragées par la mise en place de filières de qualité comme celle de **De Lozère**.

Créée en 1998 par le Conseil départemental de la Lozère et les trois chambres consulaires, la marque collective "de Lozère" est mise à disposition de producteurs et de fabricants de produits alimentaires du département qui respectent un cahier des charges lié à la nature de leur production (viandes, produits laitiers, miel ou encore productions végétales).

Les exigences portent sur l'origine des matières premières et la mobilisation de ressources locales pour la production et la transformation.

Depuis 2018, les missions d'animation et de développement de la marque collective "de Lozère" ont été transférées à l'agence d'attractivité, d'accueil et d'innovation territoriale Lozère Développement. Celle-ci met en œuvre un programme d'attractivité et d'innovation territoriale dans le domaine de la valorisation des productions agricoles locales

La marque collective "de Lozère" met aussi ses outils de promotion et de communication au service des producteurs locaux qui n'en n'ont pas toujours les moyens techniques et financiers. Pour les mettre en avant, elle participe donc régulièrement à diverses opérations promotionnelles et à des salons à l'échelon départemental, régional ou national, dans l'objectif de valoriser nos filières de qualité locales.

#### **3.4.2. L'outil AGRILocal**

*Source : Conseil Départemental 48*

Le Département de la Lozère a souhaité déployer l'outil **AGRILocal** sur son territoire afin de favoriser les circuits courts.

Agrilocal est une plate-forme de mise en relation simple, directe et instantanée entre fournisseurs locaux et acheteurs publics ayant une mission de restauration collective (collèges, lycées, maisons de retraite, etc.).

Agrilocal part du besoin de l'acheteur en lui offrant une photographie instantanée des fournisseurs de proximité et de la disponibilité de leurs produits. L'outil simplifie la commande publique, dans le strict respect du code des marchés.

#### **3.4.3. Les outils de transformation à l'échelle départementale**

*Source : Conseil Départemental 48*

Le maintien des outils de transformation sur le territoire est également un enjeu de taille. La Lozère compte 3 abattoirs : Antrenas, Langogne et Saint-Chély-d'Apcher.

#### **3.4.4. L'appui de la Chambre d'Agriculture**

*Source : Chambre d'Agriculture 48*

La Chambre Régionale d'Agriculture d'Occitanie, en lien avec les Chambres d'Agriculture départementales coordonne et réalise l'accompagnement des porteurs de projet et structures en transformation agro-alimentaire qu'elles soient individuelles ou collectives.

Elle assure aussi la réalisation de fiches références technico-économiques dans le domaine de l'agritourisme et des produits fermiers et propose des formations sur la réglementation, l'hygiène et la conception de bâtiments.

Les activités de diversification, créatrices de valeur ajoutée sont de plus en plus complexes et la réussite de tels projets nécessite une approche pointue des différents domaines à aborder dans le métier d'agriculteur.

Grâce au dispositif régional, des conseillers relayés par les Pôles de la Chambre d'Agriculture de Lozère, répondront efficacement à vos demandes avec des données techniques, économiques, humaines et réglementaires. Vous pourrez avec leur aide trouver tous les conseils nécessaires au démarrage et au développement de votre activité en fonction de votre production.

### **3.5. L'avenir de l'agriculture sur le territoire**

Selon les données issues de la cartographie interactive AGRESTE, en 2010, les anciennes communes de Banassac et Canilhac comptaient respectivement 30 et 50 % d'exploitations sans successeur connu. La part de la SAU concernée représente respectivement, pour Banassac et Canilhac, 26,3 et 75 % de la SAU communale.

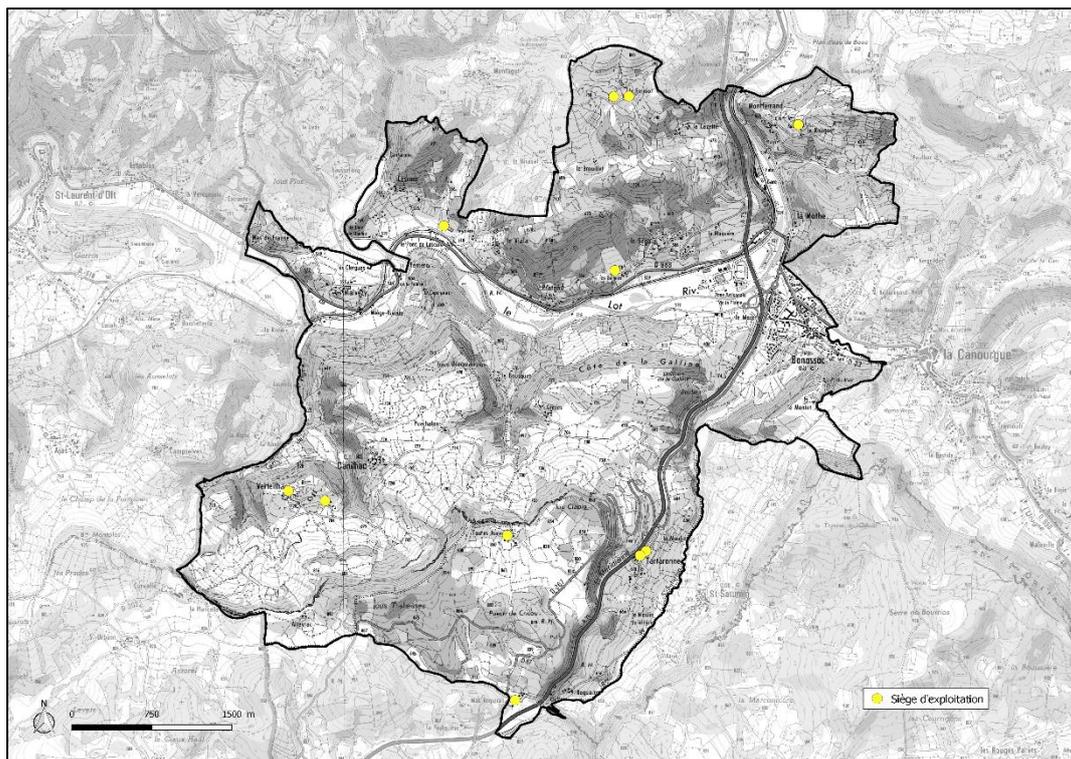
Cela représente une surface totale, à l'échelle de la commune de Banassac-Canilhac, de **382 ha**, potentiellement concernée par des ventes, locations ou abandon.

## 4. Bilan du questionnaire agricole

### 4.1. Généralités

Dans le cadre de cette étude agricole, 26 exploitants ayant leur siège d'exploitation sur le territoire communal ou les communes limitrophes ont été sollicités. **13 d'entre eux ont répondu au questionnaire** (soit 50 %) qui nous ont permis d'établir des résultats chiffrés, et enfin **12 ont été rencontrés individuellement** (soit 46 %).

La carte suivante localise les sièges d'exploitation sur le territoire communal. 11 sièges d'exploitation sont identifiés :



**Sièges d'exploitation identifiés sur le territoire communal**

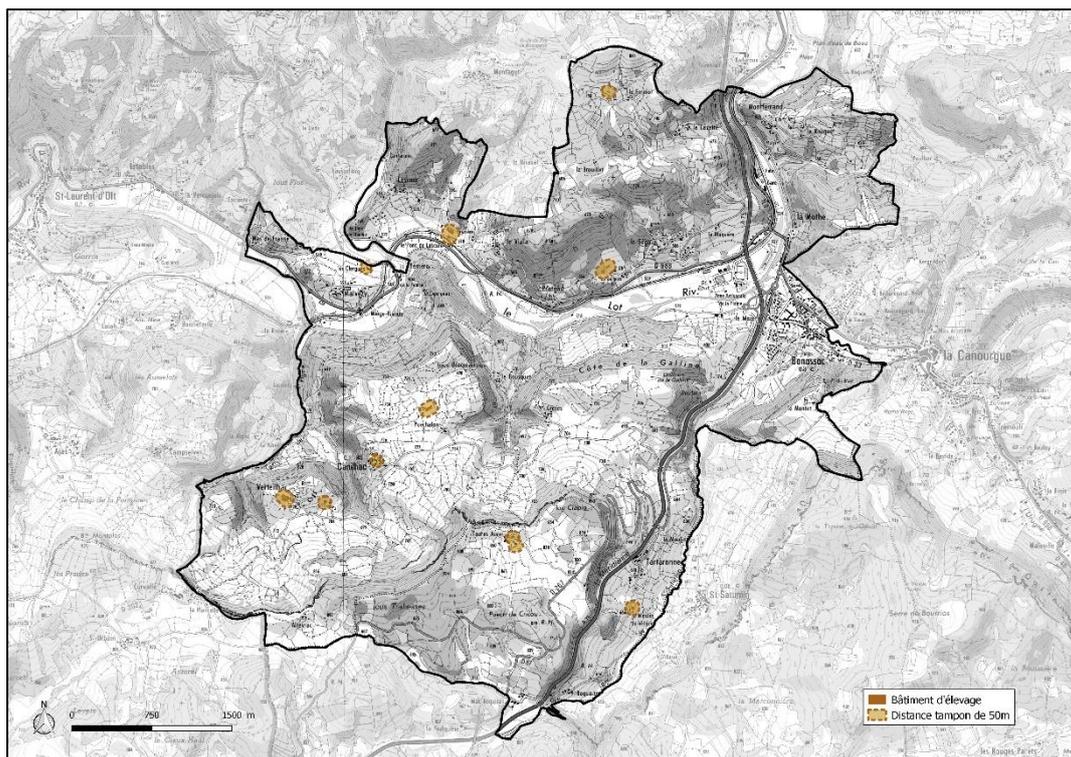
Les résultats suivants sont issus de l'étude des questionnaires agricoles :

<b>Age moyen du chef d'exploitation</b>	48 ans
<b>Année d'installation moyenne</b>	2001
<b>Surface moyenne totale</b>	99 ha
<b>Surface moyenne située sur BC</b>	47 %
<b>Surface moyenne en propriété</b>	30 %
<b>Nombre moyen de salariés</b>	0

Tableau de répartition des types de cheptels présents sur les exploitations :

<b>Bovin</b>	61,5 %
<b>Bovin / Ovin</b>	16,5 %
<b>Ovin</b>	7,5 %
<b>Apiculture</b>	7,5 %
<b>Palmipèdes / Volailles</b>	7,5 %

Tous les éleveurs recensés sont soumis au Règlement Sanitaire Départemental (RSD). Le périmètre de réciprocité s'appliquant autour des bâtiments d'élevage du territoire communale est de 50m.



**Bâtiments d'élevage et périmètres de réciprocités**

Un seul exploitant transforme une partie de sa production. Il s'agit d'un apiculteur qui transforme environ 15 % de sa production.

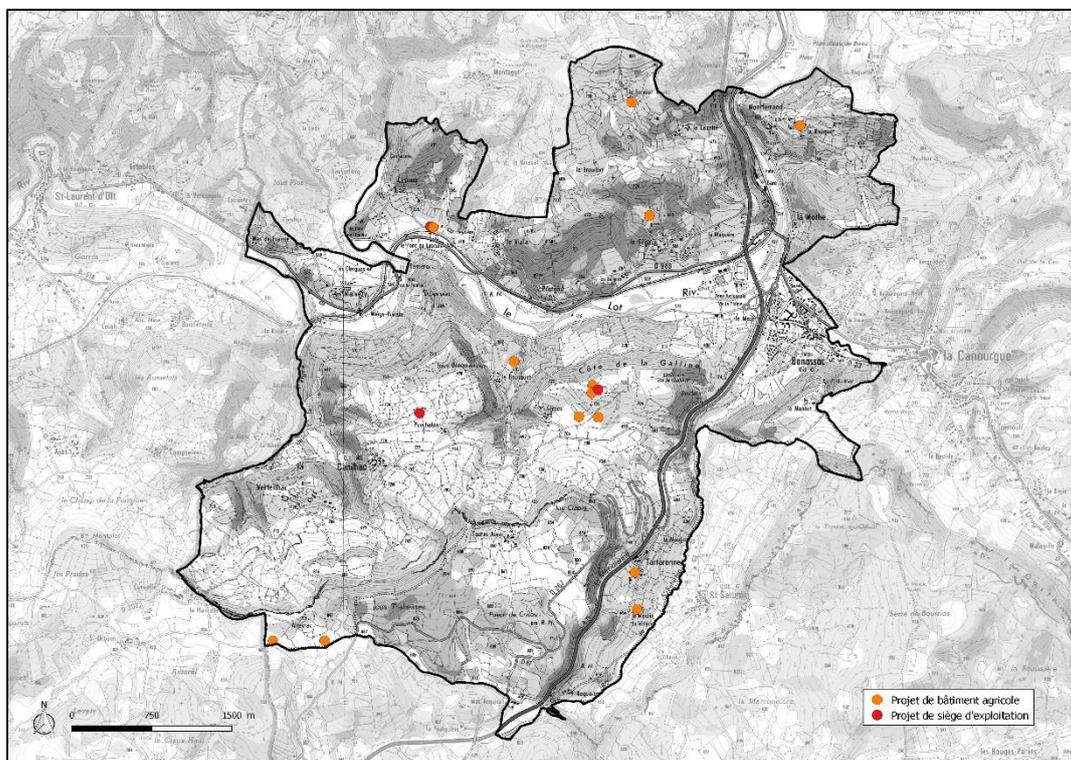
Aucune installation de production d'énergie renouvelable est en place sur les exploitations ayant répondu au questionnaire.

2 exploitations possèdent une installation agrotouristique.

## 4.2. Les projets agricoles

Les questionnaires agricoles ainsi que les entretiens individuels réalisés nous ont permis d'identifier différents projets agricoles sur le territoire communal :

- 13 projets de bâtiments agricoles identifiés (bâtiment de stockage ou d'élevage)
- 3 projets de nouveau siège d'exploitation identifiés



**Projets agricoles identifiés sur le territoire communal**

1 projet de production d'énergie renouvelable a été identifié.

1 projet d'installation agrotouristique a été identifié.

Selon les retours des questionnaires, à 10 ans, 1 seule exploitation est concernée par une cessation d'activité. L'exploitant souhaite louer ses terres à un autre exploitant.

## 5. La zone vulnérable nitrates

Source : DREAL Occitanie

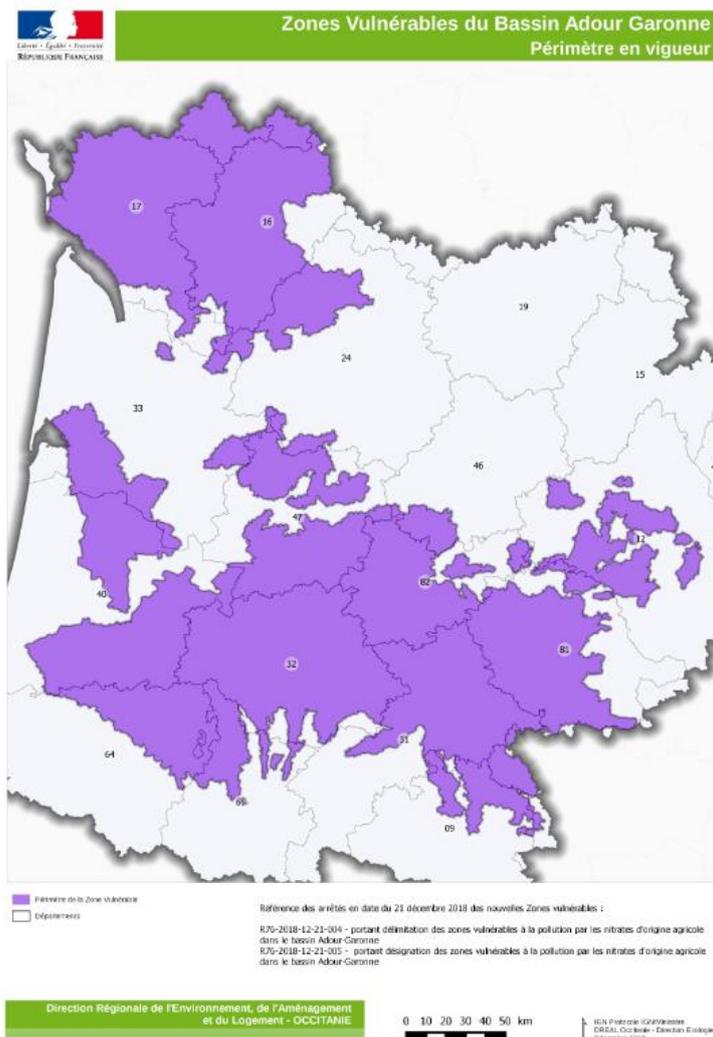
Une zone vulnérable est une partie du territoire où la pollution des eaux par le rejet direct ou indirect de nitrates d'origine agricole et d'autres composés azotés susceptibles de se transformer en nitrates, menace à court terme la qualité des milieux aquatiques et plus particulièrement l'alimentation en eau potable.

Dans les zones vulnérables, des programmes d'action quadriennaux sont arrêtés par les Préfets de région afin de limiter la diffusion de composés azotés dans les eaux.

Les zones vulnérables sont définies au niveau de chaque grand bassin versant soient les bassins Adour-Garonne, Rhône-Méditerranée et Loire-Bretagne. La région Occitanie ne comprend actuellement pas de zones vulnérables définies au titre du bassin Loire-Bretagne.

Dans le bassin Adour-Garonne, le préfet coordonnateur de bassin définit les territoires en zones vulnérables aux nitrates d'origine agricole (ZVN). La précédente révision du zonage avait eu lieu en 2012 et fut complétée en 2015. Une nouvelle révision du zonage vient d'être adoptée le 21 décembre 2018.

**Le département de la Lozère n'est pas concerné par le zonage de la ZVN.**



**Synthèse :**

- Un nombre d'exploitant et une surface agricole utile en baisse
- La prédominance de l'activité d'élevage
- Un territoire de transition entre l'élevage ovin lait (en lien avec l'AOC Roquefort) et bovin viande (en lien avec la proximité du massif de l'Aubrac)
- Un contraste entre le causse au Sud (secteur de Canilhac) et les vallées au Nord du territoire (vallée du Lot).

**Synthèse des problématiques soulevées par l'enquête :**

- Un zonage N de l'ancien document d'urbanisme de Banassac qui contraint certaines exploitations agricoles et leurs projets d'extension
- L'évolution des normes va conduire à l'aménagement de fumières couvertes à l'écart des tissus bâtis existants. Ces fumières pourraient engendrer des nuisances.
- Le besoin de créer des bâtis légers tels que des sites d'embarquement pour le cheptel
- L'interrogation des exploitants agricoles concernés par les périmètres de protection du captage AEP au Sud de la commune sur la possibilité de s'étendre
- L'inquiétude des exploitants sur l'avenir des hameaux agricoles si aucunes constructions neuves (hors exploitants agricoles) ne sont autorisées (cas notamment des enfants / héritiers non exploitants)
- L'inquiétude de certains exploitants sur l'augmentation des cheptels et surfaces qui entraîne une disparition des « exploitations familiales ». Aujourd'hui il paraît impossible qu'un jeune s'installe s'il ne dispose pas de foncier. Il va être en concurrence avec des exploitations importantes qui désirent encore s'agrandir.
- L'inquiétude des exploitants de ne pas pouvoir créer des bâtiments agricoles dans des écarts (si tout en zone N en dehors des hameaux)
- La difficulté toujours plus importante pour les exploitants pour créer leur maison d'habitation à proximité de leur exploitation

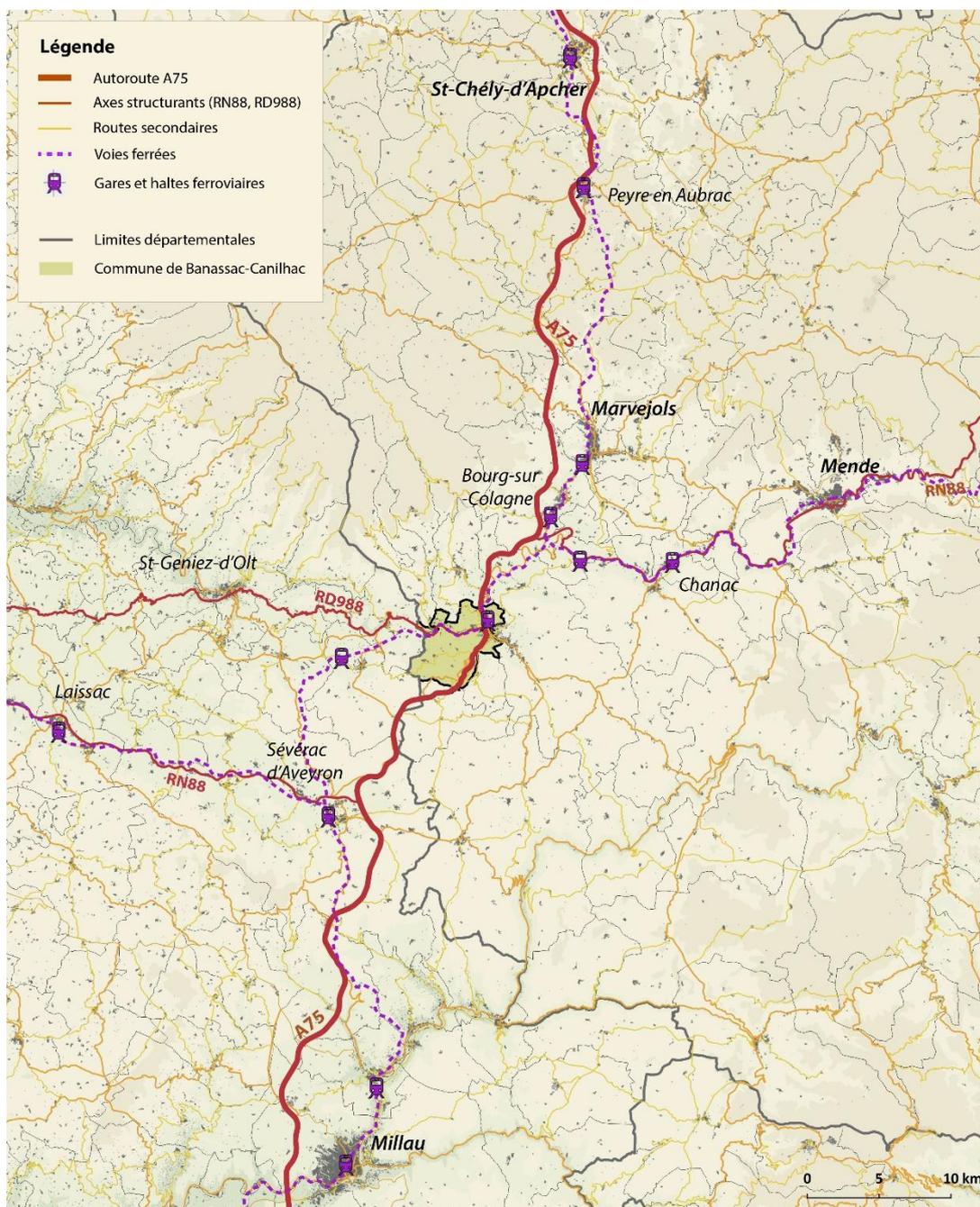
**Enjeux :**

- Considération des projets d'extension des exploitations dans le zonage agricole
- Prise en compte des nuisances engendrées par l'activité agricole envers les zones résidentielles
- Préservation d'une vie sociale dans les hameaux agricoles
- Soutien des projets de diversification des exploitations
- Soutien du retour de l'agriculture sur les secteurs de pente en déprise

# INFRASTRUCTURES ET MOBILITES

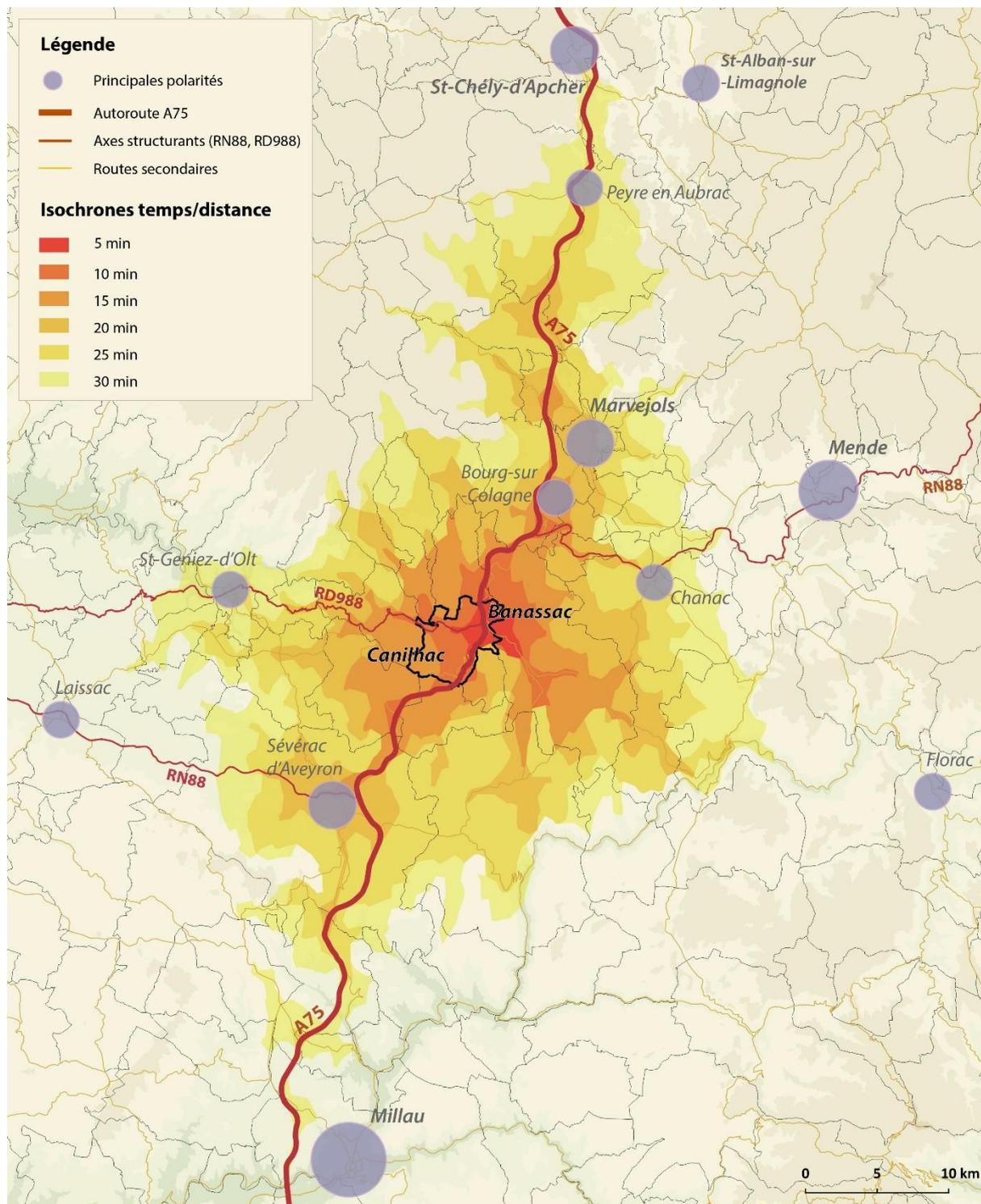
## Mobilités

### 1. Cadre général



Le secteur limitrophe des départements de l'Aveyron et de la Lozère est marqué par le passage d'infrastructures d'envergure nationale – l'A75, la ligne ferroviaire Clermont-Ferrand/Montpellier – et régionale – les routes N88 et D988 – qui permettent les liaisons entre les polarités locales et l'axe autoroutier.

A cette échelle la commune de Banassac-Canilhac apparaît clairement comme un carrefour, entre l'Aveyron et la Lozère, entre l'axe autoroutier et l'axe de la vallée du Lot.



LA CANOURGUE	SEVERAC-LE-CHATEAU	MARVEJOLS	MILLAU	MENDE
5 min	18 min	20 min	36 min	39 min

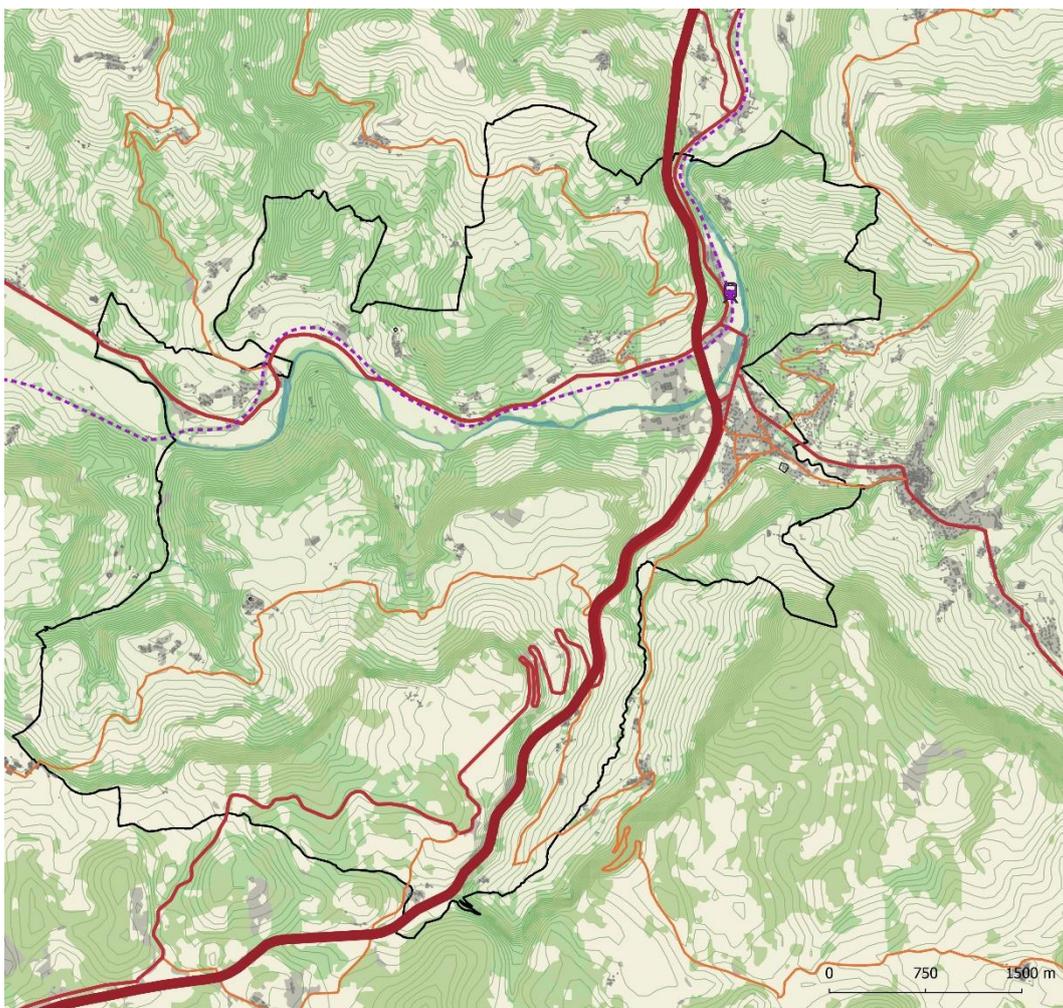
Temps de parcours depuis le centre-bourg de Banassac

## 2. Etude du territoire

### 2.1. Les infrastructures en place

#### 2.1.1. Voiture

##### 2.1.1.1 Réseau routier



*Infrastructures de déplacement sur la commune de Banassac-Canilhac*

Le territoire d'étude est maillé par trois principaux axes routiers, dont un d'envergure nationale :

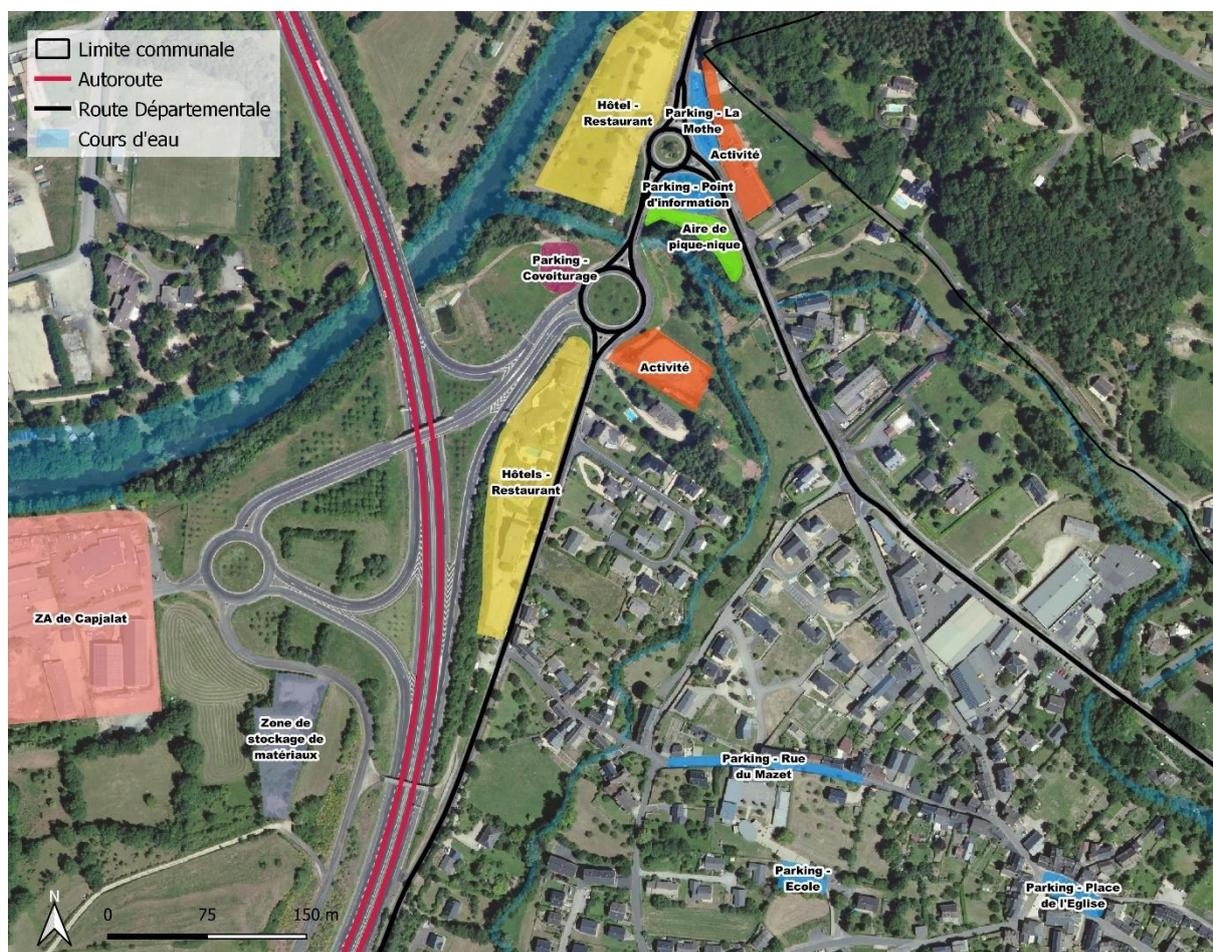
- L'autoroute A75, catalyseur du développement urbain local, traverse l'Est de la commune du Nord au Sud et possède un échangeur qui dessert directement le centre-bourg de Banassac.

Les deux autres axes ont une vocation de desserte locale et relient chacun le centre-bourg et l'échangeur au reste du territoire communal :

- La RD809 emprunte le même axe que l'autoroute pour desservir le Sud
- La RD988 emprunte l'axe de la rivière du Lot pour desservir le Nord-Ouest du territoire

Toute la partie Sud-Ouest du territoire, soit le secteur de Canilhac, est accessible par un réseau secondaire de petites routes.

La présence de l'échangeur n°40 a induit des aménagements spécifiques au Nord-Ouest du centre historique de Banassac. Ce secteur dispose ainsi d'espaces de stationnement, d'hébergements et restaurations, et d'espaces d'activités économiques. Ils sont représentés sur la carte ci-dessous :



*Activité en lien avec l'échangeur et parkings*

Cet espace reste particulièrement déconnecté du centre bourg, de ses services et équipements.

### 2.1.1.2 Stationnement

L'offre en stationnement est assez limitée dans le centre-bourg de Banassac. La commune ne dispose pas de grands parkings mais plutôt de linéaires comme l'illustre la photo de droite. Pourtant il s'agit d'un enjeu fort pour le maintien des commerces en centre-bourg.

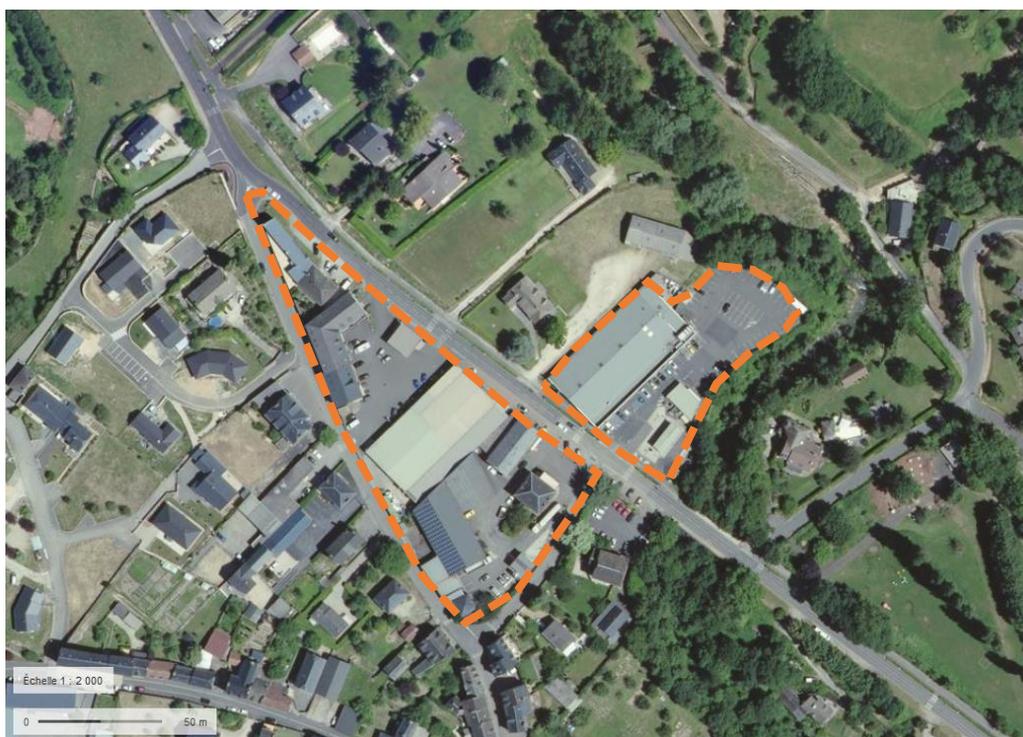
Sur la photo de gauche, le stationnement correspond à une offre indispensable au niveau d'un échangeur autoroutier pour encourager et organiser le covoiturage. Il faut également noter la proximité avec une aire de pique-nique et d'un point d'information touristique (panneaux en bois).



Le tableau ci-dessous synthétise l'offre en stationnement disponible au niveau de Banassac (se référer à la carte page précédente pour localiser les espaces de stationnement) :

Parking	Nombre de places
Place de l'Eglise	~ 20
Ecole	~ 15
Rue du Mazet	~ 25
La Mothe	~ 20
Point d'information	~ 10
Covoiturage	~ 25
<b>TOTAL</b>	<b>~ 115 places</b>

De nombreux espaces de stationnement correspondent à des espaces privés qui ne sont donc pas comptabilisés ici. Ils sont essentiellement localisés le long de la RD998 reliant l'échangeur au bourg de La Canourgue. Ces secteurs sont identifiés ci-dessous :



*Espaces de stationnement privés associés à des activités économiques*

## 2.1.2. Transports en commun

### 2.1.2.1 Train

La commune accueille la halte ferroviaire de Banassac-La Canourgue où passent les lignes TER et Intercités Clermont-Ferrand/Béziers. Cette ligne dessert également des polarités proches comme Millau, Sévérac-le-Château, Saint-Flour...

En termes de fréquence journalière, la halte compte quatre arrêts en direction de Clermont-Ferrand, dont une qui ne dessert que Marvejols, et cinq arrêts en direction de Béziers, dont deux qui ne desservent que Millau.

### 2.1.2.2 Bus

Malgré la présence d'un réseau de bus départemental, la commune n'est pas desservie.



*Bus départementaux*

### 2.1.3. Co-voiturage

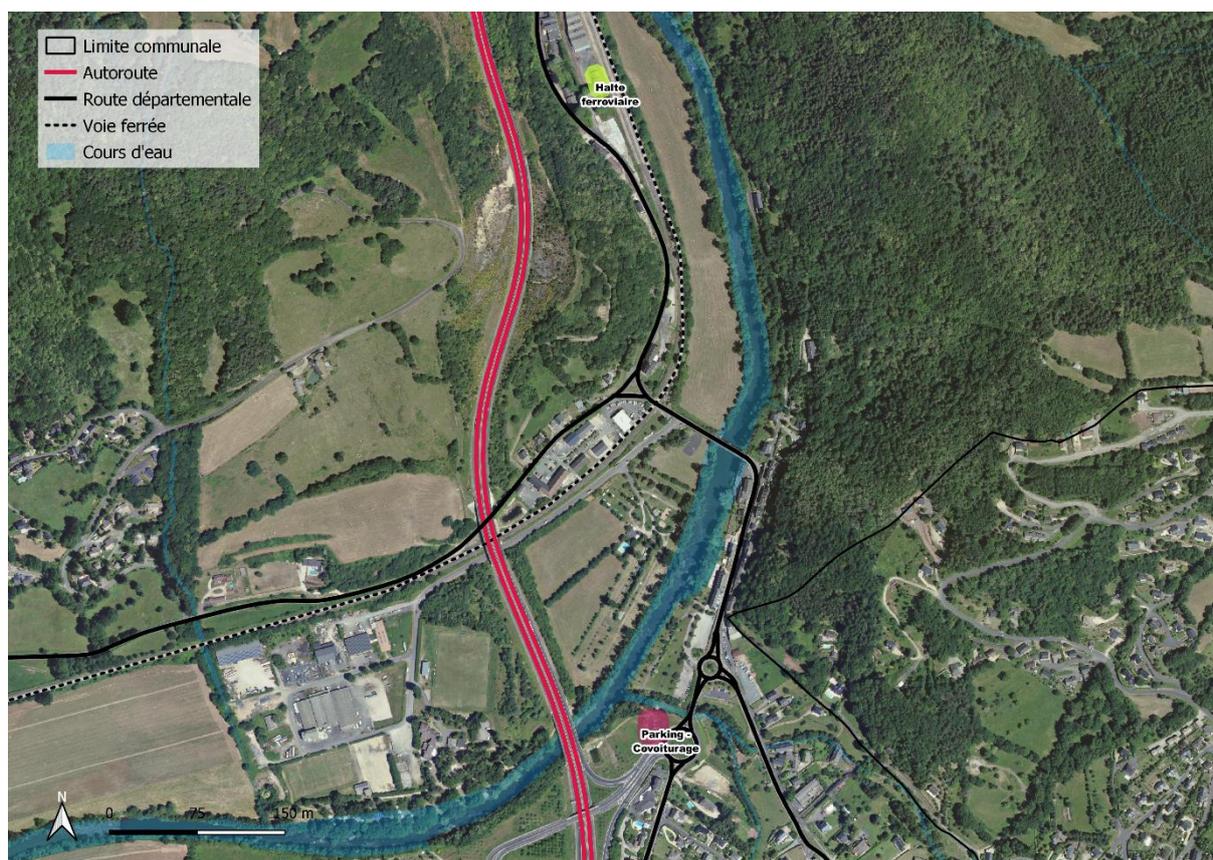
La présence de l'échangeur autoroutier peut être un facteur quant à la pratique du co-voiturage.

Par ailleurs, le département l'encourage avec un projet d'amélioration des aires que se sont déjà appropriés les citoyens, leur aménagement et leur signalement.

L'une de ces aires existe à l'Ouest du village de Banassac à l'entrée de l'échangeur.



La carte ci-dessous localise l'aire de covoiturage et la gare (halte ferroviaire) qui sont les deux infrastructures communales dédiées aux transports en commun :



*Infrastructures liées aux transports en commun*

L'aire de covoiturage et la halte ferroviaire sont particulièrement déconnectées du centre-bourg de Banassac.

## 2.1.4. Modes de déplacements doux

### 2.1.4.1 Cycles

Selon l'Association Française de développement des Véloroutes et Voies Vertes, aucune infrastructure cyclable n'est en place sur la commune de Banassac-Canilhac.

Un projet est identifié : il s'agit de la liaison Decazeville-Mende, via la vallée du Lot. Aucune information n'est disponible pour ce projet qui semble avoir une échéance à long terme.

A l'échelle communale une voie cyclable permet la liaison entre Banassac et La Canourgue, le long de la RD998 (photo ci-dessous).



### 2.1.4.2 Marche à pied

Beaucoup de cheminements piétons ne disposent pas de trottoirs spécifiques.

Il existe cependant des tronçons aménagés en bordure de voie carrossable pour faciliter la circulation des piétons. Au cœur des extensions pavillonnaires des « traverses piétonnes » existent également.



## 2.2. Usage des différents modes de déplacement

La voiture est très largement utilisée dans les déplacements domicile-travail, à hauteur de 89%, ce qui s'explique par le taux élevé de personnes travaillant hors de la commune, d'une part, et l'absence de services alternatifs satisfaisants, d'autre part.

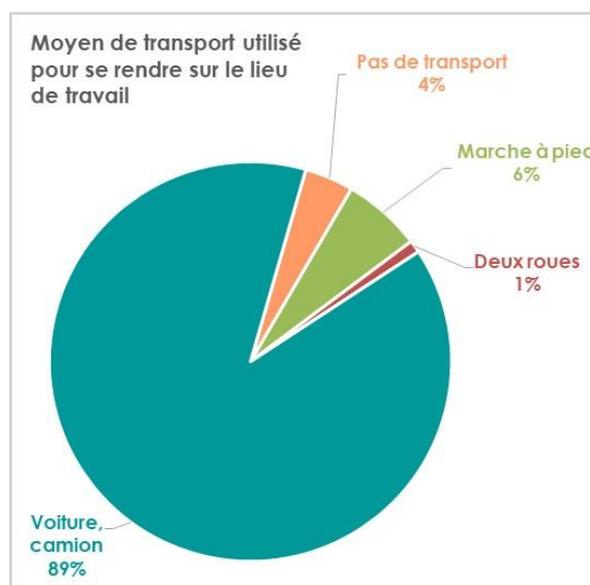
La présence de l'autoroute est également un facteur d'utilisation de la voiture puisqu'il facilite l'accès à des lieux de travail éloignés, et donc la nécessité d'un véhicule personnel pour s'y rendre.

Une passerelle piétonne au-dessus de l'autoroute n'est pas empruntée ; excentrée, elle ne correspond pas au besoin de déplacement en direction de la zone de Capjalat.



*Vue aérienne au niveau de la passerelle (Source Geoportail)*

L'absence totale de réponse positive à l'utilisation d'un transport en commun est surprenante compte tenu de la présence d'une halte ferroviaire, mais elle fait apparaître l'insuffisance de la fréquence d'arrêts de la ligne sur la commune.



*Part des modes de transports utilisés dans les trajets domicile-travail (Source: INSEE)*

### 3. Perspectives

Si la présence de l'autoroute offre des opportunités à la commune, les alternatives à l'automobile paraissent sous-utilisées. Le nombre de hameaux et villages de la commune est conséquent et leur implantation diffuse amplifie le besoin de la voiture individuelle. Certains hameaux présentent une configuration générant des contraintes de visibilité et du trafic. Les accès hors agglomération présentent un risque pour la sécurité des usagers de la voie publique et pour celles des personnes utilisant ces accès. Le développement de l'urbanisation aura à en tenir compte.

Le besoin en stationnement pour le covoiturage est suffisant.

En revanche, en frange du bourg centre de Banassac, le besoin d'une nouvelle offre est réel et peut trouver une réponse dans des espaces interstitiels existants.

Les perspectives de développement des transports en commun paraissent faibles.

Un cheminement doux le long du Lot est de nature à constituer un lien fédérateur entre les hameaux et villages situés le long de la rivière.

Il convient également de rendre sûrs et favoriser les déplacements actuels et à venir pour les piétons et les deux roues en particulier les cheminements des personnes vers les équipements nouvellement créés qui leur sont destinés.

Ainsi, la commune devra s'assurer que la desserte routière soit suffisante au vue des choix d'implantation de l'urbanisation notamment sur les différents hameaux.

#### **Synthèse :**

- Une commune carrefour tournée vers l'usage de l'automobile (A75, RD)
- Un développement prononcé en lien avec l'échangeur de l'A75
- Une offre en stationnement limitée au niveau du centre-bourg
- La quasi absence d'alternatives à l'usage du véhicule individuel

#### **Enjeux :**

- Développement des alternatives à la voitures pour les mobilités locales
- Création de cheminements doux entre les hameaux du nord du Lot
- Sécurisation des accès hors agglomération pour les usagers de la voie publique
- Augmentation de l'offre en stationnement

---

## Réseaux

---

### 1. Assainissement

Source : SCA Banassac-Canilhac – Mars 2020

Le Schéma Communal d'Assainissement sera approuvé en parallèle du PLU.

#### 1.1. Etat des lieux

##### 1.1.1. Assainissement collectif :

Les réseaux d'assainissement sont gérés par le SIVU du Pays d'accueil de la Vallée du Lot, avec des prestations de services confiées à la société SUEZ. Le réseau dessert les secteurs de moyenne à forte densité d'habitat, notamment :

- Le village de Banassac et le hameau le Ségala ;
- Le hameau de Malvezy ;
- Le village de Canilhac ;
- Le village de Verteilhac.

Le réseau est connecté à 3 stations d'épuration :

- STEP de Banassac la Canourgue

La station d'épuration de Banassac la Canourgue transite les effluents des communes de :

- De Banassac-Canilhac : le bourg de Banassac et les hameaux de Ségala et Montferrand ;
- De La Canourgue : le bourg de la Canourgue et les hameaux de Corréjac, le Paven, d'Auxillac et de Booz ;
- De Saint-Germain-du-Tiel : les hameaux d'Imbèque, de Malbousquet et de Baradoux.

La STEP est suivie par SUEZ. Dans l'ensemble les ouvrages sont en bon état et la station d'épuration fonctionne correctement. L'exploitant indique la sensibilité du réseau de collecte aux intrusions d'eaux claires. Pour autant, l'étude des charges hydrauliques et organiques actuelles montre des charges reçues modérées et ainsi un dimensionnement adapté aux charges futures.

En effet, la capacité de la STEP principale est de 8200 EqH, les taux de charges reçus sont :

- Charges hydrauliques : 60% de sa capacité ;
- Charges polluantes : moins de 40% de sa capacité.

Potentiellement, au regard des données du PADD, une cinquantaine de nouveaux logements seraient construits dans l'aire urbaine du bourg de Banassac, soit au maximum 150 EqH supplémentaires que les ouvrages épuratoires seraient en capacité de recevoir et traiter sans difficultés.

- STEP de Malvezy

La station d'épuration de Malvezy, de capacité de 100 EH est suivie par le SATESE 48. De par sa taille, aucun bilan 24H n'est réalisé.

Malgré un suivi et un entretien régulier, les comptes rendus des visites du SATESE 48 pour les années 2017 et 2018 mettent en avant les points suivants :

- Sensibilité du réseau de collecte aux intrusions d'eaux claires en période hivernale ;

- Fonctionnement de la station d'épuration est non-optimal voir non satisfaisant du fait de l'impossibilité de gérer précisément la concentration en boues dans les ouvrages ;
- Les à-coups hydrauliques engendrent des lessivages des ouvrages et des départs de boues vers le milieu récepteur ;
- Qualité des rejets semble insuffisante.

La station d'épuration de Malvezy présente un fonctionnement non optimal voire non satisfaisant, doublé d'une exploitation difficile, notamment en termes de gestion des boues. La reprise intégrale de la filière d'épuration est nécessaire.

- STEP de Canilhac

La station d'épuration de Canilhac, de capacité de 50 EH est suivie par le SATESE 48. De par sa taille, aucun bilan 24H n'est réalisé.

Malgré un suivi et un entretien correct, les comptes rendus des visites du SATESE 48 pour les années 2016 à 2018 mettent en avant que le fonctionnement biologique épuratoire se limite à un simple prétraitement. En effet, la zone de traitement est hors service : les drains sont complètement colmatés et occasionnent des rejets francs d'effluents prétraités à ses extrémités.

La station d'épuration de Canilhac n'assure pas un traitement complet des effluents avec des rejets identifiés dans le milieu naturel d'effluents prétraités. La reprise intégrale de la filière d'épuration est nécessaire, et ce depuis plusieurs années.

### **1.1.2. Assainissement non collectif :**

La compétence SPANC est portée par la CC Aubrac Lot Causse. Cette compétence est gérée en interne par un agent technique du SPANC.

D'après le recensement effectué par le SPANC, 118 installations d'assainissement non collectif (recensement SPANC 2017-2018) :

- 86 installations sur l'ancien territoire de Banassac ;
- 32 installations sur l'ancien territoire de Canilhac.

Les assainissements non collectifs sont localisés dans des secteurs isolés à faible et moyenne densité d'habitat, notamment :

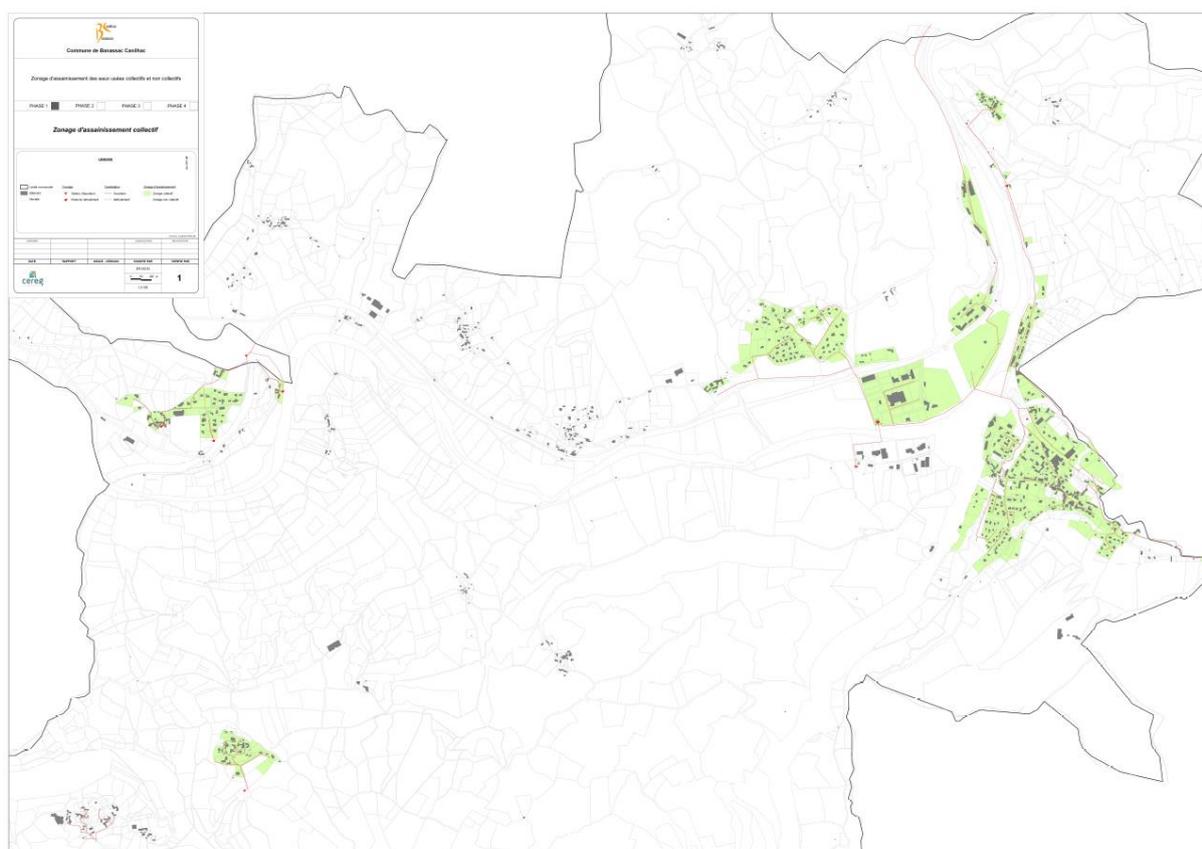
- La zone artisanale de Capjalat ;
- Le long du Lot en rive droite : les hameaux de Le Roucat, Le Ségala, Les Sallèles, Pratnau, Le Viala et Lescure. Ces hameaux sont un cas particulier, car ils sont zonés en assainissement collectif mais pour l'heure sont toujours assainis par des installations d'assainissement non collectif. Egalement, les hameaux de La Cazette, La Peyrière, La Peissonière et le Mas de Fraisse.
- En rive gauche du Lot : les hameaux de Le Bousquet, Grèzes et Toutes Aures ;
- Le long de l'autoroute A75 : les hameaux de Mas Requiran, Roquaizou, Tartaronne.

## 1.2. Zonage d'assainissement retenu et incidences sur les STEP

Compte tenu des objectifs de développement démographique et urbanistique, ainsi que des paramètres technico-économiques présentés ci-avant, les choix de zonage suivants sont retenus :

- Maintien du zonage d'assainissement collectif sur le bourg de Banassac ;
- Maintien des villages de Canilhac et Malveyz en zonage d'assainissement collectif ;
- Retour en zonage d'assainissement non collectif pour les hameaux de Lescure, le Viala, Pratnau, et le Roucat ;
- Les autres zones de la commune actuellement en assainissement non collectif restent en assainissement non collectif.

La carte de zonage de l'assainissement des eaux usées est présentée ci-dessous ainsi qu'en Annexe pour une meilleure lisibilité.



### 1.2.1. Incidences sur le réseau de collecte

Les zones urbaines sont déjà correctement desservies en matière de réseaux d'assainissement collectifs des eaux usées. Il n'est pas nécessaire de prévoir d'extension majeures des réseaux d'assainissement des eaux usées afin de desservir de nouvelles zones urbanisées éloignées.

### 1.2.2. Incidences sur les STEP

Deux systèmes d'assainissement dans les hameaux sont à reprendre :

- Canilhac : création nécessaire d'une station d'épuration d'une capacité de 60 EqH, pour un coût estimé de 120 000 € HT ;

- Malvézy : création nécessaire d'une station d'épuration d'une capacité d'environ 150 EqH, pour un coût estimé de 238 500 € HT.

La station d'épuration principale pour les effluents du bourg de Banassac est largement suffisante et donne satisfaction.

## **2. Eaux pluviales**

Le schéma d'assainissement de la commune de Banassac-Canilhac ne prévoit aucun zonage de gestion des eaux pluviales.

Cependant, sur les versants entrecoupés par plusieurs ravins, les extensions actuelles et futures des zones urbanisées et des infrastructures de transport sont susceptibles d'aggraver les effets néfastes du ruissellement pluvial sur le régime et la qualité des eaux ainsi que sur la sécurité des populations.

L'imperméabilisation des sols qui soustrait à l'infiltration des surfaces de plus en plus importantes, entraîne :

- Une concentration rapide des eaux pluviales, une saturation et un débordement des réseaux existants, des érosions dans la partie naturelle des ravins et une augmentation des pointes de débits aux exutoires dans les cours d'eau
- Des apports de pollution par temps de pluie pouvant être très perturbant pour les milieux aquatiques

## **3. Adduction en eau potable**

### **3.1. Schéma de distribution d'eau potable**

La commune ne dispose pas de schéma de distribution d'eau potable.

En l'absence de schéma de distribution d'eau potable, l'obligation de desserte qui pèse sur la commune peut s'étendre à l'ensemble du territoire communal.

### **3.2. Le réseau de distribution**

De façon très anecdotique, quelques hameaux du Causse de Sauveterre sont desservis par un réseau géré par le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable Causse Massegros. Il s'agit des hameaux d'Alteyrac, Mas Requiran, Toutes Aures, Grèzes, le Bousquet et Capchalac. Le plan de ce réseau est disponible en Annexe.

Le reste du territoire communal, à savoir les bourgs de Banassac, de Canilhac et les principaux hameaux de la commune sont desservis par des réseaux en régie communale. Les synoptiques de ces différents réseaux sont disponibles en Annexe.

### 3.3. Captages destinés à l'alimentation humaine

Les captages publics et privés destinés à l'alimentation humaine, concernant en tout ou partie le territoire communal sont au nombre de 5 :

Unité de distribution	Captage	Type (public / privé)	Etat procédure de protection	Recommandation sanitaire ARS / limitation d'usage	Origine de la limitation d'usage
Tartaronne	Rocaysou	Public	AP 10/04/2000		
Banassac	La plaine	Public	AP 10/04/2000	Recommandation d'usage permanente	Bactériologie dépassant les limites de qualité
Canilhac	Canilhac	Public	AP 12/12/2012		
Verteilhac	Verteilhac	Public	AP 12/12/2012	Recommandation d'usage permanente	Bactériologie dépassant les limites de qualité
Malvezy	Miège Rivière	Public	AP 22/08/1988	Recommandation d'usage permanente	Bactériologie dépassant les limites de qualité

Tous ces captages sont protégés par une déclaration d'utilité publique. Les arrêtés préfectoraux sont annexés au PLU (5.3.3 Textes des Servitudes d'Utilité Publique).

Parmi les unités de distribution, trois font l'objet de recommandation(s) d'usage permanente (pour les personnes fragiles : nourrissons, femmes enceintes, personnes âgées ...).

### 3.4. Périmètres de protection des captages

Les périmètres de protection des captages ont été instaurés par voie de DUP. Ils constituent donc des Servitudes d'Utilité Publique (SUP) de type AS1 qui sont annexées au document d'urbanisme (5.3.3 Textes des Servitudes d'Utilité Publique).

#### Cas particulier de l'ancien captage de Canilhac 2 :

Actuellement inutilisé, il n'a pas fait l'objet de procédure d'abandon par les gestionnaires des ouvrages auprès de l'ARS. Laissés sans surveillance, ces ouvrages sont des points d'entrée potentiels de pollution des eaux souterraines. Un captage abandonné doit être physiquement déséquipé et comblé dans les règles de l'art. Dans le cas contraire, sa protection doit continuer d'être assurée comme pour tout ouvrage en fonctionnement.

## 4. Sécurité incendie

La commune est dotée de poteaux incendie. Le développement de l'urbanisation est conditionné par la réalisation des dispositifs nécessaires à la sécurité incendie (hydrants ou réserves).

## 5. Réseau électrique

Le réseau électrique ne présente pas de problématique particulière au moment de l'établissement du diagnostic.

## 6. Accès au numérique

*Source : Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique de la Lozère (décembre 2012)*

Le Conseil Général de la Lozère, conscient de l'importance du haut débit et du très haut débit pour l'attractivité et la compétitivité de son territoire, a réalisé son Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) d'Avril 2012 à Décembre 2012. Ce schéma directeur, actualise les travaux réalisés dans une première version du SDTAN en 2010 qui comprenait la desserte optique des vingt-cinq chefs de canton et en option le raccordement de trois collèges au sud-est du département. Le SDTAN vise à définir les actions et moyens à mettre en œuvre pour assurer un aménagement numérique du territoire permettant de faire face à de multiples enjeux cruciaux pour le territoire qui se déclinent autour des deux objectifs suivants :

- Lozère solidaire : les services pour tous grâce à l'internet à très haut débit (services numériques, accès aux usages de l'Internet, lutte contre la désertification médicale, soutien à l'action sociale).
- Emploi : le très haut débit pour toutes les entreprises de Lozère (déploiement du très haut débit dans les zones d'activités, soutien au télétravail, e-tourisme, à l'agriculture et à l'emploi).

A court et moyen terme, il s'agit d'atteindre les principaux objectifs suivants :

- Desservir les principaux sites stratégiques et ZAE du département en Très-Haut-Débit avec des offres sur fibre optique de qualité professionnelle ;
- Permettre à la majorité des lozériens d'accéder aux futurs services qui se développeront sur les réseaux les plus performants de fibre optique jusqu'à l'habitant (réseaux FTTH), dans les mêmes conditions que ce qui sera possible dans les très grandes villes ;
- Améliorer globalement les débits pour les lozériens en garantissant du Haut Débit convenable grâce à un panel de technologies associant, outre la fibre jusqu'à l'habitant, la mise en œuvre d'opérations visant à développer l'ADSL au niveau des sous-répartiteurs (solutions MED) ou encore la mobilisation des technologies radio et satellite.

Zoom sur les actions proposées à plus long terme qui correspondent à la période actuelle (2020) :

Après 2020, les actions envisagées visent à généraliser la desserte FTTH à l'ensemble des communes lozériennes, ce qui nécessitera également une extension du réseau de collecte départemental. Un investissement complémentaire de 90,5 M€ sera nécessaire en complément des actions déjà menées à court et moyen terme, ce qui supposera de mobiliser des cofinancements importants pour être en mesure de réaliser ce projet.

**Synthèse :**

- Un réseau d'assainissement collectif « complexe » avec 3 STEP dont 2 nécessitant des travaux importants de mise en conformité
- Une majeure partie du territoire communal en assainissement autonome
- Plusieurs captages et plusieurs réseaux de distribution d'eau potable
- Un département dynamique en matière d'accès au numérique pour tous, mais des travaux encore nécessaires

**Enjeux :**

- Mise aux normes des stations d'épuration défectueuses
- Privilégier le développement dans les secteurs où les réseaux assainissement et AEP sont conformes

## SYNTHESE DU DIAGNOSTIC

### 1. Positionnement et structuration du territoire

#### Synthèse :

- Un positionnement stratégique sur un carrefour important au Sud du territoire Lozérien
- Une relation de proximité entre les centres-bourgs de La Canourgue et de Banassac
- Une histoire riche qui participe à l'identité du territoire

#### Enjeux :

- Appuyer le rôle de carrefour du territoire communal en travaillant autant l'axe Nord-Sud (A75) que l'axe Est-Ouest (Lot)

### 2. Démographie

#### Synthèse :

- 1044 habitants en 2015 dont la grande majorité vit à Banassac, dans le centre-bourg, puis répartis essentiellement le long de la vallée du Lot.
- Une forte croissance démographique dans les années 1990 (plus de 1% par an) et une stabilisation de cette dynamique dans les années 2000 montrent la corrélation avec l'ouverture de l'autoroute et de l'échangeur. Cette dynamique s'est stabilisée dans les années 2000 mais reste élevée : +0,9%/an entre 2000 et 2010, +0,8%/an entre 2010 et 2015, même si elle se tasse dans les dernières années.
- Le territoire a une dynamique supérieure aux territoires intercommunal et départemental, ce dernier étant, à l'inverse, en déclin.
- Les soldes naturels et migratoires sont égaux en tant que facteurs de croissance (autour de +0,5%/an)
- Une population mixte en matière de classes d'âge, sans vieillissement notable lors de la dernière période de recensement (baisse du nombre de personnes de plus de 60 ans). La hausse du nombre de personnes de 45 à 59 ans laisse toutefois présager un vieillissement de la population dans la prochaine décennie.

#### Enjeux :

- Renforcement de l'attractivité grâce à un soutien au développement économique
- Accueil de ménages jeunes et actifs afin de renforcer le solde naturel et de ralentir le vieillissement de la population

### 3. Habitat

**Synthèse :**

- Une commune à vocation résidentielle (et économique) par rapport au reste du département, avec une large majorité de résidences principales (64%)
- Un parc de résidences secondaires stable
- Un taux de vacance en croissance constante, de 11,1% en 2015, et qui touche particulièrement les tissus anciens au profit de la construction de nouveaux logements en périphérie
- Un rythme de construction de 5,7 logements en moyenne par an entre 2008 et 2018.
- Très peu de réhabilitations de logements : seulement 5 en dix ans
- Un tiers du parc est en location, ce qui reste positif pour les possibilités de parcours résidentiels ; en revanche les typologies de logements sont peu variées : 84,6% de maisons individuelles et souvent de grande taille.
- Un PIG Habiter Mieux qui permet l'aide à la rénovation thermique des bâtiments, le traitement de l'habitat indigne et l'adaptation aux situations de perte d'autonomie.

**Enjeux :**

- Résorption du taux de vacance
- Amélioration de l'attractivité des tissus anciens, notamment du centre-bourg de Banassac
- Création d'un parc de logements mixte en matière de typologies et de taille, et correspondant au projet de croissance démographique

### 4. Equipements

**Synthèse :**

- Une commune qui occupe une position centrale dans le bassin de vie de La Canourgue
- Le pôle Banassac-La Canourgue constitue un pôle de proximité
- A l'échelle communale, la grande majorité des équipements se concentrent dans le centre-bourg de Banassac.

**Enjeux :**

- Renforcer le pôle d'équipements de Banassac

## 5. Structure économique et emploi

### **Synthèse :**

- Les activités de commerce et de service sont largement majoritaires
- Parmi les 22 entreprises interrogées, 12 ont des projets, montrant un dynamisme certain
- Les zones d'activités sont pleines et contraintes par différents risques, en particulier le PPRI

### **Enjeux :**

- Accroissement de l'offre en terrains constructibles pour les activités économiques et / ou renouvellement urbain sur les zones existantes, en particulier la Gare

## 6. Tourisme

### **Synthèse :**

- Positionnement stratégique à proximité de nombreux pôles touristiques
- Peu d'intérêt touristique à l'échelle communale mais une capacité d'accueil relativement importante

### **Enjeux :**

- Développement et requalification de l'accueil touristique avec l'augmentation de la capacité hôtelière
- Valorisation de l'entrée de ville de Banassac

## 7. Agriculture

### **Synthèse :**

- Un nombre d'exploitant et une surface agricole utile en baisse
- La prédominance de l'activité d'élevage
- Un territoire de transition entre l'élevage ovin lait (en lien avec l'AOC Roquefort) et bovin viande (en lien avec la proximité du massif de l'Aubrac)
- Un contraste entre le causse au Sud (secteur de Canilhac) et les vallées au Nord du territoire (vallée du Lot).

### **Synthèse des problématiques soulevées par l'enquête :**

- Un zonage N de l'ancien document d'urbanisme de Banassac qui contraint certaines exploitations agricoles et leurs projets d'extension
- L'évolution des normes va conduire à l'aménagement de fumières couvertes à l'écart des tissus bâtis existants. Ces fumières pourraient engendrer des nuisances.
- Le besoin de créer des bâtis légers tels que des sites d'embarquement pour le cheptel
- L'interrogation des exploitants agricoles concernés par les périmètres de protection du captage AEP au Sud de la commune sur la possibilité de s'étendre
- L'inquiétude des exploitants sur l'avenir des hameaux agricoles si aucunes constructions neuves (hors exploitants agricoles) ne sont autorisées (cas notamment des enfants / héritiers non exploitants)
- L'inquiétude de certains exploitants sur l'augmentation des cheptels et surfaces qui entraîne une disparition des « exploitations familiales ». Aujourd'hui il paraît impossible qu'un jeune s'installe s'il ne dispose pas de foncier. Il va être en concurrence avec des exploitations importantes qui désirent encore s'agrandir.
- L'inquiétude des exploitants de ne pas pouvoir créer des bâtiments agricoles dans des écarts (si tout en zone N en dehors des hameaux)
- La difficulté toujours plus importante pour les exploitants pour créer leur maison d'habitation à proximité de leur exploitation

### **Enjeux :**

- Considération des projets d'extension des exploitations dans le zonage agricole
- Prise en compte des nuisances engendrées par l'activité agricole envers les zones résidentielles
- Préservation d'une vie sociale dans les hameaux agricoles
- Soutien des projets de diversification des exploitations
- Soutien du retour de l'agriculture sur les secteurs de pente en déprise

## 8. Mobilités

### Synthèse :

- Une commune carrefour tournée vers l'usage de l'automobile (A75, RD)
- Un développement prononcé en lien avec l'échangeur de l'A75
- Une offre en stationnement limitée au niveau du centre-bourg
- La quasi absence d'alternatives à l'usage du véhicule individuel

### Enjeux :

- Développement des alternatives à la voitures pour les mobilités locales
- Création de cheminements doux entre les hameaux du nord du Lot
- Sécurisation des accès hors agglomération pour les usagers de la voie publique
- Augmentation de l'offre en stationnement

## 9. Réseaux

### Synthèse :

- Un réseau d'assainissement collectif « complexe » avec 3 STEP dont 2 nécessitant des travaux importants de mise en conformité
- Une majeure partie du territoire communal en assainissement autonome
- Plusieurs captages et plusieurs réseaux de distribution d'eau potable
- Un département dynamique en matière d'accès au numérique pour tous, mais des travaux encore nécessaires

### Enjeux :

- Mise aux normes des stations d'épuration défectueuses
- Privilégier le développement dans les secteurs où les réseaux assainissement et AEP sont conformes